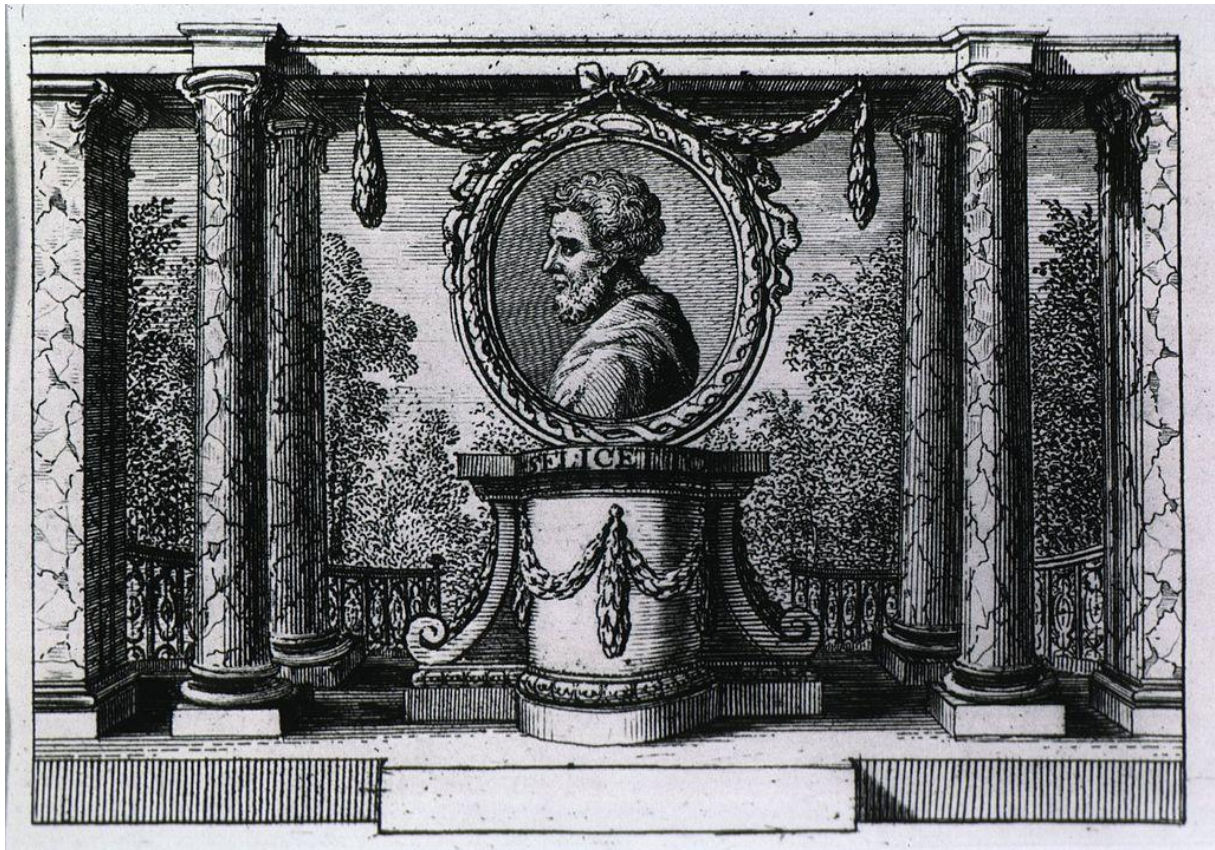


**LES BLESSURES ET LEUR TRAITEMENT AU MOYEN-AGE
D'APRES LES TEXTES MEDICAUX ANCIENS
ET LES VESTIGES OSSEUX (GRANDE REGION LYONNAISE)**

Tome 2 : Les textes Médicaux

Raoul PERROT
Docteur en Biologie Humaine

GUILLAUME DE SALICET



From the collection of the U.S. National Library of Medicine. From Giovanni A. Brambilla, [Milano, Imperial monistero di S. Ambrogio Maggiore, 1780-1782], v. 1, p. 39, Storia delle scoperte fisico medico anatomico-chirurgich e fatte dagli uomini illustri italiani

http://fr.wikipedia.org/wiki/Guillaume_de_Salicet#/media/File:Guglielmo_da_Saliceto.jp

GUILLAUME de SALICET

(1210 - 1277)

1 - Notice biographique(1)

Guglielmo de Saliceto est né vers 1210 à Saliceto (d'où son nom) petit hameau, à quelques kilomètres de Plaisance, en Italie. Il reçoit la tonsure dans l'ordre des Doménicains (1). Sa carrière professorale commence à Vérone en enseignant la Physique (2), mais c'est surtout à Bologne qu'il va s'illustrer, et en devenir une des gloires. Le Salicet représente parfaitement l'heureuse alliance entre médecine et chirurgie. Maître de Guido Lanfranchi et de Henri de Mondeville, il va susciter à travers eux, l'esprit chirurgical de la France du XIV^e. Auteur de deux ouvrages médicaux, c'est sa *Cirurgia* (terminée en 1275) qui le rend célèbre. Bien qu'elle ne s'impose pas par des notions techniques très remarquables ou originales elle n'en présente pas moins un tableau vivant et complet de ce que fût l'art chirurgical européen dans le siècle de Saint-Louis. Guillaume de Salicet est le premier à abandonner la cautérisation au fer rouge (prônée par Abulcasis) au profit du bistouri. Sa Chirurgie est divisée en 5 livres dont sont importants pour nous les II et III. Le livre second est intitulé "des plaies et contusions produites au corps humain depuis la tête jusqu'aux pieds, en énumérant les chapitres au nom de Dieu". Le livre III, "de l'algèbre, c'est-à-dire de la restauration qui convient à l'endroit de la fracture et dissolution des os". Le mot algèbre est très caractéristique de l'influence arabe sur la terminologie médicale et chirurgicale du Moyen-Age, en effet, il est l'adaptation en français de "Al djaber el mogabelah" c'est-à-dire "art des restaurations" osseuses.

2 - Sources bibliographiques

Pour notre compendium nous avons utilisé la traduction de Paul Pifteau, publiée en 1898, à Toulouse.

1 - D'après P. Theil, 1969.

2 - C'est-à-dire la médecine par opposition à la chirurgie. L'anglais actuel a conservé ce terme : un physician étant un docteur en médecine.

LIVRE DEUXIEME

Des plaies et contusions produites au corps humain, depuis la tête jusqu'aux pieds en énumérant les chapitres au nom de Dieu.

Chapitre I - De la percussion et plaie de tête, etc.

Lorsque quelqu'un est frappé à la tête avec une pierre, un bâton, ou autre de ce genre, ou qu'il tombe, ou frappe sa tête sur une pierre ou sur un autre corps, et si la peau ou l'épiderme est déchirée, alors pour opérer comme il est dû, il faut que le médecin examine si le crâne est fracturé ou non. Or les signes du crâne, s'il est fracturé, sont le vomissement, la syncope au moment de la chute ou de la lésion, et la noirceur des yeux, et la teinte bistrée autour, avec un certain enfoncement et, pour ainsi dire, un retrait vers le cerveau, et avec rougeur et gonflement des veines, avec antécédents de vertige ou de scotomie. Car puisque l'estomac est relié au cerveau au moyen de deux certains grands nerfs, ce que nous savons d'après l'anatomie, c'est pourquoi dans toute lésion de la tête, et surtout lorsqu'elle est lésée subitement par un choc violent, l'estomac est affaibli et compatit au cerveau lésé, à cause de l'affinité et liaison qu'il a avec lui, comme je l'ai dit. Et les humeurs surabondantes se portent à lui. Et alors, à cause de la dite sympathie, il s'affaiblit, et il ne peut ni les conduire ni les retenir, mais il les rejette, et le vomissement avec la scotomie, etc., signifie une forte lésion de la tête, et de cette même cause provient le frisson général dans tout le corps, qui est un signe de paralysie future, ou peut-être de spasme, et enfin de mort. Et remarque que cela est le signe commun dans toutes les blessures des nerfs, du moins des nerfs nobles. Car bien qu'un tel frisson précède la fièvre, il signifie principalement qu'un accident nuisible est survenu aux nerfs et dans les parties nobles, à cause de quoi le frisson est causé et se manifeste, ainsi que la fièvre. Et elle signifie aussi la fracture de la tête, et elle se rapporte à l'ébranlement du crâne en dedans, avec trouble des mots et agitation, et avec brièveté du sommeil et avec veilles, au-dessous de trois jours, ou cinq, ou sept au plus. Et l'opérateur peut aussi découvrir les signes d'une telle fracture au moyen de son toucher et de son imagination, s'il a l'habitude d'opérer dans des cas de ce genre et s'il est expert. Donc, avec ces signes, le médecin pourra juger, avec assurance, de la lésion du cerveau et des enveloppes. Mais lorsque quelqu'un de ces signes ou, du moins, un plus grand nombre ne se présentera pas, alors il pourra savoir avec certitude que le crâne n'est pas offensé, du moins par une blessure par laquelle le cerveau, ou la pie-mère, ou la dure-mère seraient lésés, ou quelque partie des enveloppes. Remarque avec ceci ce qu'il y a à considérer en général, c'est que lorsque quelque chose est lésé à la tête avec épée, gourdin, bâton, pierre, flèche ou autre de ce genre, et que la lésion est assez forte pour qu'elle doive tourner à la paralysie, ou qu'elle y ait déjà tourné, quand la lésion sera à la partie droite, alors la paralysie se produira à la partie gauche et réciproquement. Et Avicenne indique cela au livre II, au dessous du chapitre de la plaie et offense ou incision de la peau de la tête.

La cure, si le crâne a été lésé ou non, sera donc qu'aussitôt, dès le début, à la première visite, les cheveux soient humectés, en hiver avec eau chaude et huile rosat mêlés, mais en été avec huile rosat et eau froide, ou bien, au lieu d'eau qu'on mette du vin noir. Que les cheveux soient coupés ensuite avec les ciseaux d'abord, puis avec le rasoir. Secondement, le même jour s'il n'y a pas empêchement, ou du moins le jour suivant, soit fait la phlébotomie de la céphalique à la main du côté opposé à la partie lésée, à moins que la force, ou l'âge, ou autre circonstance ne contre-indiquent ; que s'il en est ainsi, l'on fasse au moins la ventousation avec incision aux épaules, ou aussi aux fesses.

Et cela selon le précepte général dans ce cas, qui consiste à régler les choses vers l'extérieur, parce que pour les choses qui, autour de la partie lésée, sont examinées par dehors, je t'en ferai postérieurement mention par ordre. Troisièmement soit donné ce clystère au patient après la phlébotomie, dans le jour suivant, ou même, si c'est possible, qu'on le fasse avant la phlébotomie, et s'il n'est pas possible de le faire avant la phlébotomie, que le patient alors, avant la phlébotomie, fasse usage du suppositoire commun ou fort. Le clystère ordinaire est : Prenez d'eau de décoction de mauves, de violettes, de matricaire, de bette, de mercuriale, autrement mercorelle, de chaque I manipule, dans laquelle eau seront mis à dissoudre de casse en bâtons 1 once, de poudre de sucre 5 onces, de miel 5 onces, d'huile commune ou, dans ce cas, d'huile de violettes 3 onces, de sel commun pilé 5 onces, ou autant qu'on en peut prendre avec trois doigts. Mêlez le tout ensemble, faites la colature et administrez-le tiède au patient et qu'il ne le garde pas très longtemps dans les intestins, ni très peu, mais moyennement. Ce clystère, en effet, dégage beaucoup le cerveau en entraînant les matières et la fumée par les intestins et, par conséquent, en défendant le cerveau des fumées et vapeurs pouvant se dégager de ces excréments eux-mêmes vers la tête. Il entraîne aussi de la tête et il détourne la matière et vapeur qui se réunissent facilement dans le cerveau parce qu'elles ne peuvent être réglées par la puissance du cerveau déjà affaiblie, et, de la sorte, peuvent se corrompre et devenir peut-être apostème. Remarque par cela que le clystère est le plus excellent moyen d'éviter l'apostème chaud dans quelque partie lésée du corps que ce soit. On doit beaucoup le louer, surtout dans les blessures de la tête. Mais après la phlébotomie et après le clystère, ou avant, selon que la chose paraîtra au médecin pouvoir être différée ou ne pas pouvoir, s'il est évident pour le médecin, au moyen des signes déjà dits, que le crâne soit lésé, qu'alors la peau soit incisée en forme triangulaire ou en forme de croix, large, de sorte que la lésion cachée du crâne puisse être vue parfaitement toute entière, et soit la partie incisée remplie de toute parts, de manière que les lèvres de l'incision soient renversées et restent retournées constamment, jusqu'à ce que le crâne soit remis en état et consolidé. Efforce-toi de faire cela avec des tampons d'étoupe trempés dans huile rosat, jaune d'oeuf et safran tièdes, et non avec blanc d'oeuf, à cause de ses qualités froides, parce qu'il n'y a rien de pire que le froid dans la fracture du crâne et dans toutes les blessures des nerfs. Et si, dans le moment tu avais besoin de produire l'arrêt de l'écoulement sanguin à cause de l'incision de quelques veines notables, mets dans le médicament susdit cette poudre arrêtant l'écoulement du sang : Prenez de momie, d'alun de roche ou rue, de bol d'Arménie, d'adragant, de mastic, d'encens, de sang-dragon, de chaque 5 onces ; ou bien cette autre poudre : Prenez de bol d'Arménie, de terre sigillée, de sang-dragon, d'aloès, d'encens, de mastic, de momie, de gypse, d'adragant, de poudre de briques bien cuites de charte bombycine brûlée, de toile d'araignée, de farine folle du moulin, de chaque 5 onces ; pulvérisez et tamisez. Comme je l'ai dit premièrement, que la plaie soit remplie de ces poudres mêlées avec blanc et jaune d'oeuf, safran, etc., et de tampons trempés dans ce médicament ; ou bien que les tampons soient faits de poils de lièvre et soient roulés dans ledit médicament, et la plaie remplie comme ci-dessus. Et si tu veux faire un médicament réprimant absolument l'écoulement du sang, mets de l'huile dans le mélange des poudres et, avec les poudres susdites, qu'on agisse avec le jaune et le blanc d'oeuf et le safran, comme j'ai dit plus haut. Et dans le plus fort écoulement de sang, avec le médicament susdit soit fait ligatures des extrémités avec de fortes courroies, et soit placé une grande ventouse sur le foie et une sur la rate, quelquefois, et cela sans incision. Ce sont là, en effet, les remèdes ultimes auxquels on a recours pour réprimer l'écoulement du sang et qu'on emploie conjointement avec ceux que je dirai plus bas, dans la première visite, lorsqu'on fait l'incision de la peau. Mais dans la seconde visite, après l'incision déjà dite, examine la fracture du crâne, si elle est cachée ou évidente. Si elle est cachée et que tu veuilles t'assurer si elle existe, mets de l'encre sur la fracture ou la scissure, et laisse-la ainsi un peu de temps, et alors tu l'enlèveras de la surface de l'os très légèrement, avec une plume ou avec une autre chose qui ne s'imbibe point.

Et s'il y a là une scissure qui t'était cachée tout d'abord, alors elle apparaîtra manifestement au moyen de l'**apposition** de cette encre ; mais procède avec les substances susdites. Et lorsque tu seras assuré de la fracture du crâne au moyen des signes susdits, soit de la fracture cachée, soit de la fracture manifeste, il faut nécessairement penser à l'ablation de l'os, afin que tu protèges le cerveau contre la collection de la sanie et qu'il puisse même l'évacuer. Je dis de penser à l'ablation de l'os, selon la forme et la nature de la lésion du crâne, et selon la force ou la débilité du malade, et selon la nature du point lésé ; par exemple, premièrement, selon la nature et la figure de la lésion, si le crâne, dans sa lésion, a été déprimé en sorte qu'il comprime le cerveau ; s'il n'a pas été séparé de ses parties environnantes, ou s'il a été séparé ; si la partie séparée a pénétré sous l'os sain, ou non ; si cette fracture du crâne est une fente ou ligne cachée, ou bien une fente ou une ligne manifeste ; et encore si la fracture est circulaire ou semi-circulaire. Mais si la fracture du crâne est une ligne ou fente, ce qui est la même chose, qui était cachée et qui t'ait été manifestée au moyen de l'encre, comme je l'ai dit plus haut, et si elle est près de quelque jointure ou commissure du crâne, évite cette commissure, autant que possible, lorsque tu voudras travailler à l'ablation d'un fragment osseux du crâne avec tes instruments de fer, et c'est le moment de faire cette ablation, etc. Si tu veux trépaner le crâne, ou le raper, ou faire l'abrasion, il est bon et louable et il est d'usage de boucher les oreilles du malade avec de la soie, ou des morceaux d'étoffe et de l'huile, pour que le bruit et grincement des instruments ne soit pas entendu par le malade à ce moment, ou du moins qu'il soit peu entendu. Et ce sera pour cette cause que le malade ne redoutera pas l'opération manuelle. Et **alors**, les choses étant ordonnées, procède avec ton **trépan** et en décharnant ou en évidant pour enlever l'os fracturé, selon la figure et la forme de la **lésion**, comme selon sa longueur, si la fracture est linéaire, longue. Ou bien tu enlèveras l'os fracturé selon une figure circulaire, si la fracture est circulaire ; ou selon la figure semi-circulaire, si la fracture est semi-circulaire. Si la fracture est linéaire, soit cachée, soit manifeste, elle n'a besoin de rien si ce n'est, en décharnant, ou en creusant, ou en râpant, de procéder dans une telle scissure manifeste ou cachée, en la dilatant jusqu'à son fond, en enlevant avec la gouge de chaque côté, jusqu'au fond de la lésion et de la scissure, jusqu'à la dure-mère, si la lésion est tellement considérable et pénètre ainsi. Dans la fracture linéaire cachée procède d'une manière semblable à celle que j'ai dite plus haut, soit jusqu'à la dure-mère si cette lésion a pénétré jusqu'à elle ; et si elle n'a pas ainsi pénétré jusqu'à elle, procède alors seulement jusqu'à l'extrémité du processus de la fracture et de sa profondeur, en opérant avec tes instruments, toujours en évitant la jointure ou la commissure du crâne, autant que possible. Mais si le crâne a été déprimé et non séparé des parties environnantes de l'os sain, alors procède en perforant, en râpant et en faisant autres opérations de ce genre, **jusqu'à** ce que tu arrives au fond, afin que tu élève l'os déprimé, ou que tu l'emportes, selon qu'il te paraîtra meilleur que la chose puisse être faite. Mais si le crâne a été déprimé et séparé des parties environnantes, alors **il** faut tenter d'enlever quelque peu de l'os sain ou du crâne, et d'amollir la partie déprimée avec ~~de~~ l'huile rosat, avec de la soie imbibée de cette huile, de sorte qu'au moyen de l'ablation de l'os sain et de son amollissement, cette partie déprimée du crâne puisse être relevée par le médecin, légèrement, sans douleur et sans tiraillement ou déchirure des méninges, ou des membranes et des nerfs. Mais si la partie déprimée est entrée sous le crâne sain, ou bien cette partie qui est ainsi entrée est plus petite que la fracture apparente du crâne, ou plus grande. Si elle est plus petite, alors **mollifie** cette partie plus petite qui est entrée sous le crâne, avec huile rosat et comme j'ai dit plus haut, et lorsqu'elle sera mollifiée, alors **extraie-la** légèrement et délicatement, sans douleur autant que possible et sans aucune violence, avec quelque tien instrument de fer. Cela fait, qu'il soit procédé ensuite comme je te le dirai plus bas. Mais si la partie déprimée est plus grande que la fracture du crâne qui t'apparaît aux **yeux**, alors enlève de l'os sain,

comme je l'ai dit plus haut, avec le trépan, la râpe, la gouge et tes instruments de ce genre pour la tête, pour relever autant que tu pourras, très délicatement et légèrement, autant que possible sans aucune douleur, comme je l'ai dit plus haut, **cette** partie **déprimée**, après sa **mollification** avec l'huile rosat. secondement, je disais plus haut que pour l'ablation d'un fragment de crâne lésé tu dois considérer la débilité ou la force du malade. Par exemple, si le malade est de complexion débile ou de peu de force, si c'est un enfant, ou un vieillard, ou une personne usée, ou semblablement. Car tu dois procéder dans ton opération qui se fait avec le trépan, ou la râpe, ou autres **de** ce genre, légèrement et très délicatement sur de tels malades ; et ce que tu fais en une heure sur des malades forts et robustes, tu dois le faire sur ceux-ci, qui sont débiles, dans tout un jour, ou deux ou trois. Et remarque bien ici que si tu as bien examiné dans la chair et le crâne des enfants, tu pourras quelquefois faire disparaître toute lésion et modifier la superfluité de la tête au moyen de l'huile rosat, en appliquant sur la fracture du crâne des tampons de lin trempés dans cette huile et en mettant sur les tampons une large compresse de lin imprégné du même médicament, et en mettant sur la compresse des feuilles de choux frais, et en faisant autour de la plaie et de la fracture des onctions avec bol **d'Arménie**, huile rosat, vinaigre et un peu de safran. Et tout cela arrive à cause de la tendreté et mollesse du crâne des enfants et de quelques corps de complexion molle, **comme ceux des femmes**, etc., et de quelques personnes débiles. Troisièmement, je disais que dans l'ablation de l'os du crâne tu dois considérer la nature et la composition de la partie lésée. Par exemple, si la fracture touche ou comprend une jointure ou commissure de la tête, ou si elle en est près. Sache qu'alors l'incision et l'action de la rape, ou bien la trépanation sont très redoutables en un tel endroit. Et cela parce qu'à travers ces jointures et commissures les nerfs viennent du cerveau et des enveloppes, de la lésion desquels le cerveau et ses enveloppes reçoivent altération et douleur, et **il** se fait par cette cause un **apostème** du cerveau et de ses enveloppes et, par conséquent, avec cela est la cause de la mort du corps. D'où, si la lésion est près d'une jointure ou dans une jointure, ne te hasarde d'aucune manière à approcher, avec tes instruments de fer, d'une jointure pour faire l'ablation d'un fragment du crâne lésé, mais bien au moyen de ton opération pratiquée sur l'os sain qui est uni à l'os lésé, lequel os lésé est la jointure, et avec la mollification et confortation susdites, au moyen de susdite huile rosat, etc., efforce-toi et cherche à enlever cet os très délicatement et très légèrement, sans le tourment de la douleur autant que possible. Car certainement **il** est invraisemblable et même comme impossible **d'opérer** dans une jointure avec les instruments de fer sans que les nerfs ne soient lésés et sans que les filets de nerfs ne soient coupés, ainsi que les enveloppes et ligaments au moyen desquels les jointures du crâne sont reliées réciproquement. Et **il** s'ensuit dans le cerveau, la pie-mère et la dure-mère, ce que j'ai dit plus haut, quelque apostème et enfin la mort infailliblement. L'os étant enlevé selon le mode et l'ordre susdits, en partie ou en totalité, jusqu'à la dure-mère, prends alors des compresses propres de lin et trempe-les dans huile rosat 3 parties et miel rosat 1 partie, mêlés, et place-les selon la forme de la plaie et de la fracture de l'os, et engages-en, avec mesure, une partie entre l'os fracturé et la dure-mère, légèrement et délicatement, de telle sorte que la dure-mère ni le cerveau n'encourent de douleur par la pression et le poids de ces compresses et que, par ce fait, **il** se forme un apostème dans la partie. Pour cela, légèrement et très délicatement, mets une compresse sur une autre compresse, ou un tampon de lin sur un autre tampon, autant qu'il en faudra pour que l'ouverture du crâne soit remplie par ces compresses et ces tampons ainsi introduits. Et ensuite avec des **plumasseaux** roulés dans la même huile rosat et dans le miel rosat, remplis aussi la plaie de la peau qui est sur le crâne. Et lorsque toute la plaie, tant au-dessous du crâne que dessus, aura été remplie avec cette sorte de compresses et de tampons, alors fais une onction générale sur la totalité de la plaie avec huile rosat, bol **d'Arménie**, vinaigre et un peu de safran. Et ensuite tu auras de grands gâteaux **d'étoupe**, selon la forme et l'étendue de la plaie, trois ou quatre, humectés dans eau chaude seule ou dans eau avec huile rosat et vin noir styptique mêlés ensemble et fortement exprimés

avec les mains pour en chasser tout liquide, et place-les sur la plaie en la recouvrant partout. Lie ensuite la partie et toute la tête avec bande et bandage convenables, larges, puis mets sur cette ligature un chapeau ou béret de peau d'agneau neuve, et fais en sorte qu'au moins au moment du renouvellement du pansement, et même pendant tout le temps de la cure et de la durée de la maladie, tu évites le froid de l'air et l'air lui-même. Au moment du pansement tu auras même un réchaud ou autre chose de ce genre plein de charbons ardents, et fais-le tenir sur la tête de manière qu'il ne touche pas la tête et que le malade sente la chaleur des charbons. D'où-tu remarqueras qu'il n'est rien qui blesse aussi tôt le cerveau que l'air et, du moins, l'air froid. Il faut même, pour ce motif, imposer au malade qu'il reste au repos dans un lieu obscur et qu'il ne voie pas la lumière de l'air, que ce soit en été ou en hiver. Remarque aussi qu'il est bon et suffisant que, dans l'hiver, le malade soit pansé une seule fois par jour; mais, en été, deux fois, et principalement lorsque la chaleur de l'air sera forte et intense. Et ces choses sont, d'une certaine manière, les précautions générales dans les plaies de ce genre. Mais pour ce qui concerne les médicaments, pour ce qui a trait à l'inconstance des saisons, ou en raison de cette inconstance, et pour ce qui a trait à la diète du malade, que le mode de traitement des plaies de ce genre soit tel : premièrement, lorsque tu arriveras auprès du malade, ses cheveux étant rasés, comme cela a été indiqué plus haut, que sur toute la partie autour des bords de la plaie soit fait onction avec l'huile rosat chaude, ensuite, s'il y a là ouverture ou blessure, qu'il soit procédé avec les remèdes susdits qui arrêtent le sang et, s'il n'y a pas d'écoulement de sang, qu'il soit procédé avec le jaune d'oeuf, l'huile rosat et le safran mêlés et dits aussi plus haut, dans le chapitre précédent, ensuite tu recouvriras toute la plaie avec des **bourdonnets** trempés dans cette sorte de médicament et, de nouveau, avec deux ou trois autres tampons d'étoupe trempés dans blanc d'oeuf, bol d'Arménie, vinaigre, vin noir styptique et un peu d'huile rosat mêlés, tu recouvriras toute la plaie et ses parties voisines environnantes ; ensuite place liens et bandages, comme j'ai dit plus haut. Mais le second jour, si la plaie a été grande et de lésion considérable, et si elle cause de l'appréhension, soit fait la phlébotomie, comme j'ai dit plus haut, etc., et si, au moyen des signes détaillés plus haut, tu reconnais une fracture du crâne, alors le jour qui suivra la **phlébotomie**, soit fait **l'incision** de la peau, comme il a été dit plus haut. Même si tu appréhendes, ou si tu as des doutes relativement à la fracture, que la peau soit encore incisée selon la forme et le mode exposés plus haut ; que toute la plaie soit ensuite remplie avec des tempons d'étoupe ou de lin trempés dans jaune d'oeuf, huile rosat et miel, avec un peu de safran, peu chauds. Et remarque que **l'application** de ce jaune d'oeuf avec huile, etc., doit être faite, dans cette sorte de plaie, depuis le début du pansement jusqu'au moment où tout l'os que tu te proposes d'enlever sera enlevé. Et l'onction autour de la plaie avec bol d'Arménie, huile rosat, etc., doit être faite à partir de l'incision et du premier pansement jusqu'à la parfaite reproduction des chairs, parce qu'il n'y a rien, après la phlébotomie, qui défende ainsi le cerveau et toutes les parties de la tête de **l'apostème** chaud, de la même manière que cette onction et, avec cela, le clystère ou l'évacuation du ventre. Ces trois choses, en effet, la phlébotomie, le clystère ou autre évacuation quelconque du ventre et l'onction défensive déjà dite sont toujours utiles. Et même d'une certaine manière dans les maladies, depuis le début jusqu'à la fin ou, au moins, jusqu'à ce que tu sois assuré, relativement à l'apostème chaud, qu'il ne survienne pas. Car la venue de l'apostème chaud dans une plaie est redoutable partout, et même mortelle dans plusieurs, certainement. Tu sauras, en outre, que ce médicament susdit d'huile rosat, de miel rosat et d'un peu de safran fortifie beaucoup le cerveau et toute la partie, et nettoie toute superfluité et noirceur de la dure-mère causée par la putréfaction. Et s'il n'enlève pas cette noirceur, cela est alors nécessairement un signe de mort, parce que cela arrive par le fait de mortification de la partie. L'application, entre le crâne et la dure-mère des compresses trempées dans l'huile rosat, le miel et le safran, doit donc être faite à partir du jour de l'ablation susdite de l'os, en partie ou en totalité, jusqu'à l'incarnation de la dure-mère avec le crâne (1).

(1) (Incarnatio durae matris cum craneo). Reproduction des adhérences de la dure-mère avec les parois du crâne.

Et alors, bien que le médecin n'ait pas besoin de beaucoup ou, du moins, d'un grand nettoyage ni confortation de la partie au moyen de l'huile rosat, etc., il a bien plus besoin d'un certain dessèchement, pour incarner et consolider. C'est pourquoi, après cette incarnation de la dure-mère avec le crâne, le médecin doit mettre poudre incarnative et dessicative de la tête et confortative de la partie par sa propriété styptique et dessicative, qui se prépare ainsi : Prenez d'encens, de souchet, de noix de cyprès, de myrtille, d'iris, de myrrhe, de mastic, de chaque 5 drachmes, farine d'orge ; soit le tout pulvérisé et parfaitement tamisé, et soit alors répandu en poudre sur la partie, comme j'ai dit. Ensuite soit placé sur les plaies un linge recouvert d'onguent fait de térébenthine, huile et cire, en parties égales, avec mastic, sarcocolle, myrrhe et iris. Ensuite soit mis, par-dessus, gâteaux d'étoffe trempés dans vin noir styptique chaud, du moins en hiver, et bien exprimés de l'humidité du vin. Soit ensuite, toute la tête, parfaitement et délicatement liée avec un bandage convenable. Soit ensuite superposé, comme je l'ai dit, un béret de peau d'agneau neuve. Autre poudre : Prenez d'iris, de myrrhe, d'écorce d'encens, d'aristoloche ronde, de chaque 1 drachme, de stoechas d'Arabie, de marjolaine pulvérisée, de chaque 5 drachmes ; mêlez et faites usage comme j'ai dit. Autre poudre : Prenez de momie, d'encens, d'adragant, de gomme arabique, de myrrhe, de mastic, d'écorce de grenades, de balaustes, de chaque 5 drachmes ; faites une poudre dont vous vous servirez comme précédemment. Et remarque que de ces choses pourrait être fait onguents et qu'ils seraient excellents dans cette sorte d'incarnation, étant donné que les poudres susdites ne seraient pas pulvérisées sur la partie comme j'ai dit, mais seulement des linges seraient enduits du dit onguent et seraient placés sur la partie, des bourdonnets de lin ayant été mis auparavant dans la plaie, selon la règle ordinaire et habituelle. Les poudres susdites, pour faire des onguents, demandent cire, huile, résine, térébenthine et colophonie, dans la proportion voulue. Par exemple, dans une livre d'huile pour faire un onguent, il est demandé 3 onces de l'une ou de l'autre des deux poudres susdites, de cire, de résine, de térébenthine, de chaque 4 onces, de colophonie 1 once. Soit le tout mis ensemble dans une bassine sur le feu, parfaitement dissous et passé à colature, et lorsque ce sera refroidi soit ajouté l'autre des poudres susdites, et incorpore bien ensemble et mêlant avec la spatule. L'incarnation étant obtenue au moyen des remèdes susdits, alors procède avec les poudres consolidatives, exactement selon le mode dit plus haut, lesquelles poudres se font ainsi : Prenez de noix de cyprès, de galles, de balaustes, d'écorces de grenades, de momie, de sang-dragon, de mastic, de chaque 5 drachmes, de farine de lupins, de farine d'orobe, de chaque 5 onces ; faites comme précédemment une poudre dont vous userez aussi de même. Autre poudre pour le même : Prenez de tuthie, de litharge, de momie, de scories de fer, de limaille de plomb, de mastic, d'écorce d'encens, de myrrhe, de myrtilles, de galles, de noix de cyprès, de balaustes, de chaque 1 drachme. Soit pulvérisé et tamisé comme précédemment, et fais usage selon le mode qui t'a été indiqué. Et remarque ici un précepte général qu'il faut retenir avec soin dans toutes les fractures du crâne, que si quelque excroissance de chair molle et fongueuse te paraît se produire sur la dure-mère, entre le crâne et la dure-mère elle-même, ou si elle te paraît se produire sur le crâne seul, tu la détruiras sûrement et sans crainte avec l'onguent vert préparé de cette manière : Prenez d'un de sucre ou de roche, de fleur de cuivre, de miel rosat, de chaque 1 drachme ou 1 once ; mêlez. Ou encore avec une autre huile mondificative, comme il te Semblera bon. Et sache que la proportion de ces onguents mondificatifs, pour cette dite excroissance molle de chair du crâne et de la dure-mère, est la même que la proportion de miel rosat et d'huile rosat mêlés pour la mondification de la noirceur et sanie de la dure-mère. Mais si, venant à tomber ou si, frappé à la tête d'une autre manière, il n'a pas de fracture du crâne, le malade, après que les cheveux auront été rasés comme il a été dit avant, et après phlébotomie et clystères, ou après les susdites scarifications des épaules, si la plaie est grande, du moins notable, n'a pas besoin d'autre chose que de l'onction d'huile rosat, de bol d'Arménie, de vinaigre et de poudre de myrtille autour de la plaie. Mais dans la plaie, bien que l'écoulement du sang ne se produise pas, procède, à la

première visite, au moyen des constrictifs susdits dans le présent chapitre et dans plusieurs autres; et je dis qu'il faut taire cela jusqu'à deux ou trois jours. Et ensuite **mondifie** et incarne la partie selon les canons à toi plusieurs fois donnés. Car cette sorte de **médicament** fait de poudre de bol d'**Arménie**, de myrtilles, d'huile rosat, etc... fortifie la tête et la partie frappée, en la défendant par sa stypticité ou par l'interception des superfluités d'humeurs, et de l'enflure, et aussi de l'inflammation de la tête et de ses humeurs. Pourrait aussi être mis sur la partie lésée et sur la poudre susdite déjà mise sur la plaie un emplâtre de cire neuve chauffée au feu. Quant à la diète du patient qui endure une fracture du crâne, avec ou sans plaie, qu'elle soit ainsi depuis le commencement jusqu'à la fin : du premier jour de la blessure jusqu'au dixième ou quinzième en été, et jusqu'au septième jour, ou environ, en hiver, ou jusqu'à ce que tu sois tranquille par rapport à l'apostème, qu'il ne survienne pas, que le patient prenne seulement de la mie de pain bien fermentée, trempée dans de l'eau cuite sucrée, et cuite avec un peu de sucre et de vin de grenades, ou de jus de grenades, ou avec du verjus, ou avec du jus d'oranges, ou de limons, avec un peu de sucre, ou bien qu'il prenne du suc d'orge, ou sa ptisane, ou celle de gruau avec un peu de sucre, ou qu'il prenne de la bourrache, des épinards, de la laitue, de la chicorée préparés avec de l'amande ou des courges préparées avec le même **amandé**, et ceci, je le dis si le malade n'est pas très faible, car si le malade était très faible, au point qu'il ne put tenir avec un tel régime de vie jusqu'au temps susdit, alors tu le ferais user de ce régime de vie au début : tu lui donneras progressivement des viandes de chevreau, poulet, etc..., accommodées et cuites avec laitues, chicorée, pourpier, courges ; ou confites avec verjus, ou vin de grenades, ou autres altérants de ce genre. Mais après 10 jours ou 7, comme j'ai dit, tu mettras aussi le malade vigoureux au régime des mêmes viandes préparées de la même manière qui a été dite plus haut, jusqu'à sa parfaite guérison, soit l'incarnation de la dure-mère avec le crâne, et jusqu'à la sécurité de la partie relativement à l'apostème. Mais après l'incarnation et la sécurité comme dessus, tu **règleras** le patient avec des viandes d'animal châtré et de porc maigre et non engraisé, et de bœuf de la même manière, et avec les extrémités des animaux comme pieds bouillis, et souvent viandes roties, de manière que, par ces aliments, soit produit humeur épaisse et visqueuse convenant à la production et conversion d'un aliment dur, compact et visqueux, duquel aliment dur et compact soit produit la chose et la chair pour ainsi dire, ou le pore dit **sarcoïde**, à la place de l'os perdu. Mais après avoir pris les autres aliments à diner et à souper, il peut manger une poire ou une figue cuite sous la braise. Ou bien, au lieu de ces choses, qu'il fasse usage de préparation de coing ou de coriande confite. Qu'il fasse aussi usage, dans ce temps, de bonnes viandes d'alimentation bonne et facile, comme chapons, faisans, perdrix, veau, chevreuil, de petits oiseaux vivant dans les bois et non sur les eaux ou les marais, ou d'autres aliments de ce genre, etc. Mais qu'il s'abstienne du vin jusqu'à la guérison quasi parfaite, parce qu'il n'y a rien qui ébranle la tête et y entraîne et refoule la matière et vapeur autant que le vin, et qui produise comme lui la rechute et débilité du malade, et l'afflux des humeurs dans la partie, etc. Que le patient se contente donc, pour sa boisson, de faire usage d'eau cuite sucrée, avec vin de grenades, ou verjus, ou sucre rosat, ou autres styptiques non fumeux de ce genre. Car toutes ces choses fortifient l'estomac qui se trouve affaibli dans tout choc de la tête, du moins notable, à cause de l'affinité et rapport qu'à l'estomac avec le cerveau au moyen de deux grands nerfs allant du cerveau lui-même à l'estomac, comme j'ai dit plus haut aux signes de la fracture du crâne. D'où il suit que, à cause de cette affinité, les humeurs se rendent à l'estomac et le vomissement se produit. Et aussi, avec cela, ces boissons styptiques fortifient l'estomac, gênent et empêchent l'ascension des vapeurs à la tête. Mais s'il ne pouvait pas s'abstenir entièrement de vin, soit pour cause de faiblesse, soit pour cause d'habitude, ou pour une autre cause, qu'il boive du vin un peu vert, avec eau de sucre rosat, ou avec sucre rosat, ou autre chose de ce genre. Et que la diète de celui qui n'a pas de fracture ni de plaie lorsqu'il aura été frappé ou qu'il sera tombé soit semblable, au début, à la diète déjà dite de celui qui a eu une fracture ou une plaie, et la boisson pareillement. Et je dis

cela jusqu'à ce que le médecin soit dans l'assurance que la production de l'apostème chaud ne se fera pas, et cela sera, pour le moins, jusqu'à 7 ou 8 jours ou à peu près. Qu'il revienne ensuite à son habitude, peu à peu, et non tout d'un coup, etc.

Chapitre II - De la percussion de la tête, avec plaie par épée, etc.

Lorsque le médecin arrivera auprès de quelqu'un qui est blessé à la tête avec chose semblable, comme épée, etc., ou flèche, et qu'il sera certain, au moyen des signes dits dans le précédent chapitre, que la lésion n'est pas dans le crâne, il doit, à la première visite, couper les cheveux de la tête avec des ciseaux selon le mode dit dans le précédent chapitre. Et après avoir tondus de la sorte, il doit humecter parfaitement les cheveux avec huile rosat mêlée avec son quadruple d'eau chaude en hiver et froide en été. Ou bien, en place d'eau, avec vin noir styptique. Après la lotion et l'humectation dites, il doit enlever avec le rasoir tous les cheveux déjà tondus et humectés. Et cela soit un précepte général dans toutes plaies de tête et des parties sur lesquelles sont des poils. Cela fait, soit toute la partie rasée ointe, autour de la plaie, avec huile rosat deux onces, bol d'Arménie 5 onces, vinaigre 2 drachmes, safran 5 drachmes. Mêler et, en hiver, faites que cette préparation soit chaude, mais en été froide. Car cette sorte d'onction préserve de l'apostème chaud tout membre blessé. Et dans la plaie soit placé des bourdonnets d'étoupe ou de lin, trempés dans huile rosat 1 once, 1 jaune d'oeuf et un peu de safran ; mêlez et faites usage selon le mode dit. La plaie étant ainsi remplie comme j'ai dit, soit placé sur la plaie une compresse de lin, grande et large, trempée dans huile rosat, bol d'Arménie, vinaigre et safran, comme ci-dessus. Ensuite, sur cette compresse, qu'il mette un gâteau ou des gâteaux de charpie, large ou larges, trempés dans eau chaude en hiver et froide en été, desquels gâteaux cette eau soit fortement exprimée avec les mains, ou bien, au lieu d'eau, qu'on mette vin noir styptique, de peu de force. Que le médecin lie ensuite convenablement toute la tête avec un bandage convenable, large, etc. Enfin, soit mis sur le bandage un béret de peau d'agneau neuve. Et que le médecin accomplisse tout cela de ses mains, délicatement et sans douleur autant que possible. Car c'est là une chose plus convenable et plus nécessaire que toute autre, dans la cure des plaies, et principalement de celles des parties molles et nerveuses, selon ce que dit Galien, le prince des médecins.

(...)

Mais si la plaie, faite avec épée et semblables, est avec fracture du crâne, et si la plaie est petite, non étendue, ni suffisante pour l'ablation de l'os lésé, soit alors cette plaie agrandie et la peau incisée selon une figure triangulaire, ou de croix, de sorte que le médecin puisse aisément, avec ces instruments manuels, opérer légèrement et délicatement dans l'ablation de l'os lésé. Soit ensuite procédé, pour l'ablation de cet os, au moyen de la trépanation, ou de la gouge, ou de la rape, selon la forme de la lésion, et selon la faiblesse ou la force du malade, et la nature et organisation de la partie, comme il a été dit très clairement plus haut au chapitre précédent. Mais si la plaie a été faite avec une flèche et que la flèche ait pénétré dans le crâne jusqu'à sa profondeur ou non : si elle n'a pas pénétré jusqu'à sa profondeur, avant que tu te disposes à faire l'extraction de la flèche tu couperas les cheveux selon la manière dite plus haut dans les deux chapitres susdits, et alors agrandis la plaie avec le rasoir, afin que la flèche ait une libre issue, et que par le fait de son enfoncement ou de sa pénétration dans les nerfs et les fibres de la chair et de la peau elle ne soit pas arrachée avec grande difficulté et douleur. Et à cause de cela il faut tâcher, dans l'agrandissement de l'ouverture de la peau et de la chair, d'aller jusqu'à la profondeur à laquelle la flèche est arrivée, afin que tu puisses plus facilement travailler avec tes instruments, avec tes tenailles, ou avec tes pinces, ou autres de ce genre, à extraire la flèche, toujours en évitant la douleur autant que pos-

sible. Et la flèche étant extraite, que le médecin procède tout de suite au moyen de la phlébotomie ou de la **scarification**, selon qu'il lui semblera d'après la faiblesse ou la force du malade, et au moyen du **clystère** ou du **suppositoire** susdits (1), et de la même manière, ainsi qu'au moyen des onctions extérieures et des infusions, ou emplâtres, ou **onguents mondificatifs** (2), comme il a été dit plus haut dans ce même chapitre. Mais si la flèche a pénétré jusque dans la profondeur du crâne, alors avec le plus grand soin et la plus grande sagacité, réfléchis à l'extraction de la flèche avant de tenter de l'extraire. Car, le plus souvent, les patients meurent par le fait de l'extraction de la flèche, surtout si le cerveau a été lésé. Par une telle extraction, en effet, l'esprit s'exhale ainsi que la chaleur, et alors, à cause de cela, la sensation se perd ainsi que le mouvement et le malade meurt ainsi. Donc il est bon **qu'après** avoir rasé les cheveux comme il a été dit, la peau soit incisée de part et d'autre, selon la forme d'un triangle ou d'une croix, de telle sorte que la lésion du crâne apparaisse clairement **aux yeux**, et que la partie soit alors fortifiée extérieurement, de tout côté, avec bol d'**Arménie**, huile rosat et vinaigre, selon le mode et les motifs susdits. Mais à l'intérieur (3) soit le fer adouci (4) et soit le crâne fortifié avec huile rosat, jaune d'oeuf et un peu de **safran**, selon la manière donnée plus haut, et soit ce médicament laissé ainsi dans la plaie pendant un jour ou deux. Mais le jour suivant soit fait la phlébotomie de la céphalique de la main, au **côté** opposé à la partie lésée, ou la scarification avec les ventouses aux épaules ou aux fesses, et avec cela soit fait clystère et, de nouveau, les confortations et mollifications, comme j'ai dit plus haut. Le jour suivant, soit le quatrième ou le cinquième, que l'état du malade soit examiné. Car s'il était dans une telle faiblesse que, d'aucune manière, il ne puisse supporter l'extraction de la flèche, que celle-ci soit laissée encore ainsi-pendant **quelques** jours en l'adoucissant de la manière susdite et si, jusqu'à ce temps, il paraissait que la flèche ne puisse être extraite, qu'elle soit laissée ainsi jusqu'à la fin de la vie du malade, afin que la nature travaille seule à son expulsion par le progrès du temps, comme cela a été vu plusieurs fois dans la pratique, et deux fois, dans mon temps, j'en ai vu l'expérience. Mais si le **patient** a encore quelque force et le jeu de son intelligence en bon état, que la flèche soit alors enlevée de cette manière avec tes instruments de fer : Premièrement, avec tes instruments de fer, tu enlèveras quelque peu de l'os sain qui est autour de la flèche, tout autour, circulairement, afin que plus légèrement, avec un moindre effort et sans grande douleur, et aussi sans **commotion** de toute la tête et du cerveau, la flèche puisse être arrachée par le médecin. Car si la flèche est

-
- (1) "suppositoire ordinaire de miel et sel, ou le suppositoire fort avec miel et sel, en ajoutant poudre d'espèces d'hierapicra ou d'espèces fortes, stimulantes, d'un autre genre. Ou bien soit fait le suppositoire avec savon blanc seul, ou avec racine de bette, sel et huile, ou avec lard, sel et huile, etc., ou avec miel et fiel de porc, ou de boeuf, ou autre de ce genre, ou avec excrément de rat, sel gomme et fiel, incorporés avec miel, etc".
- (2) "Prenez de miel rosat passé à colature 1 once, de myrrhe 3 drachmes, de farine de fenugrec, de farine d'orge de chaque 5 onces. Soit incorporé ensemble avec un peu de vin. Ceci est un mondificatif et fortifiant léger de la partie, et un sédatif de la douleur, et il peut être mis sur la partie blessée et aussi dans la blessure, au moyen de bourdonnets qui en seront imprégnés. Mais si un mondificatif plus énergique est nécessaire, **mondifie** avec l'onguent des apôtres, ou vert, ou un autre de ce genre. Et fais bien attention que l'onction qui est faite autour de la plaie avec bol d'**Arménie**, huile rosat, vinaigre et safran, ou celle qui peut être faite avec suc d'herbes froides répercutives, comme avec suc de solathre, de joubarbe, de pourpier, de plantain, de verveine".
- (3) Sous entendu : de la plaie.
- (4) (Mollificetur ferrum). Le fer de la flèche.

extraite violemment et sans cette séparation d'os, alors le cerveau sera ébranlé avec les enveloppes, ou bien encore de petites parties du crâne seront violemment soulevées et seront tiraillées et alors, par le fait de cette violence, les matières et humeurs se porteraient rapidement au cerveau et ainsi, ou bien il se formerait un apostème du cerveau, ou bien le malade mourrait **aussitôt** à cause de l'invasion considérable et de la compression du cerveau par ces matières. Et il leur arrivera une chose **semblable** à celle qui arrive aux apoplectiques. Cela fait, que la flèche soit alors extraite avec tes doigts, ou avec les pinces, ou avec les tenailles, légèrement, sans violence et sans douleur, autant que possible. Et alors, immédiatement après cela, soit la partie lésée du crâne remplie avec des compresses trempées dans huile rosat, miel rosat et safran mêlés et soient quelques compresses légères, convenablement préparées et trempées dans le dit médicament, placées entre la dure-mère et le crâne, de crainte que, par le fait du mouvement du cerveau, ses enveloppes ne sortent à travers la fracture du crâne et que, par le contact des aspérités de la partie d'os fracturée, les enveloppes ne soient lésées, et aussi de crainte que, par le fait de la pression du contact inaccoutumé de l'os et de la partie dure et pleine d'aspérités, il ne se produise un apostème du cerveau ou de l'enveloppe et que cela soit, dans l'avenir, une cause de mort pour le malade. Et que ces choses soient faites **immédiatement** après l'extraction de la flèche, à moins que conséquemment à cette extraction il ne se produise un écoulement de sang, parce qu'alors, aussitôt après cette extraction, **il** faut procéder avec les remèdes connus qui arrêtent le sang, et cela pendant un jour tout entier sans cesser, ou plus longtemps, **comme il** semblera à ton discernement. Tu dois procéder ensuite avec le remède susdit. Toutes les susdites choses étant donc accomplies par ordre, qu'il soit alors procédé à la cure du crâne lésé et de toute plaie de tête, comme il a été dit régulièrement dans le premier chapitre de ce second livre. Que la diète du patient, s'il est plein de force, soit telle que celle qui a été dite au premier chapitre, pendant sept ou neuf jours, et son breuvage également. Mais **il** faut cependant que tu saches que dans ce cas et les cas semblables les breuvages doivent pencher vers le froid et non vers le chaud, **comme** sont l'eau cuite avec sucre rosat vieux, le verjus, le vin de grenades, l'eau de décoction de prunes sèches, et non vertes, parce que les vertes étant aqueuses font perdre l'appétit. En effet, le sucre rosat vieux et ces autres breuvages fortifient l'estomac dans ce cas, et font que la nourriture est plus facilement conservée, alors que dans des cas semblables l'appétit est le plus souvent abattu. Mais chez les vieillards faibles, décharnés et chez les personnes de faible complexion, que la boisson soit petit vin vert avec eau sucrée cuite, ou avec sucre rosat vieux, ou verjus, ou vin de grenades, et que la nourriture, dans ce cas, dans un corps semblable, penche vers le froid, **comme** est petit morceau de mie de pain bien levé, lavée plusieurs fois dans eau rosat, ou dans eau commune cuite, sucrée, avec verjus ou vin de grenades, ou si le malade est très faible, que la susdite mie de pain lavée dans l'eau rosat soit mêlée avec jus de poulet jeune, et qu'on fasse une panade, et le malade peut **même** manger la viande de poulet cuite avec laitues, pourpier, chicorée, courges, verjus et grains de grenades ; qu'il fasse usage aussi de ptisane d'orge, ou de gruau, ou **d'amandé**, et qu'il use parfois de pourpier, laitues, chicorée, ou autres substances froides de ce genre, modérément, je parle du malade vigoureux ; mais que le faible n'use point de ces choses.

Chapitre III - De la plaie au nez ou à la face avec épée ou flèches, etc.

La plaie au nez ou à la face, faite avec épée, glaive et semblables, est faite parfois dans le sens de la longueur du nez, parfois selon sa largeur. Néanmoins, si elle est faite selon la largeur ou la longueur, c'est cependant une plaie parfois large, parfois étendue, parfois étroite. Semblablement, elle est parfois large avec perte d'os et de peau, parfois avec perte ou lésion de l'os seulement, parfois avec lésion de l'os et non point avec perte.

(...)

Mais si avec une plaie étroite et petite, comme celle faite avec une flèche, il y a perte d'os ou de chair, alors tu t'efforceras, avec ce médicament, de produire quelque chose à la place de l'os, afin que la cicatrice soit plus belle : Prenez d'encens, de myrrhe, de sarcocolle, de mastic, d'adragant, de gomme arabique, d'iris, de noix de cyprès, de chaque 5 onces ou 2 drachmes, de poudre de fenugrec 3 drachmes, de résine, de térébenthine, de chaque 2 onces, d'huile de myrte, d'huile de mastic, de chaque de 2 à 5 onces, de cire 1 once ou 5 drachmes. Soient résine, térébenthine, huile et cire dissoutes sur le feu dans une bassine et passées à colature et, lorsqu'elles seront refroidies, soit ajouté les poudres susdites et soit, le tout, parfaitement incorporé en agitant continuellement avec la spatule. Et ne t'attends pas à mettre ce médicament sur la plaie ou dans la plaie immédiatement, dès le commencement, et sans que ce soit après que tu aies observé les règles des choses qui doivent être faites au début, et qui ont été **suffisamment** dites plus haut. Mais au commencement tu mettras sur la plaie miel rosat avec jaune d'oeuf, huile rosat et safran, comme j'ai dit plusieurs fois, et cela jusqu'au quatrième ou cinquième jour, à moins que l'écoulement du sang ne t'en empêche, parce qu'alors tu t'occuperas de l'arrêter ; procède ensuite comme j'ai dit maintenant. Mais après ces cinq jours, si une **mondification** plus forte est nécessaire, mondifie alors avec l'onguent des apôtres, ou vert, ou avec arsenic, réalgar, myrrhe et miel rosat et autres de ce genre. Et après la mondification procède avec le génératif de chair et incarnatif (1) dit plus haut au présent chapitre ou aux autres assez connus. Et après l'incarnation, consolide avec cette poudre dont tu recouvriras l'orifice de la plaie : Prenez de noix de cyprès, de galles, d'écorces de grenades, de balaustes, de momie, de chaque 5 onces ; mêlez et employez comme j'ai dit, ou, avec résine, huile et cire suffisantes, faites un onguent selon les règles données plus haut dans le présent chapitre et plusieurs fois ailleurs. Mais si la plaie est étendue, soit selon la longueur, soit selon la largeur, examine alors s'il y a eu séparation de l'os non complète, ou considérable, de sorte que ses parties puissent être amenées et réunies l'une à l'autre et adhérer avec le temps ; et alors tu feras une suture et réunion des parties, comme je te dirai aussitôt. Mais si l'os a été tellement séparé qu'il n'adhère plus par quelque point de sa circonférence, ou qu'il ne tient plus à l'os sain en quelque point, alors tu l'enlèveras immédiatement, à la première visite, si tu le peux facilement, sans grande douleur du patient. Couds ensuite la plaie selon la **règle** donnée dans le précédent chapitre, et fais que les parties adhèrent solidement l'une à l'autre ; procède ensuite comme il a été indiqué plus haut. Et considère bien que si l'os coupé et séparé ne se tient pas partout avec l'os sain, de sorte qu'il ne soit pas retenu dans toute sa circonférence, alors, comme cela a été indiqué plus haut, comprime l'os lui-même et mets-le bien à sa place et joins ses parties l'une à l'autre avec ta suture, d'après la règle donnée plus haut, et procède au moyen de plumasseaux, tampons, des nombreux fortifiants et autres médecines **susdites**. **Affermis** ensuite parfaitement la partie avec une bande convenable, de telle sorte que les parties d'os ainsi réduites restent à la place due, s'il te semble que cela soit possible, et si non, enlève cet

-
- (1) "soit la plaie incarnée au moyen de cette poudre incarnative : Prenez d'encens, de mastic, de colophonie, de vernis, de chaque 2 onces, de myrrhe, de sarcocolle, de chaque 1 drachme, de farine d'orobe 3 drachmes ; mêlez et répandez en poudre sur la plaie après que vous aurez rempli celle-ci de bourdonnets de lin selon l'ordre habituel et commun à toutes les plaies ; ou bien, au lieu de la poudre, fais un onguent tel : Prenez de résine de pin, de térébenthine, de chaque 2 onces, d'huile 4 onces, de cire 1 once, d'encens, de mastic, de myrrhe, de fenugrec, de colophonie, de chaque 1 drachme. Soit fait colature de la résine, de la cire, de la térébenthine et de l'huile dissoutes premièrement sur le feu et, lorsqu'elles seront tièdes, soit ajouté les poudres susdites, et soit tout parfaitement incorporé en agitant bien avec la spatule".

os séparé tant que la plaie est récente et que l'os est nouvellement fracturé, parce qu'alors le malade sera moins éprouvé par cette ablation que si on laisse s'écouler le temps et qu'ensuite il soit nécessaire d'enlever cet os, car tu causeras alors une grande douleur au malade par une nouvelle plaie qui, au début, n'aurait pas été faite ; d'autant plus qu'avec le temps la nature semblait déjà indifférente à l'état de cet os et avait même commencé la production nouvelle de chair. Et ainsi, par la nouvelle douleur apportée à la nature on lui causera une perturbation, et cela sera cause que la maladie sera plus longue et que la plaie se consolidera mal et imparfaitement. Et remarque ici, sur la suture et le mode de suturer, un précepte général à toutes les sutures, selon qu'elles doivent être faites sur tout membre blessé attendant la conservation de sa forme et de sa figure des divers modes de la suture elle-même. Premièrement, que toute suture est meilleure et plus durable avec un fil de lin fort et égal, simple ou double, ciré, qu'avec la soie, quoique la soie soit plus fine et plus noble que le fil. Car le fil, et surtout ciré, coupe et use moins, et plus lentement (1), et est de plus longue durée en cet endroit que la soie et, à cause de cela, est de moindre douleur ; et c'est pourquoi il est choisi à cause de cela pour toute suture de plaie. Et aussi ces sortes de suture sont choisies parce que les plaies circulaires sont d'une guérison plus lente que les longues. De même, la suture doit être faite avec une aiguille triangulaire, parce qu'elle pénètre plus facilement le membre qu'une aiguille égale. De même tu dois examiner le mode de suture : en effet, la plaie est cousue par quelques-uns comme les pelletiers cousent les pelleteries, et cette suture est d'une plus belle cicatrisation, comme je l'ai expérimenté en mon temps. Cette suture se fait aussi avec des noeuds et par leur entrelacement, car le fil est retourné deux fois dans le premier noeud, une fois dans le second, pour que le noeud reste plus solide, et on laisse entre un noeud et un autre la distance d'un doigt. La suture se fait quelquefois par application de plumasseaux et de bandes, de sorte que des plumasseaux triangulaires, faits selon la **forme** de la plaie, soient appliqués sur les lèvres de celle-ci, de chaque côté, que les bords des plumasseaux soient ensuite cousus l'un à l'autre et qu'ainsi les lèvres de la plaie, qui étaient éloignées, soient amenées l'une vers l'autre et restent fixées. Mais cette suture n'a sa place que **lorsqu'il** faut une petite suture et que la plaie est très petite et n'aura pas besoin d'une forte ou solide contention, mais petite et faible. Et d'un autre côté aussi, cette suture ne peut être faite en toutes les parties du corps, mais seulement dans les parties planes et unies. La suture se fait aussi quelquefois en laissant les aiguilles dans la partie, autour desquelles aiguilles le fil est enroulé trois ou quatre fois et bien assujéti ; et celle-ci ne se fait qu'en un membre volumineux, comme au bras blessé lorsque, par exemple, la partie détachée y est pendante et elle se fait aussi lorsque la plaie a besoin d'une contention forte, solide et prolongée des parties, en même temps que de leur réunion étroite l'une à l'autre. Et ces modes de suture sont les plus ordinaires et les plus usuels, étant donné qu'il soit possible d'en imaginer d'autres ; mais je n'en ai cure pour le présent ; que ces modes nous suffisent donc pour maintenant. Mais si la blessure a été faite avec une flèche, remarque tout d'abord si la flèche est apparente à la vue ou non. Si elle est **apparente**, alors aussitôt, à la première visite, **mollifie** et fortifie la partie avec huile rosat, graisse de poule, jaune d'oeuf et un peu de safran mêlés et chauds, s'il ne se produit pas d'écoulement de sang, parce qu'alors procède tout de suite avec les remèdes connus qui arrêtent le sang, et ce **jusqu'à** son arrêt ; ensuite avec le médicament susdit, **jusqu'à** parfaite mollification de la flèche et de la partie. Et si les laïques, ou les rumeurs de femmes et les amis te sollicitent pour que la flèche soit extraite tout de suite, et qu'il soit évident pour toi que la flèche est entrée peu profondément dans le membre, de sorte **qu'elle** puisse être extraite avec assez de facilité et sans grande difficulté et sans accident pour le malade,

(1) Sous-entendu : les tissus.

ainsi que sans douleur notable, alors extrais-la tout de suite, et si ces conditions ne te paraissent pas devoir se réaliser, laisse alors la flèche jusqu'à trois, quatre ou cinq jours, et ensuite extrais-la d'après la manière qui t'a été donnée. Et dans ta première visite du malade observe les règles assez connues du début des plaies, c'est-à-dire que la phlébotomie soit faite ou la ventousation et le clystère ou le suppositoire. Et soit le malade réglé avec la diète froide et sèche et la boisson froide dites dans les **deux** précédents chapitres. Qu'on n'omette jamais de faire autour de la plaie l'onction avec huile rosat, bol d'Arménie, vinaigre et un peu de safran, ou avec suc d'herbes froides, styptiques, comme suc de joubarde, de solathre, de plantain, etc. Et soit la plaie **mollifiée** avec huile rosat chaude, de manière qu'entre le manche de la flèche et le pourtour de la plaie soit introduit de l'huile, selon que possible. Mais le jour suivant tu te rendras auprès du malade et, à moins que la faiblesse ou autre chose vienne **l'empêcher**, tâche d'extraire la flèche de-cette manière : Prends le manche de la flèche entre les tenailles dentées et affermis-les bien en pressant bien avec les mains sur la partie postérieure des tenailles, afin que les dents des tenailles s'impriment fortement dans le manche de la flèche, et lorsque tu auras fais ainsi, tourne les tenailles à droite et à gauche, et ensuite tu ramèneras la flèche au point où elle a été en premier lieu, ou à travers lequel elle est entrée tout d'abord, et ainsi tu pourras extraire la flèche directement, sans difficulté, lorsque la flèche aura déjà fait elle-même sa voie par le tour que tu lui auras fais faire à droite et à gauche et réciproquement. Laquelle flèche ayant été extraite de la manière dite, tu rempliras la plaie avec des bourdonnets d'étoupe ou de lin trempés dans huile rosat, jaune d'oeuf, safran, mêlés et chauds, sans tasser beaucoup les **bourdonnets**, et que cela soit continué jusqu'à trois ou quatre jours ; et ensuite commence à mondifier la partie avec miel rosat, térébenthine, farine d'orge, farine de fenugrec, myrrhe et sarcocolle. Car cet emplâtre **mondifie** et calme la douleur. Cette **mondification** étant faite, ou une plus énergique si elle a été nécessaire, soit la partie incarnée avec poudre d'encens, mastic, sarcocolle et adragant. Soit ensuite consolidée avec poudre de noix de cyprès, momie, écorces de grenades, galles et autres de ce genre, ou bien qu'il soit procédé avec les onguents faits avec ces poudres selon la règle donnée plus haut dans les autres chapitres. Mais si la flèche ne se manifeste pas à la vue, cherche alors si elle ne serait pas dans le nez ou ailleurs, en explorant avec ta sonde dans lequel des deux points elle se trouve, dans la cavité du nez ou ailleurs, etc., et si tu ne la trouves pas d'aucune manière, alors mollifie et fortifie toujours la partie avec huile rosat, jaune d'oeuf, graisse de poule et safran, jusqu'à ce que la flèche se manifeste à ta vue par l'effort de la nature ; et si elle ne se manifeste pas, alors consolide la plaie et abandonne la flèche, si, par ce procédé, la plaie peut se consolider, et si tu ne vois pas que tu puisses l'arracher par quelque moyen. Souvent, en effet, et remarque-le bien, la flèche abandonnée se manifestera à toi par cette voie même, naturellement. Quelquefois même la nature, dans son ingéniosité, la pousse à la place convenable pour qu'elle soit extraite ; et alors, facilement et sans difficulté, ainsi que sans grande **incommodité** pour le patient, elle sort d'elle-même, ou quelquefois enfin, ainsi abandonnée, elle se manifeste à toi de telle sorte que le malade l'extrait lui-même, ou du moins le médecin, avec facilité. Mais si la flèche **n'apparaît** pas, mais se manifeste à toi par le contact de ta sonde, et non à la vue, alors tâche de mettre de l'huile rosat sur le manche de la flèche, et de mollifier toute la partie de la blessure avec la même huile, pendant quelque temps, et **lorsqu'il** te semblera que la partie est suffisamment mollifiée, cherche le moyen de placer dans le manche de la flèche une sonde faite avec crochet, et tâche de le faire, et enfonce le crochet dans l'ouverture du manche jusqu'au vide intérieur du manche (1) ; fais alors des tractions pour retirer la sonde à l'exté-

(1) l'auteur désigne soit le manche creux de la flèche, soit la douille par laquelle le fer était assujéti au manche d'une manière plus ou moins solide ; car on fixait parfois le fer assez peu pour qu'il restât sûrement dans la plaie, et provoque une blessure mortelle (tétanos).

rieur et tâche d'extraire la flèche au moyen de ladite sonde recourbée, si c'est possible. Mais si cela ne te semble pas encore possible, alors tu reviendras à ladite mollification de la plaie et à la dilatation de l'orifice. Nous avons nous-même très souvent dilaté le lieu où se trouvait la flèche, après ce premier essai au moyen du crochet, ou de la sonde recourbée, avec zégi ou vitriol duquel on fait l'encre, placé dans le trou de la flèche, ou dans lequel est la flèche ; et après cette application de vitriol un jour, nous avons procédé un autre jour avec huile rosat, etc., comme ci-dessus ; ensuite avec zégi, etc., et en continuant jusqu'à ce que nous sommes arrivé à une dilatation convenable de la plaie ; et alors, le troisième ou quatrième jour, nous avons entrepris la mobilisation et l'extraction de la flèche au moyen de la sonde, et nous l'avons extraite facilement sans douleur. Et toi, tu devras faire de même, car au moyen de ce procédé on évitera que la flèche ne soit point extraite, ou, du moins, que sa sortie ne se manifeste point au médecin, ou on lui fera meilleure issue. Mais si, cachée ou visible, la flèche est barbelée, alors place une canule d'airain sur chaque barbe, ou une canule de plume d'oie, et saisis alors le manche de la flèche avec tes tenailles et extrais à l'extérieur. Car alors, en enlevant la flèche, ces barbes ne pourront s'introduire dans les tissus à cause de la canule d'airain ou de plume d'oie, empêchant la pénétration et s'y opposant. La flèche étant enlevée et extraite de la manière dite, qu'il soit alors procédé à la cure comme il a été dit plus haut, dans le présent chapitre et dans d'autres. Mais si le miel rosat, la myrrhe, la farine d'orge, etc., n'étaient pas un mondificatif suffisant, que la partie soit alors mondifiée avec l'onguent des apôtres, ou vert, ou avec ce mondificatif : prenez d'hermodactyles, d'asphodèles pulvérisés, de chaque 1 once, de réalgar, d'arsenic, de fleur de cuivre, d'huile rosat, de vitriol, de chaque 1 drachme, de miel despumé 1 once ou davantage, pour que la préparation reste liquide ; mêlez et faites usage. Après le mondificatif, tu t'appliqueras à l'incarnation et à la consolidation selon la manière donnée plus haut. Que la diète du patient soit, au début, comme celle qui a été dite dans les deux chapitres précédents, ou mie de pain lavée plusieurs fois dans eau cuite, sucrée, mêlée avec verjus ou vin de grenades ; ou bien soit suc d'orge, ou sa ptisane, coupée avec du sucre ; ou bien qu'on lui donne laitues, chicorée, pourpier et courges cuites et bouillies avec lait d'amandes douces et semences communes, ou aussi panade préparée avec ledit lait. Et qu'il ne mange de viande et ne boive de vin d'aucune manière, et que le patient fasse cela jusqu'à ce qu'il soit en sécurité relativement à l'apostème, s'il est fort et robuste d'énergie, d'âge, de constitution et des autres qualités. Mais s'il est faible, qu'on lui donne alors viandes de poulet, ou de chevreau, ou de veau, cuites avec lesdites herbes ou semences communes. Qu'on lui donne aussi, dans la suite, chair de perdrix, de faisan, d'oiseaux des bois et non point des marais, oeufs à la coque, jus des viandes susdites, mie de pain apprêtée avec ces jus, avec oeufs en forme de brouet, et bref qu'il use de mets de digestion douce et, à la fin, qu'il use desdites viandes accommodées en pâté ou autres préparations savoureuses de ce genre avec ces espèces : prenez de cannelle choisie 2 onces, de cardamome, de galanga, de macis, de girofle, de noix muscade, d'ammi, de chaque 5 drachmes, de safran 2 drachmes. Soit fait avec ces substances une poudre dont il usera avec ses aliments. Que la boisson soit, dès le début, l'eau de décoction d'orge, avec sucre rosat vieux, ou une boisson de ce genre, froide et sèche. Mais vers la fin, et du moins, après sécurité relativement à l'apostème, il peut user de vin noir, faible ou vert, avec eau de sucre rosat cuite, ou avec dite eau de prunes, ou avec seule eau commune sucrée, etc., et qu'il soit ainsi réglé.

(...)

Chapitre V - De la plaie au cou, avec épée, ou flèche, etc.

Les plaies qui sont faites au cou par épée et semblables se font selon la longueur ou selon la largeur et, avec cela, la nuque est blessée ou non. J'entends ici par cou la partie postérieure de la gorge qui va du commencement de la nuque, en haut, jusqu'au septième spondyle vers le bas de l'épine. (...) si cette plaie si étendue, etc., est avec perte d'os entièrement séparé, etc., alors tu l'enlèveras tout à fait s'il te semble que par l'affrontement des parties l'une contre l'autre il ne puisse, avec le temps et l'ingéniosité manuelle, se rejoindre, se resouder et être conservé. Et alors couds, affermis la partie de tout côté, répands sur la suture la poudre confirmative, mondifie, incarne et consolide comme ci-devant. Mais s'il te semble que cet os lésé puisse rester à cette place et se réunir à l'os sain, alors tu ramèneras les parties l'une contre l'autre avec une suture de la peau et tu comprimeras parfaitement l'une contre l'autre les parties d'os pour qu'elles se ressoudent et se rejoignent convenablement. Soigne ensuite ces mêmes parties ainsi affrontées avec poudres, emplâtres, **plumasseaux** et bandages sus-indiqués. Mais si la plaie est avec perte de peau et d'os, alors tu procéderas avec les remèdes appropriés réparateurs de l'os et avec les confortatifs connus, lesquels confortatifs doivent être froids et secs, comme sucs des herbes dites, bol d'Arménie, hypociste, terre sigillée, oseille et autres de ce genre. Et les réparateurs doivent être génératifs de chair, comme est cette poudre : Prenez d'encens, de mastic, de chaque 5 drachmes, d'adragant, de gomme arabique, de momie, de myrrhe, de chaque 2 drachmes. Soient pulvérisés et tamisés parfaitement et répandus en poudre sur l'os, l'orifice de la plaie étant rempli de bourdonnets. Ou bien soit fait onguent avec résine, térébenthine, cire et huile en quantité suffisante, d'après la manière donnée au chapitre de la plaie au nez, et aussi aux autres chapitres ; ou bien soit **procédé** avec l'onguent de résine susdit. L'incarnation étant faite avec ladite restauration, soit la plaie consolidée comme je t'ai premièrement enseigné. Si cette plaie est avec lésion de la nuque, alors examine bien, dans les membres qui sont au-dessous de la lésion de la nuque, lequel des deux ils ont perdu, la sensibilité ou le mouvement, ou non, je dis en partie ou en totalité. S'ils ne les ont pas perdus, tu procèderas autour de la plaie avec le confortatif, comme j'ai dit, et dans l'affrontement des parties avec la suture, parce qu'il faut laisser la plaie ouverte à l'endroit où est la lésion de la nuque, afin qu'aucune pourriture ne puisse être retenue dans la nuque. Et il faut fortifier la nuque avec miel rosat, térébenthine, myrrhe, farine de fénugrec et safran, mêlés et chauffés, et placer cela chaud sur ce seul point et, au commencement, à l'endroit de la plaie où a été laissé un orifice dans la suture. Ou bien il faut fortifier la partie et calmer la douleur avec miel rosat, jaune d'oeuf, huile de mastic ou de lis, avec les espèces décrites par **Mésué** (1) et un peu de safran, d'iris et de sarcocolle. Après cette confortation et mondification, ou une plus grande s'il est nécessaire, soit la partie incarnée et consolidée comme cela est connu. Mais si les membres avaient été lésés au-dessous, par la lésion de la nuque, pour avoir perdu la sensibilité et le mouvement, en tout ou en partie, la sensibilité revient bien et le mouvement par la bonne et diligente cure du médecin, pourvu que, dis-je, la lésion ait été produite à la nuque selon la longueur et non selon la largeur. Et que la nuque soit traitée comme il a été dit premièrement avec les confortatifs, les mondificatifs, les incarnatifs et les consolidatifs dits et suffisamment connus, sans jamais oublier autour de la partie le défensif susdit plusieurs fois, etc... (...) Mais si la plaie du cou a été faite selon la largeur, et si elle est grande et par le travers du cou, les membres inférieurs au-dessous de la lésion de la nuque perdent alors immédiatement la sensibilité et plusieurs le mouvement, et ne les reprennent plus. (...) la mort de tout le corps

(1) Médecin arabe.

suivra nécessairement la destruction de la sensibilité et du mouvement résultant de la blessure des parties susdites. Mais, mon ami, quoique ce dire soit scientifique, il ne me semble cependant ni bon, ni utile, ni honnête que le médecin ne conserve aucun espoir dans les cas de ce genre, ni qu'il renonce à une médication raisonnable, mais qu'il examine et qu'il tente, en agissant auprès du malade, comme il conviendra et comme il pourra, avec les ressources de sa réflexion et de son imagination, s'il pourrait le sauver de ce cas désespéré, ce à quoi la nature très sage tend quelquefois en cachette et par son génie très subtil dans des cas qui paraissent, dis-je, impossibles à l'homme, et même à très bonne fin, aidée des moyens raisonnables et convenables préparés par le médecin. Souvent même, sans aucun aide du médecin, la docte et sagace nature fait cela. Et fais bien attention qu'en de tels cas le médecin doit toujours donner son pronostic aux parents et aux amis du malade, afin qu'il ne soit pas mal jugé par eux et par le commun des laïques et qu'ils n'aient pas une mauvaise opinion de lui, à cause de son ignorance, disant qu'il n'a pas su ni reconnu la maladie, ni l'état du malade, à cause de quoi il n'a donné aucun pronostic. Parce que si le malade doit être sauvé plus tard par ton intervention prudente, en même temps que par la nature, alors à cause du bon résultat que tu auras atteint en cela, ta renommée s'élèvera et croîtra par le pronostic et l'exposé de cette maladie sans espoir fait à ses parents et à ses amis. Et pour la plus grande confirmation de ces cas et événements (1), je veux te présenter des exemples vrais et convenant à ceci, dans lesquels, depuis le début du mal, j'ai préparé la terminaison et une terminaison heureuse. J'ai vu et j'ai eu en traitement un certain habitant de Crémone, du nom de Lazarinus, blessé à la tête avec une épée ou un gourdin, comme il m'a été rapporté ; et la plaie alla profondément jusqu'à la substance médullaire du cerveau ; et la plaie était selon la longueur de la tête, sur le sommet, de la partie antérieure du front, jusqu'au milieu de la tête vers l'occiput. Et aussitôt que j'ai vu cet homme, les cheveux de la tête étant rasés, comme j'ai dit au chapitre de la cure de la plaie du crâne, et la modification du sang étant faite ainsi que l'essuyage, et l'enlèvement de quelques parties de l'os coupé, séparées de l'os sain et non lésé, étant faite par moi avec mes instruments, lorsque j'ai vu clairement et ouvertement toute la plaie, alors j'ai pronostiqué tout de suite sa mort certaine. Et un bandage étant fait selon les règles susdites, j'ai annoncé à ses parents et à ses amis que le cas était sans espoir et la mort du malade et, pour le moment, je l'ai laissé. Mais le troisième jour après le coup, le malade devint totalement paralysé de tout le corps, et il laissait échapper dans son lit, sans le sentir, la superfluité de la première digestion et de la seconde (2), et ce malade resta bien pendant sept jours sans manger, comme les personnes présentes me l'ont rapporté, mais il buvait de l'eau froide, crue, avec sucre rosat vieux, quelquefois cuite et sucrée ainsi. Mais à cause de ce signe je n'ai pas cessé de le visiter avec soin chaque jour et de le traiter selon le mode et la règle donnés plus haut. Et alors, le sixième jour après l'établissement de la paralysie, il put manger et demanda, et je lui fis alors préparer du bouillon de poulet jeune et je le lui présentai, et la boisson sus-indiquée et point de vin, et je procédai succinctement à la modification et abstersion du cerveau et de la plaie selon les règles et modes donnés au chapitre de la plaie à la tête, et bref la nature, avec les moyens médicaux a travaillé de telle sorte qu'il a été rendu à son ancienne santé et, en vérité, il a vécu encore plus de vingt ans après, et en semblable cas j'en ai guéri beaucoup, le secours divin et la nature opérant principalement. J'ai vu un autre homme blessé avec une flèche à la nuque, dans le cou, frère de Henri Cinzarius de Crémone, qui aussitôt après avoir été frappé perdit la sensibilité et le mouvement dans tous les membres, au-dessous de cette partie blessée de la nuque, de telle sorte que chaque jour il perdait dans le lit, sans le sentir, les superfluités de la première et de la seconde digestion. Bref, après avoir exposé aux parents ma désespérance de sa vie et le pronostic de mort, je l'ai guéri et je l'ai tellement

(1) Eventus qui signifie aussi réussite, succès.

(2) Les fécès et les urines, ces dernières étant probablement désignées par l'auteur par "superfluité de la seconde digestion", car les anciens, par le mot digestion, exprimaient non seulement la fonction de l'appareil digestif, mais encore la fonction de nutrition dans l'intérieur des tissus.

rétabli, qu'il pouvait s'en aller, avec deux bâtons, à travers la ville, et **il** vécut encore pendant dix ans. **J'ai** vu une autre fois à Crémone un certain du nom de Gabriel de Prolo, blessé à la jambe sur le **focile**, avec une flèche qui perfora **jusqu'à** l'os et ne lésa pas l'os ; et ce fut une flèche d'arc (1), comme **il** m'é-tait raconté, et bref, avec tous les moyens et médecines, la nature ne put ainsi empêcher **qu'il** ne survint un frisson violent et, en vérité, **il** fut presque mort pendant un mois. Tu sauras donc que le frisson survenant dans une blessure du cerveau, de la nuque, signifie qu'elle a pénétré dans le cerveau, ou la nuque, ou les nerfs nobles et souvent que la mort doit arriver. Et s'il y a fièvre avec insomnie, perte de l'appétit, affaissement de tout le corps, cela présage sans doute la mort. Et s'il survenait le flux du ventre, la fièvre ni le frisson ne faisant défaut, cela signifie encore la mort. Mais si, par le bénéfice du flux, ces symptômes étaient écartés et cessaient, ils ne signifieraient pas alors un mal, mais plutôt un bien et la vigueur de la nature sur l'infirmité et sur sa cause. Quant à la diète, dans ce cas, au début, au milieu et à la fin, **il** en a été assez parlé dans les précédents chapitres, selon qu'il convient dans toutes les blessures, et aussi de la boisson ; c'est pourquoi je ne le répèterai pas. Mais tu sauras que le vin excite le cerveau et les nerfs plus que quelle autre chose que ce soit. En conséquence, fais s'abstenir de vin, autant que possible, les ma-lades ainsi blessés, parce que ce sera bien pour eux, à moins que l'habitude du malade pour le vin, ou son âge avancé, ou sa faiblesse, ou autre cause de ce genre ne te porte à consentir pour lui à son usage modéré.

(...)

Chapitre IX - De la plaie à l'adjutoire (2), avec épée, ou flèche, etc.

Lorsque l'adjutoire est blessé en travers, avec épée ou semblables, le muscle et la corde qui meuvent tout le bras sont, le plus souvent, coupés et le bras perd son mouvement et rotation ordinaire et utile à tout le corps et nécessaire, et alors **il** se laisse aller, et la main se fléchit dans le noeud de la rasète, et **il** ne reçoit point restauration ni reconsolidation, et cela parce que certains nerfs sensibles et moteurs sont coupés transversalement, quelquefois en totalité, et ainsi la partie inférieure du bras, au-dessous de la blessure, perd totalement le mouvement et la sensation ; quelquefois ils sont **coupés seulement** en partie et non en totalité, et ainsi ils perdent en partie et non en tout le mouvement et la sensation. ~~Même~~ lorsqu'ils ne sont pas coupés en totalité, le membre recouvre encore quelquefois la sensation et le mouvement par le fait de la bonne, rationnelle et soigneuse opération du médecin, comme **il** m'est arrivé dans la pratique. Ces accidents arrivent aussi quelquefois par le fait d'une plaie produite avec une flèche de traverser entièrement, du moins dans son extrémité et corde, le muscle ou **lacerte** commun à tout le bras. Mais si la plaie a été faite dans cet endroit avec épée, couteau et semblables, dans le sens de la longueur du bras, alors **il** n'y aura point de doute sur la perte de la sensation ou du mouvement du bras, **comme précédemment**, parce que cela n'arrivera point, si ce n'est par hasard, par l'erreur du médecin, ou l'imprudence du malade et le défaut de soin de la plaie. Lorsque la plaie aura été faite dans cet endroit en travers et sera grande, de sorte

(1) Cf. chapitre consacré à l'armement médiéval.

(2) Pour Guillaume de **Salicet** ce nom désigne à la fois le bras et l'humérus.

qu'elle ait besoin du rapprochement des parties au moyen de la suture selon quel-
qu'un des modes décrits dans le chapitre de la plaie au nez et à la face, comme
il te semblera convenir, traite selon la complexion et la forme du membre et l'é-
tendue de la plaie. Préserve ensuite la suture avec la poudre plusieurs fois dite,
et **mollifie** l'endroit de la plaie et de l'orifice que tu as laissé ouvert dans la
suture afin que la sanie qui se produit soit évacuée, et calme la douleur avec le
mollificatif et sédatif de la douleur plusieurs fois dit, soit avec jaune d'oeuf,
huile rosat et un peu de safran, **jusqu'à 3 ou 5 jours**, à moins que tu ne sois con-
trarié par l'écoulement du sang, parce qu'alors occupe-toi de lui à la première
visite. Procède ensuite comme j'ai dit maintenant ; puis mondifie, incarne et con-
solide **comme** dans le **précédent chapitre**, et tu n'omettras point le défensif d'hui-
le rosat, vinaigre, **bol d'Arménie** et safran, ou avec sucs froids répercutifs sus-
dits, autour de la plaie, et si le sang s'est échappé et s'échappe abondamment de
cette plaie, tu l'arrêteras, autant que possible, et **il** n'est point nécessaire
alors de faire la **phlébotomie** ni de ventouser, laquelle chose tu feras faire s'**il**
ne s'est pas **échappé** beaucoup de sang, ou bien la-ventousation aux épaules ou aux
fesses, **comme il** te semblera pouvoir être fait, selon que le permettront la force
et les autres conditions. Et tu n'omettras pas l'évacuation du ventre par bénéfice
soit seulement de nature, soit de clystère ou de suppositoire, si la nature ne peut
opérer d'elle même deux fois par jour ou, au moins, une fois. Mais si la plaie est
petite par le travers du bras, alors estime la grande abondance ou le peu de sang
qui s'est écoulé, la complexion et organisation du malade et les autres conditions,
et procède alors selon l'état apparent, procède exactement **comme il** a été dit plus
haut, excepté que la suture n'est point nécessaire, ni la poudre conservative de
la suture. Mais si la plaie, dans cet endroit, est dans le sens de la longueur,
qu'elle soit petite, ou qu'elle soit grande, tu procèderas en sa cure en obser-
vant les **règles** de la condition de **lieu** et de temps de la plaie **comme il** a été dit
plus haut **d'une** manière assez étendue. Et si les nerfs sensibles et moteurs avaient
été coupés en travers, ou quelqu'un d'entre eux, en tout ou en partie, **il** ne me dé-
plaît certes pas et je ne peux que louer, au contraire, que les parties nerveuses
coupées soient affrontées et réunies, avec une suture, selon le mode et canon dit
de la suture de chair et de peau. Parce que quand la nature trouvera cet affron-
tement fait par le médecin, elle pourra alors le continuer certainement mieux et
plus **facilement**, et transmettre la vie de l'une à l'autre, et souder les parties
avec la suture, et le membre ainsi que la cicatrice seront plus réguliers. Et si
quelqu'un voulait parler et objecter ici la douleur de l'aiguille introduite dans
le nerf pour sa ponction et suture, certainement cela n'est rien dire, parce que
la douleur produite aux parties cousues du nerf sera aussitôt emportée par l'appli-
cation d'huile rosat chaude avec jaune d'oeuf et safran. Et tu peux déduire la
confirmation de ce fait de la restauration de l'os fracturé. Car celui qui rétablit
un membre fracturé rapproche les parties de l'os fracturé l'une contre l'autre, avec
ses mains, et les rejoint et **réunit** bien, autant que possible et, une fois affron-
tées, les lie et les assujettit convenablement avec des bandes, ce qui est la même
chose que dans la suture du nerf sectionné, alors la nature produit en ce point
mieux, **plus** rapidement et plus facilement le pore **sarcoïde** ou lien unissant ensem-
ble, **l'une** à l'autre, les parties d'os séparées, et au moyen duquel ces parties
d'os fracturées et détachées sont reliées l'une à l'autre et, par ce fait, la beau-
té du membre, son organisation et sa forme deviennent plus belles et reviennent
plus facilement à leur forme ancienne et naturelle. Et de là **il** apparaît claire-
ment qu'elle est erronée et puérile et même contre la tendance de la nature l'opi-
nion de **ceux** qui disent que si, en cet endroit et dans des endroits semblables, un
nerf est coupé transversalement et divisé en partie ou à moitié, **il** doit être coupé
en totalité avant d'être rejoint, et qu'ensuite les parties doivent être jointes
et unies de quelque manière, le mieux qu'il se pourra, ou en cousant la chair et la
peau, et non point le nerf, ou sans rien coudre, mais seulement en réunissant, au-
tant que **possible**, les parties séparées, avec lien et compression. Car celui qui
fait cela amène un travail plus long et plus difficile dans l'oeuvre de la nature
et dans l'oeuvre artificielle du médecin, et n'exonère et ne défend point le malade
de l'augmentation de douleur. Et à cause de cela **il** fait et impose que ce qui pou-

vait être joint, grâce à la partie saine et non coupée qui restait du nerf entamé, ne se joindra plus. Et de plus, les parties qui sont au-dessous de la plaie et qui recevaient de ce nerf sensation et mouvement grâce à la partie saine qui était restée encore, lesquelles pouvaient avoir mouvement et sensation, soit en partie, soit en totalité, ne l'auront plus certainement. Et ainsi cette maladie, de curable totalement ou, au moins, en partie, aura été changée en totalement incurable par l'erreur et la défectuosité du médecin. Et le membre qui pouvait être restauré et ramené à la sensation et au mouvement, au moins en partie, ne pourra plus avoir la sensation ni le mouvement, mais sera défectueux. Qu'il soit donc procédé dans le traitement comme il a été dit plus haut, en laissant de côté le mode inutile des autres ; et si la suture ne pouvait point être faite dans le nerf coupé, à cause de sa petitesse ou de sa rétraction et qu'il fût déjà recouvert par la chair et par la peau, que les parties charnues et autres qui sont au-dessus du nerf soient cousues, amenées et réunies l'une à l'autre, autant que possible, de manière que les parties incisées soient affrontées directement et unies l'une à l'autre, afin que la nature, fortifiée et aidée par l'opération médicale, puisse faire plus facilement la restauration et consolidation du membre.

(...)

Chapitre XVII - De La plaie de La hanche, avec épée ou flèche, etc.

Lorsqu'il arrive que l'endroit de la jointure de la cuisse avec la hanche est blessé, telles plaies ne sont point redoutables si ce n'est par le fait de la grosseur du membre et de sa nervosité, et de la lésion de sa ligature, de laquelle lésion résulte la claudication à la fin de la curation, comme je l'ai dit plusieurs fois. Si donc une flèche, blessant un tel endroit, a pénétré dans l'os ischion ou de la hanche, alors avec ton habile ingéniosité et subtile investigation, extrais la flèche au moyen de la mollification de la partie avec huile rosat, graisse de poule et un peu de safran mêlés et chauds, et au moyen de l'élargissement suffisant de la plaie, dans la peau et chair, avec le rasoir. Laquelle flèche étant extraite selon le mode dit au chapitre de la plaie à la tête, alors remplis toute la plaie avec bourdonnets trempés dans huile rosat et safran chauds, pour la première visite, jusqu'à trois jours, lorsque la sanie commencera à se produire, à moins que tu ne sois contrarié par l'écoulement du sang au moment de l'élargissement et de l'extraction, parce qu'alors efforce-toi d'y parer aussitôt, comme je l'ai dit autres fois. Et autour de l'endroit tu feras onctions copieuses avec bol d'Arménie, huile rosat, vinaigre, suc de solathre, suc de plantain, suc de joubarde et autres de ce genre, mêlés à un peu de safran. Et sur toute la plaie mets ce dit médicament que tu mettais dans la plaie, de jaune d'oeuf, huile rosat et safran, mêlés et chauds, et cela jusqu'au temps susdit, soit trois jours ou environ, jusqu'à ce que la sanie commence. Tu mettras ensuite ce mondificatif, et dans la plaie avec bourdonnet, et sur la plaie : Prenez de miel rosat passé en colature 5 livres, de farine de fenugrec, de farine de graines de lin, de fleurs de camomille bien pulvérisées, de chaque 1 once, de farine d'orge, de farine de lupins, de chaque 5 onces, d'huile de camomille, d'huile d'aneth, de chaque 3 onces. Soient toutes ces choses incorporées ensemble avec vin suffisant, et faites-en usage comme j'ai dit. Cet emplâtre, en effet, est en partie mondificatif, en partie sédatif de la douleur, et très utile dans ce cas. Que toute ton application, dans ce cas, soit en effet pour calmer la douleur et éviter l'apostème, parce qu'il n'échoit rien de suspect si ce n'est pas le fait de ces deux choses. Que la diète, dans l'aliment et la boisson, soit celle qui a été dite au chapitre de la plaie à la caissette, au dos et aux intestins. Mais si la plaie était faite en ces endroits avec épée ou semblables, de manière qu'elle eut besoin de suture, qu'elle soit alors suturée dans toutes les règles de suture dites au chapitre de la plaie au cou, et à la gorge, et aux autres chapitres. Et dans la cure de telle plaie soit procédé comme j'ai dit plusieurs fois dans les autres chapitres. Que la phlébotomie et l'évacuation du ventre ne soient pas non plus omises ici, afin que la partie n'enfle

pas à cause de son voisinage avec les intestins contenant excréments, parce que c'est très utile, et c'est pour cela que tu ne l'oublieras pas, parce que tu t'en trouveras bien dans la cure.

Chapitre XVIII - De la plaie à la cuisse, avec épée ou flèche, etc.

Lorsque la cuisse est blessée, alors telle blessure est toujours redoutable à cause du grand muscle ou **lacerte** existant en cet endroit, duquel se séparent les cordes allant plus bas pour le mouvement de la jambe et du pied, à la composition duquel muscle viennent aussi plusieurs nerfs portant du cerveau la compassion et tristesse de la douleur amenée dans cet endroit par la blessure de ce lieu jusqu'au cerveau lui-même, par laquelle compassion douloureuse le spasme se produit souvent. Et quelquefois la mort rapide et subite, à cause parfois des grandes veines et artères de la cuisse qui, lorsqu'elles sont coupées, un écoulement abondant et excessif de sang se produit et est arrêté avec difficulté, la mort s'ensuit aussitôt, car cela doit nécessairement être déclaré mortel, Et la plaie de la cuisse est produite, comme ailleurs, selon la largeur, ou selon la longueur, ou selon le travers ; et elle est parfois petite, parfois étroite, parfois profonde, parfois superficielle. Si donc elle est grande selon la longueur ou selon la largeur et n'est point profonde, rapproche les parties au moyen d'une suture convenable selon les règles du chapitre de la plaie au cou, et mets sur la suture la poudre conservative plusieurs fois dite, en laissant toujours un orifice sur le point le plus déclive, afin que la sanie soit mondifiée. Et dans cet orifice mets un bourdonnet roulé dans jaune d'oeuf, huile rosat et safran chauds, et du même médicament sur toute la plaie, avec un **tampon** convenable, et cela soit fait pendant 3 jours ou environ, jusqu'à ce que la sanie commence à se produire, et aux alentours de toute la plaie mets le défensif fait au précédent chapitre ; puis bande la plaie, Ensuite mondifie, incarne et consolide comme tu as appris. Et n'oublie pas la phlébotomie ou la ventousation, si cela te paraît expédient par l'excès ou la diminution de la force, de l'âge et des autres conditions de ce genre ; et non plus aussi l'évacuation du ventre. Que la diète, dans les aliments et la boisson, soit comme j'ai dit plus haut. Mais si telle plaie selon la largeur ou la longueur est profonde, examine le muscle ou **lacerte** et son grand nerf, s'il a été coupé en totalité ou en partie, et si quelque veine ou artère a été coupée, de laquelle un trop grand écoulement de sang soit la conséquence. Et si le nerf a été coupé en totalité ou en partie, tu rapprocheras immédiatement ses parties avec une suture de fil ciré, en cousant premièrement ensemble, par une suture propre, les parties coupées du nerf, parce qu'il se produit par elle une meilleure et plus convenable continuité du membre et une plus rapide incarnation et curation par la nature et l'art médical, comme il a été discuté plus haut sur cette matière, au chapitre de la plaie à l'adjutoire. Tu coudras ensuite les parties de chair et de peau coupées qui sont sur le nerf, à moins que l'écoulement du sang t'empêche pour le moment, auquel écoulement tu t'efforceras de parer avec ses restrictifs dits au chapitre de la plaie au cou et à la gorge, sans rien coudre, et laisse la partie ainsi liée jusqu'au jour suivant ou plus, jusqu'à ce que tu sois en sécurité relativement à sa répression. Relie ensuite délicatement et reviens à la suture susdite selon les règles du chapitre de la plaie au cou, en mettant sur la suture la poudre conservative plusieurs fois dite, et autour de la plaie le défensif dit au précédent chapitre, et dans l'orifice de la plaie que tu as laissé ouvert jaune d'oeuf avec huile rosat et un peu de safran, jusqu'à 3 jours ou environ, jusqu'à ce que la sanie commence à se produire. Soit ensuite la partie mondifiée, incarnée et consolidée comme tu as appris. Mais si cette plaie est étroite et profonde, ou étroite et non profonde et que le sang s'écoule de telle plaie outre mesure, arrête-le aussitôt, autant que possible, comme j'ai dit plus haut, et laisse la partie liée jusqu'au jour suivant ou plus, selon qu'il te paraîtra devoir s'être arrêté ; et défends toujours la partie, autour de la plaie, avec le défensif plusieurs fois dit, de crainte qu'il ne se forme un apostème. Et garde-toi avec soin, en raison de ce qui a été dit et qui doit être dit, d'avoir aucunement la pensée de mettre une

longue tente pénétrant au fond de la plaie et pouvant toucher le nerf dans un membre nerveux, dans un cas semblable ou autre, principalement si le membre nerveux est nouveau, que la blessure, en lui, soit profonde ou non ; mais tu mettras la tente dans l'orifice superficiel de la plaie, pour qu'il ne se ferme pas, parce que du contact du nerf avec la tente et du frottement du nerf qu'elle aurait par le contact même, se produirait grande douleur dans la partie à cause de sa remarquable sensibilité et nature délicate. Et alors les humeurs surabondantes se porteraient sur la partie et **il** s'y formerait un apostème et **il** en résulterait peut-être le spasme et peut-être la mort. Au lieu de tente, qu'on mette donc **jusqu'au** fond de la plaie huile rosat chaude avec un peu de safran ; car par son onctuosité et grande humidité, l'huile dilate la plaie en la remplissant et calme la douleur, et par sa vertu d'huile rosat elle fortifie aussi et défend le membre pour qu'il ne s'y produise point d'apostème. **Mais** dans l'ouverture étroite de la plaie et autour de sa superficie ou de sa profondeur, quelque répression susdite du sang étant faite, soit mis tente courte, épaisse, trempée dans jaune d'oeuf, huile rosat et safran chauds, et par dessus, tampon d'étoffe roulé dans ledit médicament, **jusqu'à** ce que la partie produise de la sanie. Et après cela, de la même manière, avec tente semblable et tampon d'étoffe trempés dans le mondificatif fait de miel rosat passé en colature, de farine d'orge, de myrrhe et d'un peu de safran, **mondifie** légèrement la partie et continue pendant quelques jours, **jusqu'à** ce que tu sois en sécurité par rapport à l'apostème. Mais ensuite **mondifie** selon le mode susdit.

(...)

Chapitre XIX - De la plaie au genou, avec épée ou flèche, etc.

Les endroits du genou sont très redoutables et mortels lorsqu'une plaie y est produite, du moins par dessous, dans la portion de cette concavité qu'on trouve à la partie antérieure du genou, sous la rotule, et ces parties sont à l'extrémité du petit et du **grand focile** (1) car en cet endroit se continuent et s'unissent de nombreux nerfs considérables et nobles venant du cerveau et de la nuque.

(...) si les plaies de cet endroit ont été faites avec flèche ou autre chose aiguë, soit dague, lance, clou, ou autre de ce genre, soit qu'elles aillent en profondeur **jusqu'à** l'os, soit non, que ces choses soient extraites tout de suite, les règles du chapitre de la plaie à la tête avec flèche étant observées.

(...) si la plaie est longue, large et grande, ayant besoin de suture, examine bien alors s'il y a **là** quelques parties d'os coupées, séparées de l'os sain, qui ne puissent rester avec cet os sain et, s'il en est ainsi, enlève-les tout de suite avant la suture. Coude ensuite et rejoins convenablement ensemble les parties de la plaie, en laissant un orifice dans la partie la plus déclive, etc., dans lequel orifice et sur toute la plaie mets jaune d'oeuf avec huile rosat et safran, mêlés et chauds, **jusqu'à** trois jours ou environ, **jusqu'à** ce que la sanie se produise, à moins que tu sois empêché par l'écoulement du sang, parce qu'à la première visite tourne tes efforts de son côté, reviens ensuite au mode maintenant dit. Et après ces choses, **mondifie**, incarne et consolide comme tu l'as plusieurs fois appris. Mais s'il se trouve **là** une portion d'os séparée et coupée qui puisse cependant être rejointe et adhérer à son os, ou qu'il n'y ait point quelque portion d'os coupée, tu affronteras de la même manière les parties, et conserve la suture avec la poudre, et lais-

(1) Le tibia et la fibula.

se, comme dessus, un orifice dans lequel mets un tampon roulé dans jaune d'oeuf, huile rosat et safran chauds, et aussi sur toute la plaie et bref, au moyen de la phlébotomie ou ventousation, de l'évacuation du ventre, du défensif autour de la plaie et au moyen de la diète dans les aliments et boisson, procède exactement comme dessus. Ensuite mondifie, incarne et consolide comme tu l'as plusieurs fois appris et l'apprendras plus bas.

Chapitre XX - De la plaie de la jambe, avec épée ou flèche, etc.

Sur le petit **focile** de la jambe, à la partie antérieure et intérieure se trouvent d'importants lacertes, descendant immédiatement du genou et immédiatement surtout du cerveau et nuque. D'où lorsqu'une plaie est faite en cet endroit, et spécialement avec flèche et semblables, elle est très redoutable et, dans notre temps, nous en avons vus beaucoup périr. Si donc une flèche ou autre semblable est entrée dans la jambe, ou du moins dans ledit endroit, et avec cela sera entrée dans la substance de l'os, alors, tout de suite, selon l'ordre accoutumé plusieurs fois dit, **mollifie** la place où est la flèche et toute la plaie avec huile rosat chaude et un peu de safran, ou avec graisse de poule mêlée à ces choses, et bref dispose la partie pour la facile sortie de la flèche, ou bien avec ledit mollificatif, ou même avec une habile incision faite avec prudence. Et alors extrais la flèche délicatement selon les règles données au chapitre des plaies de tête avec flèches. Laquelle étant extraite, remplis de suite la plaie avec huile rosat chaude et un peu de safran, sans introduire de tente jusqu'au fond de la plaie, mais seulement l'huile susdite, en plaçant cependant une tente dans l'orifice pour qu'il ne se ferme pas, superficiellement, comme je l'ai dit plus haut de la plaie à la cuisse et au genou. Mais autour de la plaie soit mis défensif de bol d'Arménie, huile rosat, vinaigre, suc de solathre, de joubarbe, de plantain, eau de roses et semblables, avec un peu de safran, et cela soit fait depuis le début jusqu'à la fin. Et que l'huile susdite soit mise dans la plaie comme j'ai dit, jusqu'à trois jours ou à peu près, jusqu'à ce que la sanie commence de paraître et que tu sois en sécurité par rapport à l'apostème. **Mondifie** ensuite la partie selon les règles données aux chapitres qui joignent immédiatement. La mondification étant faite, soit la partie incarnée et consolidée comme j'ai dit plus haut. Et s'il sortait peu de sang de la plaie et que la force et l'âge et les autres conditions ne s'y opposent point, soit fait phlébotomie ou ventousation et soit administré clystères ou suppositoires susdits. Bref, que la diète dans la nourriture et boisson soit réglée aussi comme j'ai dit. Et n'aie de crainte en aucune façon relativement à l'os lésé dans ce cas, parce qu'il sera bien **mondifié** par ce procédé, grâce au dit **mondificatif**. Mais si tu est empêché dans l'acte de l'extrac-tion de la flèche par l'écoulement du sang, tourne aussitôt tes efforts vers sa ré-pression, reviens ensuite au mode maintenant dit. Et si la plaie est grande, soit longue, soit large, ayant besoin de suture, et avec écoulement abondant de sang, alors tu rapprocheras de suite et tu coudras les parties de la plaie l'une contre l'autre, convenablement, comme au chapitre de la plaie au cou ; puis applique-toi immédiatement à la répression du sang, et tu ne manqueras pas de mettre sur la suture la poudre conservative plusieurs fois dite ; et laisse la partie ainsi liée jusqu'au jour suivant, ou plus, jusqu'à ce que tu sois assuré de la répression du sang. Procède ensuite avec le mollificatif et sédatif de la douleur fait de jaune d'oeuf, huile rosat et safran, jusqu'à la production de la sanie ; puis mondifie, incarne et consolide comme tu as appris. Règle comme tu as appris plus haut la phlébotomie, la diète, l'évacuation du ventre, le défensif et les autres choses. Mais si l'os de la jambe a été coupé transversalement en totalité, de telle sorte que les parties ne puissent adhérer l'une avec l'autre, alors rapproche-les convenablement et délicatement avec tes mains ; puis tu rapprocheras les parties de chair et de peau au moyen d'une suture convenable sur laquelle tu répandras la poudre conservative plusieurs fois dite ; tu oindras ensuite copieusement autour de la plaie avec le défensif susdit au présent chapitre, puis avec tampons convenables et faits d'étoupe, roulés dans blanc d'oeuf, huile rosat et safran, lie la

partie au moyen d'une bande convenable, comme j'ai dit au chapitre de la plaie à l'adjutoire ou au coude. Et procède ainsi jusqu'à la production du pore sarcoïde liant ensemble les parties de l'os. Et dans la plaie et sur son orifice mets, pour ce temps, jusqu'à production de sanie, jaune d'oeuf avec huile rosat et safran. De même pour la diète dans la nourriture et boisson, et phlébotomie, et scarification, et évacuation du ventre, soit procédé comme dessus, excepté qu'après assurance relativement à l'apostème le malade soit réglé avec aliments durs et visqueux, comme sont viscosités ou extrémités des animaux et autres substances de ce genre, mets faits de pâte, etc. Ce chapitre dépend toutefois du traité et livre de la fracture et dislocation des os avec plaie, desquelles choses nous ferons l'entière doctrine au livre suivant.

Chapitre XXI - De la plaie de la rasète ou noeud de la cheville du pied (1) etc.

Cet endroit, lorsqu'il est blessé avec épée, flèche, ou autre de ce genre, cause toujours appréhension, principalement pour deux motifs. Premièrement, à cause de la nature de sa composition formée de l'assemblage de certaines parties composant la jointure de cet endroit et formant sa figure, qui sont six (2). Premièrement, en effet, l'os qui est appelé cheville. Secondement, par-dessous qui est l'os du talon ; ensuite d'autres petits os sans nom, qui tous, lorsqu'ils sont lésés par une plaie soit petite soit grande, perdent leur composition (3) propre, et le membre, à cause de cela, perd sa forme et figure ; laquelle forme ou composition des os étant détruite, ne reprend pas de restauration propre ou vraie, ou la reçoit avec difficulté, attendu que lorsque le médecin ne peut la traiter comme il voudrait et devrait à cause de leur (4) petitesse et de leur situation cachée, la cure reste bien souvent imparfaite. Secondement, à cause du grand nerf placé en ce lieu (5), par le moyen duquel les fociles et os susdits sont joints et reliés les uns aux autres avec leurs ligaments et reçoivent aussi le mouvement et la sensation. D'où, lorsque ce nerf est lésé, sa blessure cause au membre un dommage qui est difficilement écarté par le médecin. Si donc une plaie de cet endroit a été faite avec une flèche ou une autre chose étroite et aiguë, alors immédiatement, de crainte que la flèche ne puisse pas être extraite plus facilement, soit la partie mollifiée avec huile rosat, graisse de poule et un peu de safran chauds, ainsi que tout l'orifice de la plaie ; et fais soigneusement attention qu'à cet endroit la peau ou la chair ne soient incisées pour agrandir la plaie en quelque manière que ce soit, de crainte qu'à cause de la pénétration et connexion des nerfs de cet endroit, les nerfs qui y sont nécessaires au mouvement et à la sensation ne soient coupés en travers par l'incision ; lesquels nerfs étant coupés ne reprennent pas de consolidation, du moins de consolidation vraie, et le membre perd ainsi le mouvement et la sensation, ou en partie, ou en totalité. Donc, avec la seule mollification susdite de la plaie, applique-toi, autant que possible, à extraire la flèche au moyen des règles qui t'ont été données plus haut, touchant la plaie de tête. Laquelle flèche étant extraite, soit la plaie remplie avec huile rosat chaude et safran, non point en enfonçant une tente, mais seulement en laissant tomber goutte à goutte, au fond de la plaie, l'huile susdite au moyen d'une

(1) Cavicula pedis. Il ne s'agit pas ici des malléoles, comme on le pourrait croire tout d'abord, mais de l'astragale.

(2) Les os constituant le tarse, hormis le calcaneum.

(3) Compositio, arrangement, assemblage.

(4) Les petits os du tarse.

(5) Les branches terminales du nerf sciatique poplitée externe.

tente ; et dans l'orifice de la plaie pour qu'il ne se ferme pas, en mettant une tente courte, mais un peu grosse, imprégnée de la dite huile, pour le motif énoncé au chapitre de la plaie à la cuisse ou au genou. Et que ce mode soit observé jusqu'à trois jours ou environ, jusqu'à ce que la sanie commence à se produire et que tu sois en sécurité relativement à l'apostème. Ensuite, mollifie la partie, incarne et consolide comme tu as appris, et ne néglige pas d'observer au début la phlébotomie, l'évacuation du ventre, la diète dans la nourriture et boisson assignées dans les précédents chapitres. Et qu'aussi le défensif de bol d'Arménie, myrte, huile rosat, vinaigre, suc de solathre, de joubarbe, de plantain, ou leurs eaux soit **constamment** appliqué autour de la partie. Mais si cet endroit a été blessé avec épée, ou glaive, ou semblable, de telle sorte qu'il ait besoin du rapprochement des parties, alors premièrement examine bien s'il y a là quelques fragments d'os séparés de l'os sain, qui puissent être enlevés convenablement et délicatement, sans tourmenter le malade, et enlève-les ainsi. Ramène ensuite convenablement avec tes mains, les unes vers les autres les parties d'os qui restent, et puis les parties de chair et de peau, avec la suture, selon les règles données plus haut, au chapitre de la plaie au cou. Conserve ensuite la suture avec la poudre plusieurs fois dite, et bref, procède en cette cure selon tout le mode qui t'a été donné plus haut. Mais si en telle plaie un nerf a été coupé transversalement, en partie ou en totalité, tu réuniras de suite les parties du nerf avec une suture, comme j'ai dit au chapitre de la plaie à la cuisse et au genou, couds ensuite les parties de chair et de peau qui sont sur le nerf, et conserve la suture avec la poudre dite en ces chapitres, et laisse un orifice dans la partie plus déclive pour l'évacuation de la sanie. Puis mets dans cette plaie et sur toute la plaie jaune d'oeufs, huile rosat et safran, jusqu'à trois jours, ou bien jusqu'à ce que la sanie commence à se produire en cet endroit. Enfin mondifie, incarne et consolide comme je te l'ai fais savoir, en n'omettant point ce mode, etc.

Chapitre XXII - De la plaie du peigne du pied, avec l'épée ou flèche, etc.

Lorsque cet endroit est percé avec une flèche ou autre objet aigu, ou par une plaie avec épée ou autre de ce genre, il faut toujours considérer si la flèche a percé tout ou partie, et alors le lieu de la plaie et de la flèche étant mollifié selon la coutume, comme dessus, et bref, les règles de l'extraction de la flèche étant observées, qu'elle soit extraite et que la plaie soit remplie avec huile rosat chaude et safran, sans pousser la tente au fond de la plaie, mais en la mettant courte et grosse et imbibée de la dite huile, dans l'orifice de la plaie, de peur qu'il se ferme, et cela jusqu'à trois jours ou environ, jusqu'à ce que la sanie commence à se produire dans la partie. Qu'il soit ensuite procédé avec mondificatif, incarnatif et consolidatif, exactement comme dessus. Et qu'on n'omette jamais autour de la plaie le défensif de bol d'Arménie, myrte, roses, huile rosat, vinaigre et sucs froids, comme au chapitre de la plaie à la cuisse et au genou, ni la phlébotomie au commencement, ou la scarification, selon qu'il est expédient, ni l'évacuation du ventre, ni la diète due, toutes choses qui ont été dites clairement plus haut. En faisant toujours la répression du sang, principalement si au moment de l'extraction de la flèche il te contrariait, en revenant ensuite au mode maintenant dit. Mais si la plaie est grande et large, de telle sorte qu'elle ait besoin de suture et que l'os soit coupé au point qu'il y ait là des portions d'os tellement séparées de l'os sain, ni par l'art du médecin, ni par la vertu de la nature, que ses parties soient alors, avant toutes choses, enlevées délicatement, et le reste de l'os ramené et réuni comme il faut avec tes mains. Soient ensuite les parties de chair et de peau convenablement cousues selon les règles du chapitre de la plaie au cou, et soit la suture conservée avec la poudre, comme dessus, en laissant à la partie plus déclive de la plaie un orifice comme j'ai dit d'autres fois, dans lequel, avec une tente, et sur la plaie avec des tampons d'étoupe, soit mis le médicament de jaune d'oeuf, huile rosat et safran, jusqu'à production de la sanie, et autour de la plaie soit mis le défensif de bol

d'Arménie, etc., dit au présent chapitre et plusieurs fois ailleurs. Puis soit la partie convenablement liée et soit ensuite mondifiée, incarnée et consolidée comme tu l'as appris plus haut par rapport aux autres plaies.

(...)

Chapitre XXIII - Des piqures d u nerfs par épine, aiguille, ou de ce genre.

Cette maladie (1) est très redoutable pour deux raisons et dangereuse, et principalement lorsque la perforation a été faite par épine, ou par aiguille, ou instrument semblable petit, aigu, fin, alors que l'orifice de la piqure se ferme facilement. La première est d'abord parce que les humeurs surabondantes se portent à l'endroit piqué, par lesquelles humeurs de la partie devient le siège d'un apostème dans lequel, surtout lorsqu'il est incisé, la sanie se reproduit dans la partie, et il en résulte la destruction de la fonction de ce membre, en partie et quelquefois en totalité. La seconde est que de telle plaie se produit une grande douleur dans la partie, parce que les humeurs surabondantes se portent, comme j'ai dit, en cet endroit et se répandent à travers la porosité des nerfs et sont absorbées par eux. Et alors elles les remplissent et, par le fait de la continuité et liaison des nerfs avec le cerveau, le cerveau compatit, et ainsi il s'affaiblira et laissera pénétrer les humeurs, et elles se répandront en lui et dans les nerfs, comme j'ai dit, et ainsi sera causé le spasme et quelquefois la mort. Sur ce chapitre est agité la question qui est étudiée sur le quatrième livre des canons d'Avicenne, au chapitre de la solution des continuités des nerfs, savoir si la médecine qui est appliquée sur le nerf découvert pourrait léser plus que celle qui est appliquée sur le nerf recouvert ; et il y semble, en résumé, qu'Avicenne dit que celle, chaude ou froide, qui est placée sur le nerf découvert lèse moins, car, dit-il, son action nuisible est empêchée à cause de ce qui le recouvre, de manière que son action nuisible ne parvienne pas rapidement au cerveau, ou à un membre nerveux, ou aux villosités. Quant à nous, nous avons dit que lorsque le nerf est découvert, il perd déjà, dans le lieu où il est découvert, sa matière propre, son organisation et sa manière d'être, du moins celles qui concourent à la sensation parfaite. A cause de cela, le nerf devient même en quelque sorte insensible ; et de là résulte certainement que toute médecine, chaude ou froide, piquante ou de cette sorte, peut être mise plus sûrement sur un nerf découvert que sur un nerf couvert. Et Aristote le dit dans le livre du sens et de la sensation. Cela est dit à propos des propriétés naturelles des organes des sens, etc., et dans le second livre de l'âme il dit la même chose au chapitre du toucher, que lorsqu'un objet est mis directement sur l'instrument ou organe sensitif, la sensation ne se produit point. Mais quoique ces grands hommes disent cela, nous concédons bien avec eux que si médecine de très violente opération est appliquée sur le nerf découvert, alors à cause de la continuité de cette partie découverte avec la couverte, l'action nuisible pourrait pénétrer au cerveau, ou à l'organe et aux villosités et faire ainsi un ravage considérable. Mais si elle est appliquée sur une partie recouverte, alors elle lèse moins cette partie découverte que si elle était recouverte parce que, comme je l'ai dit plus haut, elle a, par le fait de son ouverture, déjà perdu son organisation propre et la nature de sa sensibilité et elle est devenue insensible ou, du moins, sensible d'une manière obtuse par cette cause, et ainsi elle sent moins cette nuisance. Lors donc qu'il est fait piqure à quelque nerf avec épine, aiguille, clou, ou autre de ce genre, procède tout de suite en sa cure avec une chose dilatant l'orifice étroit de la piqure, comme est au début huile rosat chaude, très chaude, pure. Car l'huile par son onctuosité, humidité et volume dilate toute plaie, comme je l'ai dit plus haut, au chapitre de la cuisse et du genou ; elle pénètre

.....
(1) Le tétanos.

aussi jusqu'au fond de la plaie par la chaleur qu'elle a actuellement et, par son égalité et tempérance (1), elle rétablit l'équilibre dans la manière d'être du membre et calme la douleur. Et ainsi, par le fait de la sédation de la douleur, les humeurs ne seront pas attirées à la partie ni ne s'y porteront pour pouvoir causer l'apostémation. Et en dilatant la plaie comme j'ai dit, l'huile fait que si les humeurs se jetaient sur la partie, elles ont une issue et évacuation assurée, et ne se répandent pas dans les nerfs, et ne les imprègnent pas, et ainsi le spasme n'a pas lieu, ni l'apostème ne peut facilement se produire dans la partie. Et cette introduction d'huile très chaude doit être faite, comme je l'ai dit, au début de la piqûre du nerf. Et c'est ainsi que, dans mon temps, je me suis toujours servi, au début, d'huile rosat plutôt que d'huile commune, parce que l'huile rosat possède ladite onctuosité dilatant la plaie et peut être chauffée pour l'usage ; par le fait de laquelle chaleur elle pénètre plus facilement au fond de la plaie. Et avec cela elle possède aussi la vertu des corps rosats qui fortifie le membre de sorte qu'il ne reçoive point les humeurs ; et elle possède la tempérance et égalité dans sa composition et se trouve ainsi en conformité avec notre chaleur naturelle ; par lesquelles qualités la douleur est calmée et enlevée. L'huile rosat est donc plus utile au début de la piqûre du nerf, avec orifice étroit, que l'huile ordinaire, quoique l'huile ordinaire soit bonne aussi dans ces cas. Il résulte évidemment de cela que l'opinion de ceux qui disent qu'aucune huile d'aucune sorte ne doit être mise près des plaies des nerfs, à aucun moment, parce qu'elle les décompose et corrompt par son onctuosité, est frivole et insensée, comme je l'ai dit au chapitre de la plaie à la hanche et au genou. J'avoue cependant que l'usage de l'huile dans les plaies des nerfs, prolongé par exemple jusqu'à la fin de la cure, amènerait par son onctuosité et douceur un tel état de ramollissement dans les nerfs qu'ils se corrompraient et décomposeraient et, au moment de la consolidation et de l'incarnation, les empêcherait, ainsi que la suture des parties, à moins qu'ils ne fussent protégés contre de tels accidents par un médecin habile et habitué à cette oeuvre, avec médecines et moyens appropriés, ou bien à moins que ces accidents ne fussent écartés par exemple avec l'onguent des apôtres, ou vert, ou quelque autre de ce genre qui ont la propriété de modifier superfluité onctueuse et limoneuse et excroissance de chair molle produit par les corps onctueux de ce genre, comme par l'huile. Mais l'huile rosat appliquée depuis le début jusqu'à sécurité par rapport à l'apostème est, pour sûr, utile et bonne, parce qu'elle dilate toute plaie et ouvre celle qui est étroite et, au moyen de son tempérament et conformité, enlève la douleur des nerfs lésés. Et à propos de cela, je veux te faire remarquer incidemment que la douleur est enlevée de trois manières d'un membre blessé : premièrement par application modérée de choses tempérées sur la partie, comme son emplâtre de farine de fenugrec, farine de graines de lin, de guimauve, fleurs de camomille, semences d'aneth pulvérisées, mélilot, mauves et autres de ce genre, préparé avec eau de décoction de mauve et de guimauve et suffisamment cuit, comme j'ai dit. Toutes ces choses, par leur tempérance et conséquemment par leur conformité avec notre chaleur naturelle, adoucissent en effet la douleur, comme je l'ai dit plus haut : Remarque donc, à cause de cela, que toutes les choses susdites en exemple et celles qui leur sont semblables sont appelées par les médecins anodines, c'est-à-dire sédatives de la douleur au moyen de la nature de leur égalité et du tempérament dans leur complexion et la manière d'être de leur substance et composition. Secondement, la douleur est enlevée d'un membre par l'application d'une chose contraire à la maladie du membre : par exemple le membre souffre par échauffement ou par frigidité aiguës ou par autre cause ; cela est enlevé au moyen du contraire de cette cause produisant la douleur. Ainsi, si la douleur est causée par l'échauffement, qu'elle soit enlevée au moyen de la frigidité, et réciproquement. Troisièmement, la douleur est enlevée avec les stupéfiants comme sont l'opium, la jusquiame, le pavot, l'onguent populeum et autres

(1) AEqualitas et temperantia. Ce sont les vertus sédatives que l'on attribuait à l'huile.

de ce genre, lorsqu'ils sont mélangés dans des emplâtres, ou avec les onguents avec vinaigre, etc., comme je l'ai dit en partie des défensifs dans les chapitres supérieurs. Mais fais attention que ces remèdes ne doivent pas être longtemps continués, mais ils doivent être mis de côté aussitôt après quelque sédation et rémission de la douleur, et n'être appliqués de quelle manière que ce soit ; car par leur longue application et continuation le membre pourrait être trop refroidi et même être morfifié et désorganisé et, finalement, souffrir la mort (1). C'est pourquoi telles choses ne sont pas à appliquer que par très grande nécessité et utilité forcée, et pendant un temps court, de crainte que les accidents décrits n'arrivent. Que l'huile rosat susdite chaude, pure, avec un peu de safran, soit donc appliquée en sécurité sur la piqûre ainsi étroite du nerf et dans l'intérieur jusqu'à l'adoucissement de la douleur et l'assurance par rapport à l'apostème ; ensuite, soit mélangé à cette huile euphorbe, ou castoreum, ou soufre, ou myrrhe, ou poivre, galbanum, assa, moutarde, ou quelque une des choses piquantes de ce genre. Et même, dès le début, que ces choses soient appliquées avec l'huile susdite, si la piqûre est très profonde, ou avec ablation considérable ou ancienne, ou de grande et insupportable douleur. Car ces choses qui sont mêlées à l'huile, quoique de prime abord et par leur complexion elles échauffent le membre et le disposent ainsi, par conséquent, à la formation de l'apostème, sont cependant, par leur subtilité et acuité à s'introduire, plus avantageuses en amenant avec elles et en faisant pénétrer l'huile susdite sédative de la douleur, et en subtilisant et dissolvant la matière épanchée. J'approuve cependant, comme je l'ai dit, que de suite après le début, si cela peut être fait, il soit procédé dans une telle piqûre avec seule et pure huile rosat et safran. Mais dans la suite, et dans une piqûre très profonde, et dans le cas de grande douleur, soit procédé en telle cure avec les choses susdites mêlées à l'huile, et même en ajoutant térébenthine et miel rosat passé en colature, et autres mondificatifs des nerfs. Et ici fais encore soigneusement attention que si, avec la piqûre du nerf, il y avait ablation, et si son orifice était fermé, il serait utile que la peau fut divisée sur l'orifice avec le rasoir ou un autre instrument, afin que les humeurs puissent s'exhaler et la sanie être évacuée, et aussi pour que l'huile rosat chaude avec safran et autres médecines puissent traverser et pénétrer plus facilement à la profondeur où est le nerf lésé. L'incision susdite étant faite, et même de la chair, qu'il soit procédé ensuite avec le mode et règle indiqués plus haut dans la cure d'une telle piqûre. Et autour du membre piqué et même loin de la piqûre soit mis toujours le défensif plusieurs fois dit de bol d'Arménie, myrte, roses, huile rosat, vinaigre, mastic, corail blanc et rouge et un peu de safran, en ajoutant quelquefois aux susdits suc de solathre, de joubarbe, de pourpier, de plantain, ou leurs eaux, afin que la partie soit défendue, de crainte qu'il ne se forme apostème par l'appel et arrivée des humeurs en elle. Mais la douleur étant parfaitement calmée et la sécurité étant acquise par rapport à l'apostème, lorsque la sanie commencera à paraître et à se produire dans la partie, qu'elle soit mondifiée premièrement avec un mondificatif léger et avec miel rosat passé en colature, térébenthine, sarcocolle, myrrhe, iris, farine de lupin, en faisant un onguent avec ces choses et huile et cire suffisantes, ou seulement en les appliquant sur la partie en forme d'emplâtre, et aussi dans la partie, avec une tente convenable, comme je l'ai dit plus haut plusieurs fois. Ou si une mondification plus grande devient nécessaire dans le cours du traitement, alors mondifie hardiment avec l'onguent des apôtres, ou autre de ce genre. Ensuite incarne et consolide, etc., comme tu l'as appris, en lotionnant la partie au moment de la consolidation avec seul vin noir chaud, ou avec décoction de ce vin, de galls, de noix de cyprès, de balaustes, d'écorce de grenades, etc., et la malade sera ainsi guéri. Que dans ce cas, au début, on n'omette pas la phlébotomie du côté opposé à la piqûre, et que l'évacuation du ventre soit tous les jours présente à l'esprit. Que la diète décrite plus haut, dans les chapitres précédents, soit aussi observée exacte-

(1) La gangrène.

ment ici. Et sache que rien n'est plus préjudiciable dans ce cas, et dans toutes les maladies des nerfs, que le coït, du moins habituel et immodéré, et le vin pris sans mesure, l'estomac étant à jeun. Desquelles choses les motifs seront recherchés à un autre endroit.

Chapitre XXV - Des flagellations avec fouet, et de ceux qui ont été suspendus par les jambes, etc

Lorsque quelqu'un est flagellé avec bâtons, verges, ou lanières, ou autres de ce genre, ou bien est suspendu, ou étiré, ou torturé⁽¹⁾ par les bras ou les pieds, avec corde ou autre chose semblable, de manière qu'il soit comme privé de mouvement de sentiment, et aux bras, ou aux pieds, ou ailleurs, parce qu'il se produit l'engourdissement avec la tuméfaction et la douleur, et bref, de manière qu'il sente dans ces membres et dans tout le corps pesanteur et engourdissement avec douleur violente, et que déjà le sang se soit porté à ces parties flagellées ou étirées, ou torturées, tu dois savoir que les lésions de ce genre doivent être ramenées à la contusion et tiraillement des lacertes, et à l'étirement des nerfs, et au sang mort contenu dans les membres après percussion ou après chute. Mais s'il y avait alors avec cela fracture des os, ou dislocation, ou plaie, qu'elles soient alors ramenées au traité propre de ces lésions, soit des plaies et de la fracture et dislocation des os, qui va être écrit immédiatement.

Donc, la cure des dits coups et flagellation et étirement ou torsion, avec corde et autres de ce genre, si les membres ont été plus lésés au-dessus de l'ombilic, que la phlébotomie, de la cheville ou des chevilles des pieds soit faite tout de suite, dès le début, ou la scarification aux fesses avec ventouses, la phlébotomie ayant été faite. Et auparavant, immédiatement au début, soit toute la partie lésée ointe avec le défensif, afin que les humeurs ne se portent pas à la partie lésée, et en trypticant et refroidissant par répercussifs ou confortatifs des parties lésées, et en modérant la mauvaise disposition chaude, pour que l'endroit lésé n'appelle pas davantage les humeurs ou les reçoive, comme est huile rosat pure et seule, chaude, ou huile de myrte, ou les dites huiles mêlées avec bol d'Arménie, myrte, roses, graines de pourpier pulvérisées, ou pourpier même, desséché et pulvérisé, carabe, terre sigillée, graines d'oseille et autres de ce genre. Et cela soit fait deux fois par jour, jusqu'à assurance que les humeurs ne se porteront pas vers la partie, lequel temps sera ordinairement jusqu'à 3 ou 4 jours ou environ, après la dite phlébotomie ou ventousation. Et soit ainsi enveloppé avec compresses et lié avec bandeaux convenables. Et si Pendant ces jours le blessé ne pouvait point aller à la selle naturellement, qu'on lui fasse clystères ordinaires avec casse, poudre de sucre, huile et sel, ou bien qu'il prenne cette potion. Prenez de rhubarbe choisie 2 drachmes et qu'elle soit pulvérisée et tamisée quelque peu grossièrement, de sirop de roses, 1 once, d'eau de chicorée, 2 onces. Mêlez et que le malade le prenne le matin, l'estomac étant à jeun, ou avec vin aromatique 1 once, eau de chicorée ou eau simple sucrée 2 onces. Et remarque que tout individu ainsi flagellé, battu ou étiré, ou torturé, a besoin de cette potion dans les 4 ou 5 premiers jours. Elle dégage en effet les parties supérieures du corps en détournant la matière et vapeur montant aux parties lésées, et aussi en les évacuant. Mais si les parties inférieures avaient été plus lésées, alors soit fait phlébotomie ou scarification dans la partie supérieure, aux bras ou aux épaules. Mais si une lésion générale a été faite à tout le corps, alors soit fait la phlébotomie inférieurement et supérieurement comme au pied et à la main, ou la scarification aux épaules et aux fesses, la force, l'âge, l'habitude, la complexion, la région et les autres conditions de ce genre le permettant

(1) Ou tordu. Torquetur.

toujours. Et soit administré onctions et clystères, et soit donné la potion exactement comme j'ai dit plus haut. Même si cela paraît nécessaire, la dite potion de rhubarbe peut être donnée en sûreté au patient de quatre en quatre. Ces choses étant terminées, et la partie étant détendue avec la dite onction, et l'assurance étant acquise relativement au flux des humeurs vers la partie, tu ne t'occupes plus de leur répercussion, ni même de celles qui se sont déjà portées et ont été poussées au lieu de leur résolution ou consommation. Soit alors la partie ointe avec onguent tel : Prenez de cire 3 onces, de résine, de térébenthine, de chaque 6 onces, d'huile commune 18 onces, de fenugrec, d'encens, de myrrhe, de cumin, de calament, de semences d'origan, de rue, de chaque 5 onces ou 2 drachmes. Faites ainsi l'onguent : Cire, résine, térébenthine et huile, fondues ensemble dans une bassine, sur le feu, soient passées à colature, et lorsqu'elles seront refroidies leur soit ajouté les poudres susdites, qu'elles soient parfaitement mélangées avec la spatule pour qu'elles s'incorporent bien les unes avec les autres. Et que toute la partie lésée soit frottée de cet onguent deux fois par jour, à savoir avant le dîner et le souper. Et qu'immédiatement après l'onction le malade soit mis dans un bain d'eau de décoction de fleurs de camomille, semences d'aneth, de cumin, de calament, de pouliot, de rue, de baies de laurier, de vitriol, de roses et d'origan ; et que le patient ne reste pas longtemps dans le bain ; et lorsqu'il sortira, qu'il soit parfaitement séché avec linges chauds. Ensuite qu'il soit frotté avec le susdit onguent, et enveloppé avec des linges chauds, et lié avec une bande. Ou bien, l'onction étant faite, qu'un linge de lin bien chaud soit mis sur la partie ointe, ensuite un gâteau de laine succide chaude, ou que la seule laine chaude soit mise immédiatement sur l'onction, et soit liée comme j'ai dit, et continuée ainsi jusqu'à la fin de toute la cure ; ou bien, à la place du susdit onguent soit fait onction avec graisses, huiles et poudres résolutes et subtiliatives connues, avant le dit bain et après comme j'ai dit. Et si le patient avait horreur du bain, qu'on fasse fomentation ou embrocation avec les mêmes choses au moyen d'une éponge, et s'il te semble que le sang retenu et refoulé dans la partie ne peut arriver à résolution par cette voie et ce mode, à cause de sa quantité ou pour une autre cause, que la scarification avec ventouses soit faite en sûreté dans ces parties lésées, et qu'une certaine quantité de sang soit évacuée. Qu'il soit ensuite procédé en la cure exactement comme dessus avec les susdites médecines. Que la diète du malade, depuis le commencement jusqu'à ce qu'il prenne la susdite potion de rhubarbe, soit très légère et telle qu'elle a été dite au précédent chapitre. Après ce temps, il peut jouir d'un genre de vie plus substantiel et tel qu'il a été décrit dans le chapitre susdit. Et fais attention qu'avant la potion de rhubarbe il prenne le sirop de roses avec terre sigillée et semences d'oseille, vin de grenades et eau de plantain ou autres de ce genre qui empêchent l'ébullition et afflux du sang, et même qui le refroidissent et épaississent, de manière qu'il ne soit plus apte à l'afflux. Certains disent que le mouron sert beaucoup dans ce cas, et qu'il soit pris dans les aliments ou la boisson avec vin de grenades ou autre de ce genre ; ou même qu'il soit pris au moment de la résolution de ce sang mort, avec vin de vigne aromatique ou avec décoction de choses résolutes, et subtiliantes, et apéritives dites, la plupart, plus haut. Et d'autres anciens ont dit que si tel battu ou flagellé, étiré ou tordu avec corde ou autre de ce genre, est immédiatement enveloppé dans la peau d'un mouton ou d'un cheval récemment écorchés, séparée de l'animal sur l'heure avec sa chaleur, toute cette lésion de flagellation, ou de torsion, ou autre de ce genre sera enlevée et le patient sera guéri. Mais nous n'avons point essayé cela de notre temps.

Chapitre XXVI - Des causes empêchant la consolidation des plaies.

Tu sauras que ceci est commun à toute circonstance dans laquelle le médecin s'efforce d'obtenir la consolidation et réunion de parties de membre l'une à l'autre. Et les causes qui empêchent la rapide et bonne consolidation dans les membres atteints de plaies et ulcères sont dix. La première est la perte de substance très considérable qui aura besoin de beaucoup de reproduction de chair et d'un long temps pour sa restauration, etc. La seconde est la forme de la blessure ou plaie, comme est la forme ronde qui empêche la consolidation, et à cause de cela il est convenable que le médecin, autant qu'il le pourra, ramène toute blessure, plaie ou ulcère à la forme oblongue qui se consolide et cicatrise rapidement, facilement et bien. La troisième est la dureté et renversement des lèvres des ulcères, lesquelles lèvres doivent être remises premièrement avec mollificatifs, ensuite avec mondificatifs ou corrosifs forts, ou avec cautère potentiel, et quelquefois avec l'incision au moyen du fer tranchant, selon qu'il paraîtra au médecin pouvoir être mieux fait et en raison, de la tolérance du malade et de la position du membre. La quatrième est la siccité du membre, et certaine aridité de l'ulcère, et dessèchement de ses lèvres, qui sont enlevés avec formations et embrocations mollifiantes, comme avec eau-de décoction de camomille, de fenugrec, de graines de lin, d'althée, de mauves et autres de ce genre, et avec multiplication d'incarnatif dans le membre, et avec l'alimentation du malade au moyen de choses convenant à une bonne alimentation, produisant du sang et engraisant le corps. Et même dans ce cas il n'existe rien de meilleur que ce dernier moyen. La cinquième est lorsque quelque portion d'os gâtée ou de chair marcide et non louable se présente dans la plaie et augmente. Et à cause de cela, il est requis dans tel cas que cet os gâté et chair marcide soient nécessairement enlevés du membre avec médecines et instruments nécessaires et propres à cela. La sixième est lorsqu'est mis sur la plaie médicament trop chaud qui puisse dissoudre la chair et que tu saches qu'après son enlèvement de la plaie, le sang sortira au lieu de la sanie, ou quelque chose comme le sang. Et dans ce cas il faut que le médecin s'abstienne d'un tel médicament. La septième est un écoulement abondant de sanie liquide et virulente que le médecin ne peut tarir. Et en tel cas il est requis que le médecin fasse passer cette matière vers une partie déclive de l'ulcère et du membre et fasse la fermeture de l'ulcère ancien en le cautérisant fortement tout d'abord avec le fer, et qu'il mondifie le corps avec médecines convenant à cela, comme il a été suffisamment dit au livre premier. La huitième est l'altération de la complexion du membre en chaleur ou en froid, ou d'une manière semblable, laquelle altération doit être enlevée avec le contraire, en agissant rapidement. La neuvième est lorsqu'au moment de la consolidation le médecin ou le malade laissent entrer dans la plaie cheveu, poussière, huile, ou autre de ce genre. La dixième et dernière est la position induite du membre, tant par rapport à sa forme qu'à celle de la plaie. Par exemple, si le genou est blessé en travers, ou le coude, et qu'au moment de la consolidation il soit fléchi ou lié par le médecin selon la flexibilité du membre et contrairement à sa flexion et à son mouvement, une telle posture et position du membre empêcheraient alors certainement la consolidation de la plaie. Et l'on voit ainsi qu'il convient, qu'il est conforme à l'art et utile que, au moment du pansement ou de la consolidation de la plaie, soit donné au membre la position due, suivant la forme de la plaie et du membre.

LIVRE TROISIEME

De l'Algèbre (1), c'est-à-dire de la restauration qui convient à l'endroit de la fracture et dissolution des os.

Chapitre 1 - De la fracture de l'os du nez, avec et sans plaie.

Tu sauras que l'os du nez est quelquefois enfoncé et quelquefois est cassé. Mais s'il est enfoncé ou cassé sans plaie, que l'infirmité soit réparée tout de suite, à la première visite, tant qu'elle est récente. S'il était, en effet, différé et que la partie vint à s'endurcir, la ressemblance avec le singe persisterait toujours au nez. Ou bien si tu voulais, après cette induration, restaurer la partie, il y serait causé une telle douleur que le malade ne la pourrait supporter ; ou s'il la supportait, les humeurs surabondantes seraient néanmoins attirées et se porteraient à la partie, à cause de la douleur violente, et ainsi serait causé la formation de l'apostème, et alors se produirait une maladie composée qui est de curation plus difficile que la simple, si la première susdite n'était point causée, et ainsi se produirait une maladie composée qui est de curation plus difficile que la simple susdite. Ainsi donc, régularise-le et, tout de suite, à la première visite, coapte, autant qu'il te sera possible, l'os enfoncé ou fracturé, c'est à savoir par ce mode et règle : mets dans le nez, dans une narine, un tien doigt, l'indicateur ou autre qui te sera plus commode et, avec lui, élève vers les parties supérieures l'os enfoncé ou fracturé, en le mouvant petit à petit, tantôt en haut, tantôt en bas, tantôt à droite, tantôt à gauche, **jusqu'à** ce que l'égalisation et réduction soient parfaites ; et si tu ne peux faire cela avec le doigt, mets dans l'orifice du nez, du côté de la lésion, un bois rond, léger et uni, convenablement fait et poli, bien enduit d'huile rosat et, avec ce bois, comme précédemment avec le doigt, égalise l'os enfoncé ou fracturé et ramène-le à l'ancienne forme, autant que possible. Tu pourrais aussi envelopper le bois avec un morceau d'étoffe de lin très fine, propre, et trempée dans la même huile rosat, et le bois serait alors plus utile et plus maniable. L'égalisation étant faite selon ton pouvoir et la tolérance du malade, qu'une tente d'étoupes, dure, convenablement faite, soit placée dans l'orifice du nez, du côté de la lésion, ou bien place des tentes dans les deux orifices, comme j'ai dit, si c'est nécessaire. Mais évite, autant que tu pourras, de mettre des tentes dans les deux orifices et de les boucher, si tu peux faire autrement, parce que tu incommoderas trop le malade à cause de l'obstacle à la respiration et appel de l'air. Mais en cas strict, il est nécessaire qu'il soit fait ainsi, comme j'ai dit ; et roule la tente ou les tentes dans poudre constrictive telle, mêlée avec blanc d'oeuf : Prenez de bol d'Arménie 1 once, de myrtilles 2 onces, de sang-dragon, mastic, adragant, de chaque 2 onces ; soient broyés finement et tamisés, mélangés dans blanc d'oeuf, et soient les tentes enduites de ce mélange, et soit fait comme j'ai dit. Et soit mis aussi de ce même médicament sur toute la partie lésée, avec tampons d'étoupe roulés dans cela et avec plumasseaux latéraux, longitudinaux et transversaux. Cela fait, soit alors la partie fortement liée avec une bande convenable qui soit de la largeur de deux doigts, longue de manière qu'elle fasse le tour de la tête par derrière et par devant et soit bien assujettie. Et que le malade, pour se coucher, se place sur le côté sain, autant qu'il le pourra. Et que la partie bandée soit laissée ainsi et ne soit point défaite **jusqu'à** 5 jours ou plus, comme il te semblera d'après la douleur du patient, ou la **tuméfaction** de la partie, et la formation de l'**apostème**, et sa confirmation, ou leurs contraires. L'égalisation et le bandage susdits étant faits, soit fait immédiatement la phlébotomie de la main opposée, ou la scarifica-

(1) Du latin algebra, lui même dérivé de l'arabe "Al djaber el mogabelah" : "art des restaurations" osseuses. En arabe "Al" est l'équivalent de l'article : Alhambra, Alcazar, Alcali, c'est donc un **pléonasme** - pourtant conservé par l'usage - que de dire l'Alhambra, l'Alcali, l'Algèbre, etc...

tion aux épaules avec les ventouses, selon que le permettront ou s'y opposeront la force, la complexion, l'âge, l'habitude du malade et autres conditions de ce genre. Mais qu'on n'oublie jamais autour du nez le défensif plusieurs fois dit de bol d'Arménie, myrte, roses, corail blanc et rouge, huile rosat, vinaigre et safran, suc de solathre, de joubarbe, de plantain, pourpier, ou leurs eaux. Et que l'évacuation du ventre ne soit pas omise dès le principe, et même dans le cours du traitement, soit avec clystère ou suppositoire de fiel quelconque, miel et sel ; car ces choses, en détournant de la tête allègent beaucoup le malade. Mais qu'à la seconde visite une nouvelle tente soit placée dans le nez avec la dite poudre, selon l'indication donnée ; et que la dite poudre soit mise sur tout le nez avec blanc d'oeuf et étoupes, exactement à la manière susdite ; et qu'elle soit continuée jusqu'à parfait affermissement de la partie. Et, comme je l'ai dit plus haut, fais attention que de la première visite jusqu'à la seconde il y ait un temps de 5 jours, ou plus, ou moins, comme il te semblera bon d'après la tolérance ou la non tolérance du malade, la bonne et rationnelle ou la mauvaise restauration de la partie et son affermissement, la tuméfaction du membre et la production de l'**apostème** ou non, la douleur insupportable qu'éprouve le patient ou non, et autres de ce genre. Mais à partir de ce second renouvellement du pansement, qu'il soit renouvelé sur la partie de 3 en 3 jours et, à la fin, de deux en deux, selon la disposition et manière louable d'opérer plus haut décrites. Et si la fracture de cet endroit a été produite avec plaie, c'est alors principalement que, l'os ayant été égalisé exactement comme je l'ai dit plus haut, il faut procéder à l'égard de la partie intérieure du nez avec tente ou tentes roulées comme ci-dessus. Ensuite tu **procèderas** ainsi à l'égard de la partie extérieure : d'abord tu réuniras convenablement les parties de la plaie au moyen de la suture, si elle en a besoin, et tu mettras sur la suture la poudre conservative plusieurs fois dite ; ensuite tu mettras sur toute la plaie des tampons d'étoupe longitudinaux, latéraux et transversaux, convenablement faits, roulés dans le blanc d'oeuf mêlé à la poudre maintenant dite ; soit ensuite, la partie, bien liée par la bande convenable susdite, sans omettre dans la suture l'orifice à la partie plus déclive pour évacuation de sanie, dans lequel orifice, au moment dudit renouvellement de pansement, soit mis une tente d'étoupe convenablement faite, roulée dans jaune d'oeuf, huile rosat et un peu de safran, mêlés et chauds pour l'usage, et cela jusqu'à ce que la sanie commence à se produire et qu'il soit le moment de la mondification, parce qu'alors il faudra que ce médicament soit abandonné et que le **mondificatif** connu d'après les chapitres des plaies, etc., soit appliqué. Soit ensuite procédé à la consolidation comme dans ces mêmes chapitres. Et tu n'omettras jamais autour du nez et de la plaie le défensif dit au chapitre de la plaie à la cuisse, à la jambe et à l'adjutoire, etc., de bol d'Arménie, myrte, mastic, corail blanc et rouge, etc. Et soit fait dans ce cas bandage de la partie convenable, et façonné de telle sorte que le pansement de la plaie puisse être changé tous les jours sans défaire tout l'**appareil**. Et si la plaie n'a pas besoin de suture, qu'il soit alors procédé comme plus haut, dans les autres plaies, et pour la réduction de l'os comme plus haut ici. Dès le début soit fait aussi la **phlébotomie** de la main opposée, ou **ventousation** avec scarification, selon que le permettront ou l'interdiront la force, l'âge, le temps, etc. Que le malade ait chaque jour l'évacuation du ventre, naturelle ou artificielle, avec quelque clystère ou suppositoire connus pour l'usage, comme j'ai dit plus haut dans le présent chapitre. Et aussi que sa diète, au moins jusqu'à sécurité relativement à l'**apostème** et jusqu'à sédation de la douleur soit **légère**, peu abondante, je dis toujours si la force du malade le permet, avec bouillon de gruau, ou d'orge, ou leur ptisane, avec lait d'amandes douces et semences communes, avec sucre, ou panade avec les mêmes, ou quelquefois avec bouillon de poule jeune ou de jaune d'oeuf avec verjus ou vin de grenade, et aliments de ce genre, de légère digestion. Pour ce moment, que la boisson soit eau de décoction d'orge avec sucre rosat et vin de grenades, ou verjus, ou bien qu'elle soit eau de décoction de prunes de Damas, ou autres boissons de ce genre, ne produisant point vapeurs ni fumées à la tête. Mais après ce temps, soit le malade ramené petit à petit à un régime plus fort, comme viandes de petits poulets, chevreaux châtrés, perdrix, faisans, petits oiseaux des bois et non point des marais. Cependant, avec tout cela-qu'il fasse usage des extrémités gélatineuses d'animaux tels que porcs, veaux châtrés et

autres de ce genre, des pieds et jambes, et de mets de pâte, et qu'il use **comme** boisson de vin noir, fort, avec l'eau susdite à la fin, de manière que de ces substances résulte aliment et sang épais et visqueux, et que la réunion et suture de l'os réparé soit plus solide et plus compacte au moyen du pore **sarcoïde** unissant.

Chapitre II - De la fracture de la mandibule.

Il convient que tu saches ici une chose commune à tout cet art, que l'opération du médecin, dans la fracture et dislocation, dépend de la vue et de l'opération pratiquée, de sorte que sans l'opération usuelle, le toucher et la vue, elle ne peut être facilement saisie, si ce n'est par un homme d'habile intelligence et de bon discernement, du moins pour ce qui a trait à l'égalisation et bandage du membre. Mais pour ce qui a trait aux médecines locales, phlébotomie, clystère ou suppositoire, diète et semblables, l'opération de ce genre dépend de la bonne et habile imagination et clairvoyance du médecin. Donc, si l'os de la mandibule supérieure ou inférieure a été fracturé, et sans plaie, procède alors ainsi dans sa réparation : mets ta main droite dans la bouche du malade, si la mandibule droite supérieure ou inférieure a été fracturée, et si c'est la gauche mets alors ta main gauche, et alors, avec la main extérieure aidant et portant les os des mandibules tantôt à droite, tantôt à gauche, tantôt en haut, tantôt en bas, tu rapprocheras en **même** temps avec la main intérieure et tu réuniras convenablement ces os l'un à l'autre, et égalise-les par une égalisation bonne et naturelle. Cela fait, soient alors les parties de la mandibule blessée liées et jointes avec les dents de la mandibule saine de cette manière : on prendra un fil de soie double et ciré, et les dents seront liées et jointes les unes aux autres exactement de la manière qu'est tressée une haie (1), et que la ti'ssure soit passée sur les dents de la partie saine et de la partie non saine, et entre les dents, en tissant à la manière de haie, **comme j'ai dit, jusqu'à** ce que la partie soit bien affermie. A la partie postérieure soient mis tampons d'étoupe convenables, longitudinaux, latéraux et transversaux, roulés dans blanc d'oeuf battu et mêlé avec cette poudre constrictive : Prenez de bol d'Arménie, d'adragant, de gomme arabique, d'aloès, de momie, de mastic, de sang-dragon, de chaque 5 onces. Mêlez et faites usage **comme ci-dessus**. Et autour de la plaie soit mis copieusement le défensif dit au chapitre précédent, et soit la partie parfaitement liée et assujettie avec bandeaux convenables et ne soit point défaite **jusqu'à** 5 jours ou environ, selon **qu'il** te semblera de ce que j'ai dit au **précédent** chapitre. La partie étant affermie, soit fait tout de suite **phlébotomie** de la main opposée, ou **ventou-sation** aux épaules avec scarification, selon que la force, la **complexion**, l'âge du malade ou autres conditions de ce genre l'autoriseront ou le prohiberont. Toujours que, dans ce cas, l'évacuation du ventre, de quelque manière que ce soit, ne soit point omise, les conditions susdites ne s'y opposant pas. Pendant ce temps, **jusqu'au moment** de la seconde réfection du pansement, que le malade ne mange point de mets grossiers qui nécessitent quelque mastication, qu'il ne prenne **même** que bouillon de petits poulets, ou suc d'orge ou de gruau, ou leur ptisane avec lait d'amandes douces et semences **communes**, ou de temps en temps oeufs à la coque, et qu'il boive eau de décoction d'orge avec sucre rosat vieux, ou eaux de décoction de prunes de Damas sèches, ou boissons de ce genre ne produisant point de vapeurs. Mais après ce temps, que le patient soit ramené petit à petit à un régime de vie plus fort, et ensuite à son régime habituel. Mais s'il y a **là** une plaie, que la partie soit premièrement égalisée et que les dents-soient liées et jointes avec le fil, **comme j'ai dit**, et ensuite, si la plaie est telle qu'elle ait besoin du rapproche-

(1) A la façon d'un clayonnage.

ment des parties avec la suture, qu'elles soient alors rapprochées aussitôt et cousues, en laissant un orifice d'évacuation de la sanie, comme je l'ai dit plusieurs fois. Et bref, les règles et conditions de la suture à faire, dites au chapitre de la plaie au cou et à la gorge étant observées, soit la poudre conservative dite dans ce chapitre et dans le précédent mise aussitôt sur la suture. Soit ensuite placé sur toute la plaie et la partie tampons d'étoupe convenables, longitudinaux et transversaux comme ci-dessus, roulés dans la susdite poudre et blanc d'oeuf mêlés. Et aux alentours de la plaie soit mis le défensif dit dans le présent chapitre et dans le précédent, et soit alors la partie liée solidement ainsi avec bandeaux convenables. D'après cela, tu remarqueras ici avec soin que dans ce cas et dans tout cas semblable, comme cela a été effleuré en partie plus haut, au chapitre précédent, la ligature (1) doit être faite de telle manière que les os rétablis soient, comme je l'ai dit, solidement et fortement liés avec les bandeaux, en laissant sur l'orifice de la plaie un intervalle et ouvertur tels que la plaie puisse être examinée et le pansement refait deux fois par jour sans défaire toute la ligature primitivement faite, et même que les os ainsi joints et coaptés avec la ligature ne soient desserrés que de cinq en cinq jours, ou de 4 en 4, comme il doit aussi être fait dans la fracture, comme je l'ai dit en partie et le dirai plus bas. Mais dans l'orifice de la plaie laissé ouvert place tout de suite une tente d'étoupe roulée dans jaune d'oeuf, huile rosat et safran ; observe et continue ce mode de traitement jusqu'au temps de la mondification et alors mondifie, incarne et consolide la plaie comme je l'ai dit plusieurs fois dans le livre précédent. Et si, au moment de la première visite, l'écoulement du sang venait déranger, efforce-toi d'y parer tout de suite, après avoir fait l'égalisation et suture susdites. Procède ensuite comme j'ai dit maintenant. Que dans ce cas la phlébotomie du côté opposé ou la scarification aux épaules, avec ventouses, ne soit jamais omise, la force, la complexion, l'âge, etc., le permettant, ni la susdite évacuation du ventre. Que la diète soit aussi celle qui a été décrite plus haut au présent chapitre. Mais si la plaie n'a pas besoin de quelque suture, qu'elle soit soignée sans suture, comme nous t'en avons donné le précepte dans ce chapitre et au deuxième livre. Et c'est ainsi que, de notre temps, nous avons procédé dans ce cas.

Chapitre III - De la fracture de la furcule, avec ou sans plaie.

Mais lorsque cet os est fracturé, cela se produit rarement sans qu'il apparaisse quelque nodosité à l'endroit d'une telle fracture et, avec cela, son égalisation, du moins parfaite, ne se fait pas facilement, à cause de sa courbure naturelle, et parce que les instruments extérieurs nécessaires ne peuvent s'adapter facilement à sa forme. Si donc il arrive qu'il n'y ait point de plaie lorsque cet os de la furcule est fracturé, que la partie déprimée soit alors relevée avec tes mains, et que la partie relevée soit comprimée convenablement, jusqu'à ce que l'égalisation soit suffisamment faite, comme le commande sa forme naturelle. Cela fait, sur toute la partie ainsi égalisée tu placeras alors des tampons convenables latéraux, longitudinaux et transversaux, préalablement humectés dans l'eau et bien exprimés, roulés ensuite dans jaune et blanc d'oeuf avec poudres constrictives dites plus haut dans les deux chapitres supérieurs et que j'omets ici pour abréger. Ou bien, à la place des tampons d'étoupe soit placé des compresses de lin doubles, trempées dans le même médicament, et sur ces compresses soit alors mis un cuir cuit (2), concave, ayant la forme de la furcule et l'emboîtant avec les compresses qui se trouvent au dedans, et sur le cuir soit placé des tampons d'étoupe roulés dans le dit médicament, et alors, après avoir fait une onction tout autour de la partie avec le défensif dit aux deux précédents chapitres, soit fait le bandage de la partie, solide et convenable, avec une longue bande dont la largeur soit environ une palme, et

(1) Ligatura. Les liens ou bandes.

(2) Ramolli par l'ébullition dans l'eau.

soit la partie bien affermie avec cette ligature, avec coutures faites aux tours de cette bande. Soit la partie laissée ainsi et ne soit point défaite pendant 5 jours, ou au moins 3, selon la tolérance du malade, ou l'augmentation de la douleur, ou la formation d'un apostème de la partie, comme j'ai dit dans les deux précédents chapitres. Mais quelques opérateurs et maîtres, à la place du susdit cuir mettent des attelles (1) de bois convenablement faites, petites, se touchant l'une l'autre dans le sens de la longueur de la furcule et comprenant en outre, dans leur intérieur, la furcule et tout (2) comme ci-dessus ; et sur les attelles ils mettent les dites étoupes et ils lient la partie comme précédemment. Cela fait, soit le patient phlébotomisé de la céphalique de la main opposée, ou ventouse aux épaules avec scarification, selon que le permettront ou l'interdiront la force, la complexion et autres conditions de ce genre qui resteront à ta discrétion, etc. Qu'il soit fait aussi que son ventre soit évacué naturellement ou artificiellement comme ci-dessus. Que la diète soit exactement comme elle a été dite dans les deux précédents chapitres, en ayant cependant présent à l'esprit, après assurance par rapport à l'apostème, que le patient fasse usage pour sa nourriture des extrémités des animaux, comme pieds de porc, de veau et autres de ce genre, et pour sa boisson de vin noir épais, coupé avec eau cuite sucrée. Qu'il use aussi, pour le moment, de mets de pâte et autres de cette sorte, épais et visqueux. En effet, par les aliments de ce genre, plus facilement que par les autres plus mous, sera produit humeurs épaisses, coagulantes et visqueuses par lesquelles sera fait pore sarcoïde plus fort, plus coagulant et plus rapide, au moyen duquel les parties d'os fracturé seront réunies les unes avec les autres. Et cela soit précepte général dans toutes fractures des os et dislocations. Mais si la fracture de la furcule est avec plaie ayant besoin de suture, que l'on suture alors comme dans les précédents chapitres, et mets sur la suture la poudre conservative dite en cet endroit, et sur toute la plaie des tampons d'étoupe roulés dans blanc d'oeuf avec la dite poudre, lorsque tu auras égalisé les parties d'os fracturé les une avec les autres, et alors lie fortement la partie comme j'ai dit plus haut, de telle manière que la plaie puisse, chaque jour, être vue et changée (3) sans défaire le bandage maintenant les parties d'os annexées. Car ce bandage ne doit être levé que de 4 en 4 jours, ou plus, ou moins, comme j'ai dit plus haut, et dans ce chapitre, et dans les deux autres précédents. Mais dans l'orifice laissé ouvert dans la plaie, pour le moment et jusqu'au temps de la mondification, mets une tente roulée dans jaune d'oeuf, huile rosat et safran. Ensuite mondifie, incarne et consolide comme nous te l'avons fait savoir dans le deuxième livre, en n'omettant point autour de la plaie le défensif dit dans les deux précédents chapitres. Soit ordonné phlébotomie, ou scarification, évacuation du ventre et diète, etc., comme tu l'as appris plusieurs fois. Mais si la plaie n'a pas besoin de suture, qu'elle soit traitée avec mollificatif, mondificatif, incarnatif et consolidatif, comme j'ai dit à propos des plaies au deuxième livre, et avec phlébotomie, ou scarification, évacuation du ventre et diète, comme en cet endroit et qui, pour abrégé, ne soit point à répéter ici.

Chapitre IV - De la fracture des os de la poitrine ou thorax.

Tu sauras que les os de la poitrine sont 7, divisés par l'anatomie et se continuant mutuellement au moyen d'un cartilage, et les côtes elles-mêmes

-
- (1) On les faisait en bois léger, en bois de sapin, en bois de fourreau d'épée, en corne, en fer, en cuir.
- (2) C'est-à-dire les tampons d'étoupe, les compresses, etc...
- (3) Pansée de nouveau.

sont maintenues ou implantées dans les cartilages contigus aux os de la poitrine, et **il** en résulte une forme telle que tu la vois clairement dans le squelette. Mais **il** arrive quelquefois que l'os de la poitrine ou thorax est détruit quant à cette forme, de telle sorte qu'il est fracturé uniquement en partie, ou ainsi : **il** est quelquefois ployé seulement vers l'intérieur, et tu reconnaîtras cela au moyen de la vue, et du toucher, et de la douleur de la partie, par laquelle douleur tu apprendras qu'infailiblement **il** existe une lésion dans la partie ; et par la vue tu sauras que la partie a perdu sa forme et figure propre. Mais par le toucher tu sauras, en palpant avec la main, si elle émet un bruit ou non (1).

Que si elle émet un bruit, tu as déjà un signe, conjointement avec les autres, qu'il y a là une fracture ; mais si elle n'émet point de bruit, et **que néanmoins** le patient ressente de la douleur, et que la partie ait perdu sa forme, tu as déjà un signe que l'os est ployé et courbé vers l'intérieur. Et si, en pareil cas, le patient a rejeté de la sanie par la bouche, avec ou sans toux, je dis même du **sang**, c'est un **signe** de rupture de quelque veine dans cet endroit, ou des **spondyles**, et cela est alors très redoutable et suspect. Car d'une telle rupture le malade peut facilement être conduit à la phthisie et fâcheuse altération des **membres**, de telle sorte que cette partie, qui finalement ne peut recevoir guérison du médecin, se flétrirait et se décomposerait. Donc, quand tu seras assuré de la fracture ou de la courbure, efforce-toi aussitôt, à la première visite, de réduire et égaliser les os avec tes mains, en les tirant, recourbant et poussant d'un côté et d'autre, et avec la toux volontaire ou forcée du malade, en la lui imposant. Et si de cette manière tu ne pouvais égaliser ces os, place alors une grande coiffe ou ventouse, ce qui est la même chose, sur le **patient** fracturé ou courbé, je dis sans incision (2), car par ce procédé la partie déprimée sera peut-être soulevée vers le haut, et toute la partie sera plus facilement égalisée et réduite ensuite avec tes mains. Donc l'égalisation étant faite à la manière susdite, selon ton pouvoir, soit mis sur toute la partie poudre confirmative avec blancs d'oeuf et tampons d'étoupe qu'on y roulera, comme il a été dit dans les trois précédents chapitres ; ou bien soit mis tel emplâtre confirmatif et attractif vers l'extérieur : Prenez de farine de cicero, ou de fèves, ou d'orobe 5 livres, d'adragant, de mastic, de gomme arabique, de myrte pulvérisés, de chaque 1 once, de bol d'Arménie 2 onces, de terre sigillée, de sang-dragon, d'aloès, de chaque 5 onces, de térébenthine 1 once et 5 blancs d'oeuf bien battus. **Mêlez** ainsi et, l'égalisation étant faite, soit mis de cet emplâtre sur la partie, ou avec compresse, ou avec étoupes convenables. Ensuite, autour de la partie, soit fait onctions avec le défensif plusieurs fois dit dans les précédents chapitres. Et alors soit fait un bandage convenable avec bandeau long ou large, ou bandeaux, etc., et que la partie soit laissée ainsi liée **jusqu'à 5 jours** ou **comme il te semblera d'après l'état du malade**, **comme je te l'ai pleinement enseigné dans les trois précédents chapitres**. Mais aussitôt après cela, que le patient ait rejeté ou non du sang par la bouche, soit fait phlébotomie de l'**hépatique** à la main droite, ou **bien ventousation aux épaules** avec scarification. Et que l'évacuation naturelle ou artificielle du ventre ne soit jamais omise dès le début et dans le cours du traitement, comme je l'ai dit plusieurs fois. Et si le malade crachait du sang de manière que tu redoutes la rupture d'une veine dans la poitrine, alors, la phlébotomie étant faite et l'estomac étant à jeun, donne-lui à boire trochisque de karabé, sang-dragon, terre sigillée, corail rouge, gomme arabique, momie, de chaque 5 onces, avec 3 onces d'eau de plantain ou de pourpier. Et qu'il fasse usage de pourpier ou de sa décoction. Que le patient soit régi par ces règles jusqu'à sécurité par rapport à l'apostème et bonne consolidation de la partie. La partie étant affermie à la manière dite, soit toute la région du thorax enduite de cet onguent : Prenez de mastic, d'encens, de myrrhe, de sarcocolle, d'adragant pulvérisés et parfaitement tamisés, de chaque 5 onces, de farine de fénugrec, de farine

(1) c'est le bruit de crépitation de la fracture.

(2) Sans scarification.

de graines de lin, de chaque 1 once, de résine, de térébenthine, de poix navale, de chaque 1 à 5 onces, d'huile d'amandes douces, d'huile de lis blancs, de chaque 3 onces, de cire blanche autant qu'il en faut pour que soit fait onguent. Et confectionne-le ainsi : Soient résine, térébenthine, poix et huile, premièrement bien dissoutes dans une bassine, sur le feu, passées à colature, ensuite lorsque ces choses seront devenues tièdes, leur soit alors ajouté le restant et, mélangées ainsi parfaitement ensemble, soient toutes ces choses remuées avec la spatule jusqu'à ce qu'elles aient acquis bonne incorporation, et faites-en usage comme j'ai dit. Cela fortifie en effet la partie, la défend et la rend plus extensible et apte au mouvement de la respiration, et aussi adoucit et enlève le resserrement du thorax amené par le premier emplâtre. Pendant ces premiers jours, que la diète soit délicate, légère et tempérée, comme elle a été dite dans les précédents chapitres, et la boisson également, excepté que, pour l'eau, le malade fasse usage d'eau apéritive et mollificative telle : Prenez de réglisse mondée, de raisins secs, **d'hyssope**, de cheveux de Vénus, de violettes, de chaque 1 once, de figes sèches grasses, de jujubes, de dattes, de chaque **n° 6**, d'eau douce 8 livres. Mêlez, et que ces choses cuisent jusqu'à vaporisation de la moitié, ou de la tierce partie et ce sera mieux, et qu'elles soient alors parfaitement passées en colature, et qu'on y mette 2 onces de sucre blanc, et que le malade fasse usage de cette eau pure et seule pour sa boisson pendant ces jours. Qu'il soit ensuite mené à une diète plus substantielle dans le manger et le boire, comme je te l'ai dit plus haut. Et sur la fin, qu'il fasse usage dans ces aliments de cette poudre aromatique : Prenez de cannelle 2 onces, de cardamome, de macis, de galanga, de noix muscade, de girofle, de chaque 3 drachmes, de safran 5 drachmes, de sucre 1 once. Mêlez et soit fait usage comme j'ai dit. Et que le malade se défie de toutes choses aigres, salées et piquantes de ce genre, et même qu'il fasse usage de choses douces. Mais si telle fracture ou dislocation était avec plaie, traite la plaie et la partie, et fais la cure comme j'ai dit dans les chapitres précédents et dans le deuxième livre, dans presque tous les chapitres. **Reporte-toi là** et lis.

Chapitre V - De la fracture des os des côtes.

Les côtes sont 12 dont 7 sont complètes et peuvent être fracturées de plusieurs manières et à plusieurs endroits ; mais cinq d'elles sont non complètes qui peuvent être fracturées en un seul endroit, soit du côté de l'épine, attendu que les côtes ne se laisseront point aller par le fait d'un choc en cet endroit, et ainsi ne se plient point, mais se fracturent. Mais par leur autre extrémité, elles se terminent du côté de l'estomac dans un endroit mou, lesquelles côtes ne résistent pas à une chute ou à un choc et ainsi ne sont point fracturées mais reçoivent **là** une courbure. Et ses 7 premières sont appelées côtes complètes parce qu'elles font une demi-circonférence, ou une circonférence complète avec les os de la poitrine dans lesquels elles s'insèrent ou **s'appuient** ; et les autres cinq sont appelées incomplètes parce qu'à leur départ de **l'épine** elles ne font, ni avec les autres, ni avec les os du thorax, une circonférence complète, ni encore une demi-circonférence, soit une partie de circonférence. Si donc il arrive que les côtes soient fracturées en un ou deux endroits, ce que tu sauras par le toucher avec les mains sur la partie douloureuse, en même temps que par la pression ou palpation avec les mains sur la partie, tu entendras le bruit des côtes à la manière d'une chose cassée, et avec cela le malade ressent une gêne dans la respiration et de la douleur en cet endroit. Mais si par le toucher de la partie tu ne perçois point le bruit et que la douleur et difficulté dans la respiration existent, c'est un signe de courbure vers l'intérieur. Efforce-toi donc dans ce cas, en relevant avec tes mains la partie déprimée et en déprimant la partie élevée, de faire que ces parties soient remises en contact l'une contre l'autre. En effet, si les parties ou fragments de côte restés élevés sont, par ta pression convenable et délicate avec les mains, remis en contact et réengrenés dans les fragments ou parties de côte enfoncés, alors la partie qui était **aupa-**

ravant élevée étant ainsi déprimée par tes mains, relèvera par sa force la partie enfoncée par le choc et elle sera ainsi soutenue. Et toi, aide-toi toujours de tes mains dans ce cas et dans un cas semblable, et fais, à ce moment, tousser fortement le patient, parce qu'il t'aidera beaucoup pour cela. Mais si, par ce procédé, il n'était pas relevé et si la réduction et restauration ne se faisaient pas, ou bien si la côte était seulement enfoncée et non fracturée, et si la douleur persistait, alors tu feras beaucoup tousser le malade, et sur la partie enfoncée ou fracturée tu mettras une **grande** ventouse sans incision **quelconque**, et la partie enfoncée sera ainsi soulevée avec l'aide de ta main, comme tu l'as déjà appris. Et alors cette égalisation étant faite autant que possible, mets sur toute la partie l'emplâtre constrictif déjà dit ci-dessus dans le précédent chapitre, ou un autre de ce genre : Prenez de farine de cicerole, ou de fève, ou d'orobe, ou de farine folle du moulin, 5 livres, de mastic, d'adragant, de gomme arabique, d'aloès, de chaque 1 once, de bol d'Arménie, de terre sigillée, de chaque 1 à 5 onces ; soit incorporé suffisamment avec blanc d'oeuf et soit la partie, recouverte d'un emplâtre de cela, et sur la partie avec compresses ou étoupes trempées ; et autour de la partie soit mis le défensif dit dans les 4 premiers chapitres antérieurs. Soit la partie parfaitement soutenue avec un bandeau convenable ou des bandeaux, et l'emplâtre et appareil laissé ainsi jusqu'à 5 jours, ou selon ce qu'il te semblera de la tolérance et de la douleur du malade, de la formation de l'apostème, de la solide et louable réduction de la partie, et comme j'ai dit dans les chapitres **précédents**. Mais aussitôt après la pose du bandage, soit fait la phlébotomie de la salvatelle hépatique ou splénique, à la main opposée à partie lésée. Que l'évacuation du ventre, naturelle ou artificielle, chaque jour, depuis le début jusqu'à la fin de la cure, ne soit pas omise dans ce cas. Soit ce pansement et mode de traitement continué aussi depuis le début jusqu'à bon affermissement de la partie. Et pendant ce temps tu feras coucher le malade le corps en supination, ou sur son ventre, parce que cela est mieux et que les os réduits et convenablement réunis s'affermissent et s'endurcissent mieux et plus solidement dans leur rapprochement et union. Le susdit soutènement de la partie étant fait, alors soit mis sur toute la partie onguent tel : Prenez de résine 3 onces, de poix navale, de térébenthine, de chaque 1 once, de **bdellium**, d'ammoniaque, de chaque 5 onces, d'encens, de mastic, de myrrhe, de sang-dragon, de momie, d'adragant, de gomme arabique, de chaque 2 drachmes, d'huile commune 8 onces, de cire de 1 à 5 onces. Qu'il soit fait ainsi : soient les gommes ramollies dans huile et vinaigre pendant la nuit et soient fondues l'une avec l'autre sur le feu, dans une bassine et passées en colature, et soient mises de nouveau sur le feu jusqu'à ce que l'eau soit consumée et que les substances soient réduites comme à consistance d'onguent ; soient ensuite résine, térébenthine, poix, cire et huile dissoutes ensemble sur le feu et passées en colature, puis **mêlées** aux gommes susdites, et bien remuées et incorporées avec la spatule et, lorsqu'elles seront refroidies, soit ajouté les susdites poudres et soit alors le tout bien remué et incorporé avec la spatule. Duquel onguent tu feras usage, comme j'ai dit, en faisant onctions sur la partie deux fois **par jour copieusement**. En mollifiant d'une certaine manière, cet onguent dispose, en effet, la partie au mouvement et enlève l'endurcissement qu'avaient amené là les médecines constrictives, il calme la douleur et contribue assez à la soudure. Soit la diète exactement comme elle a été dite dans les précédents chapitres de ce livre, tant au début qu'au milieu et à la fin, et en raison de la force ou de la faiblesse du malade.

Chapitre VI - De la fracture des spondyles.

Les spondyles ne se fracturent pas comme les autres os, mais sont contus et s'écrasent. De leur contusion ou écrasement résulte un dommage mortel à cause de la lésion de la nuque, parce qu'ils sont poussés vers l'intérieur (1) ;

(1) L'intérieur du canal rachidien.

d'où suit aussi la gêne dans la respiration et la division et séparation dans les muscles et nerfs intérieurs, l'apostème à l'intérieur et souvent la mort. Si donc une telle compression des spondiles a lieu sans plaie, soit immédiatement porté secours au blessé avec la phlébotomie de la céphalique de la main opposée, ou bien soit fait ventousation aux fesses ou dans un autre endroit déclive, avec scarification. Et avec tes mains efforce-toi de ramener et d'égaliser toute la partie en forçant le malade à tousser, comme j'ai dit dans le précédent chapitre, et mets alors sur la partie lésée l'emplâtre constrictif de farine de cicero et autres substances de ce genre qui a été dit là, et sur l'emplâtre suffisamment d'étoupes pour que la partie soit bien soutenue. Autour de la partie soit mis le défensif plusieurs fois dit, et soit la partie ainsi bandée avec un bandeau long et large, et ne soit pas défaite jusqu'à 5 jours, comme j'ai dit plusieurs fois dans les chapitres susdits. Qu'il soit imposé au malade de ne se coucher que sur le côté ou le ventre ; et s'il est mieux et plus commodément reposé sur l'épine, qu'il se couche en sécurité sur elle, malgré que se coucher sur l'épine augmente sur les spondyles la poussée vers l'intérieur. Mais, dans ce cas, puisque par cette manière de se coucher il se produit une diminution de la douleur, et que la douleur attire la matière vers la partie et y est cause d'apostème, et que cet apostème serait cause de mort, que cette manière de rester couché soit donc, pour ce motif, permise au malade, quoique dans cette manière soit, d'autre part, une lésion (1). Et ce que je dis de cela dans ce cas, qu'on l'observe également dans tous. Car cette manière de rester couché est la meilleure qui a pour conséquence une moindre douleur et lésion. Et que l'évacuation du ventre ne soit nullement omise dans ce cas avec clystère ordinaire ou préparé, qui est assez connu. La partie étant donc assujettie avec les moyens susdits, alors vers la fin soit mis sur la partie l'emplâtre de gommes formulé au chapitre précédent, ou l'onguent. Et si, par hasard, une tumeur ou notable collection d'humeurs se faisait dans la partie, soit à cause de sa grande quantité, soit à cause de l'écrasement profond de la partie, de telle sorte qu'elle ne se résolve point au moyen de ces médecines, soit alors, en toute assurance, mis sur la partie ventouses avec scarification, et soit procédé ensuite avec ledit onguent. Mais si cette attrition est avec plaie et que la plaie ait besoin du rapprochement des parties avec suture, estime tout de suite que la blessure est mortelle à cause du motif susénoncé. Mais ne te désintéresse pas pour cela d'une opération raisonnable, et si tu trouves là quelques fragments d'os de vertèbre séparés des parties saines, enlève-les alors du tout, et sinon laisse-les, et alors rajuste convenablement avec tes mains le reste de l'os ; tu ramèneras ensuite les parties de chair et de peau sur le spondyle, avec une suture convenable, en observant les règles de la suture posées dans le deuxième livre, au chapitre de la plaie au cou, et ailleurs, etc., et en mettant sur la suture la poudre dite en cet endroit, et ensuite, sur toute la partie, des tampons d'étoupe convenables, roulés dans blanc d'oeuf avec ladite poudre, ou un emplâtre tel : Prenez de farine d'orge, de farine d'orobe, de chaque 2 onces, d'adragant, de gomme arabique, de mastic, de sang-dragon, de momie, de bol d'Arménie, d'aloès, de chaque 5 onces, de miel 1 livre, de térébentine 3 onces, de vin noir styptique autant qu'il suffit pour faire une pâte épaisse. Duquel emplâtre soit fait usage comme j'ai dit. Puis, autour de la plaie, soit mis le défensif plusieurs fois dit. Et dans l'orifice que tu as laissé à la suture, place à la première visite, jusqu'au temps de la mondification, une tente d'étoupe, roulée dans jaune d'oeuf, huile rosat et safran, et ensuite mondifie, incarne et consolide comme tu as appris, et fais un bandage tel que la plaie puisse être pansée chaque jour sans défaire tout celui-ci, comme je l'ai dit dans les précédents chapitres. La partie étant ainsi assujettie, qu'il soit procédé avec l'onguent de gommes formulé au chapitre précédent et avec autres onguents dits en ces endroits, comme il sera expédient. Pour la phlébotomie ou les ventouses, l'évacuation du ventre et la diète, fais exactement comme ci-dessus. Mais si la plaie n'a pas besoin de suture, procède comme

(1) Pour un danger.

dans le cas précédent, sans la suture et sans la poudre qui est dite, comme tu l'as appris aussi plus haut suffisamment, au deuxième livre des plaies.

Chapitre VII - De la fracture de l'os de la spatule.

Lorsque cet os est fracturé, il demande, à cause de son étendue et d'après sa forme et situation, que le réparateur, dans l'égalisation et rétablissement, procède par cette voie et non autrement : que le réparateur lui-même presse fortement avec sa main sur la partie de la saillie apparente et, avec l'autre main, qu'il tire la tête de l'humérus dans le sens de la longueur, de manière que la partie soulevée et la partie enfoncée reviennent ensemble à leur place propre. Et si tu ne peux faire cela par toi seul, aie un servant capable de t'aider. Le rétablissement étant fait à la manière dite, soit mis sur la fracture l'emplâtre de farine de cicero, etc., fait plus haut au chapitre de la fracture de la cage et aussi dans le chapitre précédent. Et autour de la fracture soit fait onction avec le défensif dit en cet endroit même, et sur l'emplâtre soit mis tampons d'étoupe trempés préalablement dans l'eau et exprimés, roulés ensuite dans ledit emplâtre, et sur ces étoupes soit mis une attelle de saule, façonnée selon la forme de la spatule, et sur l'attelle sera mis d'autres étoupes trempées dans l'eau et exprimées. Soit ensuite la partie parfaitement liée avec un bandeau long et large, ou bien seulement immédiatement, à la première visite jusqu'à la seconde, soit mis sur la partie tampons d'étoupe convenables, préalablement trempés dans l'eau et exprimés, puis roulés dans blanc d'oeuf à poudre constrictive, comme bol d'Arménie, adragant, gomme arabique, mastic, momie, sang-dragon, aloès, myrte et autres de ce genre, et soit procédé alors avec le restant du traitement susdit. Mais à la deuxième visite, à la place du blanc d'oeuf et de la poudre susdits, applique alors l'emplâtre dit plus haut et fais exactement comme ci-dessus. Et que ce bandage ne soit point défait jusqu'à cinq jours ou à peu près, selon qu'il te semblera bon. Qu'il soit défait ensuite de 3 en 3 jours, et bandé comme dans les précédents chapitres. Le premier bandage étant posé, soit fait aussitôt phlébotomie ou ventousation, avec scarification à l'épaule et aux fesses, et soit l'évacuation du ventre ordonnée au patient, en tout comme ci-dessus, au chapitre de la fracture des côtes, ou par semblables molififiants de ce genre, etc. Que le malade soit régi, depuis le commencement jusqu'à la fin, avec la diète de boisson et d'aliment dite au chapitre de la fracture de la **mam dibule** et plusieurs fois ailleurs.

Chapitre VIII - De la fracture de l'os de l'adjutoire.

Lorsque l'os de l'adjutoire est fracturé, on le connaît par le toucher avec les mains de cette manière. Car tu dois manier la partie lésée avec les deux mains, et placer une main sur le point **lésé** et l'autre au-dessous. Et tu devras avoir alors avec toi un servant **qui** soutienne bien et convenablement le coude du patient, en même temps que tout le bras. Et alors, en palpant délicatement la partie avec tes mains et en leur faisant faire des mouvements dans le bras, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, tu entendras le bruit de l'os à la manière d'une chose cassée, ou tu sentiras au moyen de ton toucher plus expérimenté le point de séparation des fragments de l'os fracturé faisant saillie d'une façon anormale. Peut-être même cela se manifestera-t-il quelquefois à ta vue. Lors donc que tu seras assuré de la fracture, procède de telle manière : Premièrement, avant la restauration et opération de tes mains, prescis de confectionner et préparer tel emplâtre : Prenez de farine de fèves, ou de ciceroles, ou d'orobe, ou de farine folle qu'on trouve sur la meule supérieure ou autour des meules 5 livres, de **mastic**, d'adragant, de gomme arabique, de momie, d'aloès, d'encens, de chaque 5 onces, de bol d'Arménie, de terre sigillée, de sang-dragon, de **liciet** de chaque 3 onces ; blancs d'oeuf battus n° 3, et vin noir styptique autant qu'il suffit pour incorporer, et faites un emplâtre ; et prépare aussi avec cela de grandes pièces

de lin sur lesquelles soit étalé le dit emplâtre ; prépare aussi des étoupes assez larges pour **qu'elles** enveloppent tout le bras, et longues pour qu'elles comprennent toute la lésion du bras et au delà, trempées préalablement dans l'eau et fortement exprimées. Prépare aussi deux compresses dont la largeur, pour chacune, soit d'environ quatre doigts, ou cinq, ou plus ; prépare aussi également des attelles, **6** ou 4 au moins, de saule ou d'autre bois bien flexible, comme est le bois que l'on met dans les **fourreaux** des épées, ou avec lequel on fait les drains. Prépare aussi un bandeau dont la largeur soit d'un pouce et la longueur comme celle des compresses susdites. Là, fais aussi préparer de l'eau dans un bassin pour tremper les plumasseaux d'étope. Fais aussi préparer du vinaigre, parce qu'il sera peut-être expédient d'en mêler à l'eau dans laquelle les susdits **plumasseaux** d'étope doivent être trempés. Bref, ordonne et prépare convenablement, avant ton opération actuelle, toutes les choses que tu penses devoir t'être nécessaires et devoir te servir dans le cours de ton opération. Lesquelles choses étant ordonnées et préparées, alors tu t'occuperas de cette manière de la restauration et réduction de la partie : tu auras un servant capable qui tienne le coude et le bras du malade bien fixes et étendus vers lui. Tu auras **ensuite** un autre servant qui tienne le patient par derrière, entre ses bras entourant la poitrine, et le tienne fixe et très fortement. En explorant ensuite la partie avec tes mains, en la palpant et en pressant avec la main supérieure et soulevant avec l'inférieure, égalise et restaure autant qu'il te sera possible, et cette égalisation étant faite, prends alors un morceau d'étoffe de lin très fine, propre, dont la longueur soit proportionnée à la longueur de l'**adjutoire** et un peu plus, et dont la largeur soit selon la grosseur de l'**adjutoire**, trempée dans huile rosat chaude en hiver, froide en été, et un peu exprimée de l'huile, et qu'elle soit placée alors sur la partie lésée avant toutes les autres choses. Car ce morceau d'étoffe avec l'huile rosat ne permet pas que les autres médicaments, comme emplâtres, adhèrent trop à la partie. Elle fait aussi, par sa molification, que la pression par le bandage, si elle est trop forte, ne nuise autant ; elle préserve aussi la partie de l'afflux des humeurs, la conforte et calme la douleur. Cela fait, alors sur ce morceau d'étoffe mets ledit emplâtre étendu sur un autre linge de telle quantité **(1)** qu'a été la première étoffe avec l'huile rosat ; ou bien des plumasseaux d'étope convenablement préparés, d'égale quantité aussi que la susdite étoffe, trempés dans blanc d'oeuf avec la poudre confirmative de la partie dite plus haut aux chapitres V, VI et autres. Soit placé ensuite sur cet emplâtre tampons d'étope roulés premièrement dans l'eau et exprimés, trempés ensuite dans huile rosat et un peu de vinaigre. Alors sur ces étoupes soit disposé et placé les attelles susdites, entourées d'étope ou de linge afin qu'elles ne blessent et ne compriment point le membre par leur durété, et d'autant de longueur aussi qu'est tout l'**adjutoire**. Et si le membre est très gros, 6 attelles sont nécessaires, et s'il est menu 4 suffiront. Cela restera à ta discrétion et prévoyance. Ensuite, sur ces attelles soit mis d'autres **plumasseaux** d'étope, baignés dans l'eau comme précédemment et exprimés, et non trempés dans l'huile rosat. Et note que les étoupes et linges susdits doivent être d'autant de longueur que tout l'**adjutoire** ; et pareillement les attelles doivent être d'autant de largeur **(2)** que le bras a de grosseur, comme cela a été mentionné en partie plus haut. Et alors, sur ces plumasseaux supérieurs **(3)** d'étope soit commencé et fait la ligature avec les dites bandes. Et que la ligature commence toujours d'être faite sur le point lésé avec une première bande, et que le point lésé soit plus serré avec la bande que les extrémités de la partie. Et avec une portion de bande soit procédé avec cette ligature en allant vers la partie supérieure, et avec l'autre portion soit procédé en allant vers la partie inférieure du membre. Et soit ainsi la partie bien assujettie premièrement avec cette bande, sans l'étirer, et soient les tours de bande toujours réunis et cousus l'un

.....
 (1) Pour de même *surface*.

(2) L'ensemble des attelles.

(3) Pour *extérieurs*.

avec l'autre avec du fil et une aiguille. Ensuite avec un second bandeau ou bande soit fait un second bandage sur ce dit bandage, en le commençant à la partie inférieure de l'**adjutoire**, autour du coude, et en procédant vers le haut **jusqu'à** l'épaule et, dans ce trajet, que le point lésé soit toujours plus serré que les extrémités, afin que, par une telle compression, **il** soit préservé de l'afflux et nocuité des humeurs. Et sur cette dernière bande ou bandeau soit fait avec le bandeau susdit le bandage ou contention de toutes les dites ligatures, duquel bandeau la largeur soit d'un pouce, **comme j'ai dit**, et la longueur égale à la longueur des bandelettes, lesquelles bandelettes (1) doivent être en nombre tel qu'elles suffisent largement au susdit enveloppement du membre. Ou bien, sur l'emplâtre susdit et les plumasseaux d'étope, avant la pose des attelles, fais une ligature délicate avec une longue bande convenable, en commençant la ligature sur un point lésé, ainsi que **j'ai dit** relativement à la première ligature, en procédant ensuite avec la pose convenable des attelles et avec les deux susdites ligatures, exactement **comme j'ai dit**, et finalement avec la ligature du bandeau sur le tout. Et le médecin accomplira toutes ces choses, du côté de la restauration ou de la situation du membre, du côté aussi de la dite ligature et de toutes choses, très délicatement et convenablement, et sans douleur autant que possible. Et dans les dites ligatures, **qu'il** ne fasse, d'aucune manière, compression tellement forte du membre **qu'il** en résulte la tuméfaction dans les extrémités et la stupeur (2) dans le membre, car cela serait très mauvais, de quoi pourrait facilement arriver la mortification du membre. Que le membre ne soit pas défait **jusqu'à** cinq jours ou environ selon ce **qu'il** te semblera de la tolérance du malade, de la tuméfaction de la partie, ou de la formation de l'apostème, et de la restauration rationnelle du membre, d'après ce que tu as eu plus haut touchant ce fait dans les autres chapitres. **Mais** autour du bras, et à l'épaule, et sur toute la spatule, soit fait onction avec le défensif placé plus haut dans les précédents chapitres. Et le jour de la première ligature, celle-ci étant faite, soit aussitôt pratiqué la phlébotomie de la céphalique de la main opposée, ou la ventousation avec scarification aux épaules et aux fesses, suivant que la force, la complexion, etc., le **permettront** ou l'interdiront, **comme j'ai dit** dans les précédents chapitres. Et soit le malade réglé les premiers jours, jusqu'à sécurité par rapport à l'apostème, avec une diète sévère, à savoir avec suc de gruau, ou d'orge, ou leur ptisane, avec lait d'amandes douces et semences communes, avec riz préparé avec ces choses et sucre, ou panade avec les mêmes, ou avec bouillon de poule jeune avec laquelle soit cuit chicorée, ou laitue, ou pourpier, ou semences communes froides, ou quelque altérant de ce genre. Et que sa boisson soit, pour ce temps, eau d'orge cuite avec sucre rosat **vieux**, ou eau de prunes de Damas avec ledit sucre, surtout si le patient était resserré du ventre, ou ladite eau d'orge avec vin de grenades, ou verjus. La douleur étant enlevée et la sécurité étant acquise par rapport à l'apostème, que le malade boive vin noir, épais ou doux, avec la susdite eau d'orge, ou avec l'eau de décoction dite plus haut au chapitre de la plaie de la cage. Et que sa nourriture, à ce moment, soit épaisse et visqueuse, faite par exemple des extrémités des animaux et de leurs membres intérieurs, **comme** pieds, pattes, intestin, foie estomac, rate, cerveau et autres de ce genre. Qu'il fasse usage de viandes louables, surtout d'animaux des bois, plutôt rôtis que bouillis, de jaunes d'oeuf ; qu'il en fasse aussi usage avec cannelle, galanga et safran, surtout s'il a l'estomac froid et débile. **Il** peut aussi faire usage de figes sèches grasses, avec amandes douces décortiquées, et de raisins secs, et de sucre, et de noisettes, et de noix. **Il** peut aussi prendre hardiment après le repas une poire cuite préparée avec cannelle et safran. **Il** peut user parfois d'épinards, de bourrache, de fenouil, de persil, de trèfle et d'un peu de blette, préparés avec lesdites viandes. **Il** peut

(1) **Fasciae**. Ce qui indique que par le mot **fascia** **Salicet** entendait ici des bandelettes semblables à celles de l'appareil de Scultet.

(2) **Stupor**. Engourdissement.

aussi faire usage de ces viandes préparées en pâté, avec amandes, grains de raisins secs, myrte, pistaches, cannelle, galanga, macis, cardamome, girofle, feuilles de noix muscade et safran, avec sucre ; qu'il fasse usage aussi de mets de pâte, parce qu'ils sont bons. Toutes les choses de ce genre produisent, en effet, humeur épaisse et visqueuse, apte à la production du pore sarcoïde et lien par lequel la fracture de l'os est reliée et rejointe ; et ainsi, par cette voie, l'affermissement de la partie devient meilleur et plus rapide. Soit le bras suspendu au cou avec serviette ou écharpe, en comprenant tout le bras avec la main et le coude dans l'écharpe, de manière que l'adjutoire, quelque peu réparé, reçoive soutien et repos. Et cela soit fait depuis le premier jour de la restauration jusqu'à la fin. Mais si telle fracture est avec si grande plaie qu'elle ait besoin de suture, alors recherche bien avec tes sondes et tes mains s'il y aurait là quelques parties d'os fracturées et séparées des parties saines, de telle sorte qu'elles ne puissent se réunir ni rester avec elles, et alors enlève-les autant que tu pourras, délicatement, sans violence, et n'écoute point ceux qui disent que le malade mourra par le fait de la sortie de la moelle de l'os et que la restauration ne peut pas se faire, parce que c'est faux. Puisque, en effet, la moelle est formée de l'onctueuse humidité des humeurs, elle-même recevra de la sorte restauration, comme chair qui est formée du sang ; et par conséquent il n'y a pas à craindre de sa déperdition, comme disent ceux-ci. Les parties d'os séparées étant enlevées comme j'ai dit, soit fait suture de chair et de peau, convenablement, selon les règles qui t'ont été données par rapport à la plaie au cou, au deuxième livre, et avec cela soit fait l'égalisation de l'os restant et, en résumé, soit procédé avec étoupes, attelles, médecines, et choses de ce genre, comme plus haut. Et ici tu observeras avec soin que les attelles doivent être découpées et conformées de telle manière, selon la forme de la plaie, que l'orifice que tu as laissé à la suture soit laissé découvert, afin qu'une ou deux fois chaque jour la plaie puisse être pansée sans défaire aucunement le bandage de la fracture qui ne doit être défait, comme je l'ai dit, que de 4 en 4 ou de 3 en 3 jours. Sur toute la fracture et suture, excepté sur l'orifice de la plaie, soit mis la poudre conservative de la suture plusieurs fois dite. Mais dans l'orifice, à la première visite, soit placé une tente roulée dans jaune d'oeuf, huile rosat et safran, jusqu'à production de sanie dans la partie ; soit ensuite la plaie traitée avec mondificatifs, incarnatifs et consolidatifs connus. Et sur la poudre répandue sur la suture et fracture, procède pour la première visite avec étoupes roulées dans blanc d'oeuf et poudre constrictive plus haut décrite ; bref, tu traiteras toute la fracture comme j'ai dit plus haut de la fracture sans plaie. Et que le bandage de la fracture ne soit pas défait jusqu'à 5 ou 4 jours, comme j'ai dit plus haut. Soit procédé ensuite avec emplâtre constrictif de farine de cicerole mis au chapitre de la fracture de la cage ou des spondyles, jusqu'au parfait affermissement de la partie. Mais après, soit mis sur toute la fracture déjà affermie emplâtre ou onguent mollificatif de gommes dit plus haut au chapitre de la fracture des côtes, et continue ainsi jusqu'à la fin. Que la diète de ce malade ne varie en aucune manière, dans le manger et le boire, de la diète susdite. Mais si, par hasard, l'apostème se produisait dans la partie et qu'il ne pût être empêché avec la phlébotomie, ou ventouses, et clystères, et défensifs autour de la partie, soit alors mûri l'apostème, incisé, modifié, incarné et consolidé comme plus haut, au chapitre de l'apostème de l'adjutoire, au premier livre.

Chapitre IX - De la fracture des fociles du bras.

Tu ne seras point étonné si les os des fociles, et aussi les autres os des autres parties, quelquefois se plient et ne se fracturent pas. Car la chaleur les vivifiant et baignant avec l'humidité actuelle et nutritive les dispose ainsi dans le corps vivant, quoiqu'ils ne soient pas ainsi et tels par nature, que par une chute ou un choc ils se courbent ou se plient quelquefois, comme j'ai

dit, sans fracture. Et la différence ou distinction de la courbure d'avec la fracture se fait par l'ouïe, le toucher et quelquefois la vue. De sorte que lorsque par le toucher, en palpant avec tes mains, tu n'entends point dans l'os un bruit à la manière de chose cassée et que tu ne sens point une aspérité pour ainsi dire piquante dans quelque partie de l'os, et étant donné que quelque saille apparaisse en quelque endroit, et que le membre ait une forme indue et inaccoutumée, c'est alors signe de courbure et non de fracture. Mais lorsque se montrent des signes opposés à ceux-ci, c'est signe de fracture, non de seule courbure. Mais il arrive quelquefois que les deux fociles sont brisés, quelquefois un seulement. Si les deux sont fracturés ou ployés, tu t'efforceras alors de les rétablir promptement de cette manière : tu auras avec toi un servant capable qui tienne la main du patient bien fixe avec la rasète de la main, et la relâche et l'étende d'après ta volonté et ton ordre, toi réparateur. Tu auras ensuite un autre servant capable qui tienne pareillement le coude du patient bien fixe dans ses mains, et le relâche et l'étire selon ton ordre et volonté. De même, avant que tu te mettes en action d'opérer, comme j'ai dit dans le chapitre précédent, prépare et ordonne toutes choses qui te sont nécessaires dans ton oeuvre, à savoir plumasseaux d'étoupe devant être placés longitudinaux, latitudinaux et transversaux et, par conséquent, nombreux, préalablement trempés dans l'eau et parfaitement exprimés, de telle largeur aussi qu'est le bras, depuis la main jusqu'au coude, quelques-uns aussi de telle longueur qu'est la grosseur du bras. Prépare aussi blancs d'oeufs battus avec huile rosat et mêlés aux poudres constrictives connues ; ou bien, à la place de ces choses, prépare l'emplâtre confirmatif dit immédiatement ci-dessus, au chapitre de la fracture de l'adjutoire, au commencement. Prépare aussi attelles, 6 ou 4, selon que le bras sera gros ou menu, légères, faites convenablement longues, selon la longueur du bras depuis la main jusqu'au coude. Prépare aussi un morceau de linge bien propre et fin, de telle longueur et largeur qu'est le bras, comme j'ai dit, pour mettre immédiatement sur le bras avant tout. Prépare aussi deux bandes au moins, longues, de manière que le bras puisse être bien enveloppé avec elles, et larges de cinq doigts ou environ. Prépare aussi un bandeau de longueur telle que sont les bandes et de largeur d'un pouce, comme j'ai dit au précédent chapitre, et bref, avant ton opération actuelle, prépare toutes choses nécessaires en nombre convenable. Et tu remarqueras que lorsque tu veux te disposer à l'acte, place toujours et dispose ainsi avec les mains des servants le bras lésé, que la partie domestique ou la paume de la main soit tournée vers la terre, après que tu auras fait asseoir le malade sur un banc ou siège, et la partie sylvestre en haut vers le ciel. Ces choses étant disposées, que le réparateur mette convenablement le malade entre les mains des servants, comme j'ai dit immédiatement plus haut, qui le tiennent bien fixe au moment de la restauration. Alors, que le réparateur prenne délicatement dans ses mains la partie lésée et les os fracturés, les pousse et presse tantôt ici, tantôt là, jusqu'à ce qu'il les ait menés à leur place et qu'il ait égalisé de tout son pouvoir le bras à son ancienne forme, ce qui t'apparaîtra manifestement à la vue. Et toutes ces choses, fais-les très délicatement. Car par le fait de la douleur causée dans le membre à ce moment, les humeurs se jetteraient sur la partie et il s'y développerait ainsi l'apostème. Tu te garderas donc, autant que possible, de causer de la douleur, d'un violent tiraillement et contraction et d'une ligature forte et trop étroite, parce que ces choses disposent le membre à l'apostème et à la stupeur et finalement à la corruption et mortification, à cause du défaut et manque de chaleur naturelle et d'esprits, et tu ne suivras en aucune manière la règle et le mode de ceux qui, au miment de la restauration, mettent le membre dans l'eau chaude, parce que cela amollit le membre, le dilate, et le débilité, et le dispose à recevoir les humeurs s'écoulant du corps, et à la formation de l'apostème. Et ainsi se produira là une maladie composée, qui primitivement était simple, et ainsi se complique la cure de la maladie et la maladie aussi. Cependant nous te déclarons, au traité des dislocations, quel est le cas auquel convient l'eau chaude. Donc, l'égalisation due étant faite, soit mis immédiatement sur le membre ce linge propre trempé dans huile rosat, que tu as préparé comme est dit ci-dessus, qui défend et fortifie le membre afin qu'il n'attire pas à lui les humeurs surabondan-

tes et ne garde pas celles qui lui sont transmises, et de crainte que les susdits médicaments visqueux n'adhèrent parfaitement à la partie, et pour qu'au moment de la deuxième visite il puisse être enlevé du membre sans fort tiraillement et sans dommage notable. Il calme aussi les douleurs de toute sorte se produisant là. Mais sur ce linge soit mis immédiatement un autre linge d'autant de longueur et largeur que le premier, sur lequel soit étendu l'**emplâtre** confirmatif dit immédiatement dans le précédent chapitre. Soit **procédé** ensuite avec étoupes, attelles, bandes, bandeau et avec tout l'appareil de liens, exactement comme j'ai dit là même. Et avec suspension du bras au cou avec une écharpe comprenant le coude et tout le bras avec la main. Mais si le grand focile ou le petit a été fracturé et si l'autre est sain, alors tu procèderas en sa cure directement et exactement par les modes et règles susdits, si tu peux procéder dans ce cas plus facile et moins **laborieux** que le premier. Car le focile sain t'aide beaucoup dans cette opération au point de vue de la pose des attelles principalement, parce que tu peux procéder dans ce cas avec des attelles moindres en nombre. Car le focile sain **peut** être compté à la place de quelques attelles ; il est même solide et meilleur dans ce cas. Et tu sauras que le grand focile est placé à la partie sylvestre du bras, du doigt auriculaire de la main jusqu'au coude ; et le petit focile du côté domestique de la main, du pouce jusqu'à la concavité du coude, comme cela est connu d'**après** l'anatomie. La restauration et tout le bandage étant faits dans la première visite, comme tu l'as appris plus haut dans le chapitre de la fracture à l'adjutoire, soit fait aussitôt la **phlébotomie** du bras ou de la main opposés, ou la scarification aux épaules avec ventouses, si la force, l'âge, etc., du patient le permettent. Que l'évacuation du ventre ne soit omise en aucune façon, à moins que quelqu'un des accidents susdits ne s'y oppose. Soit aussi **fait onction** autour de toute la ligature ou de la fracture, au temps du bandage, avec le défensif plusieurs fois dit ; et soit le bras suspendu au cou avec une écharpe, bref comme plus haut. Mais si la fracture de tout le bras et des deux fociles existe avec plaie telle qu'elle ait besoin de suture et qu'il y ait là quelques parties d'os fracturées et séparées totalement de l'os sain, de telle manière qu'elles ne puissent être réunies entre elles, ni rester là, alors enlève-les convenablement et délicatement avec tes instruments dans la première visite, si tu le peux avec la tolérance du malade, et si non, attends et procède ainsi dans la cure : Soient les parties de chair et de peau convenablement cousues tout de suite, et les parties de l'os fracturé rapprochées aussi convenablement que tu le pourras, selon les règles données au chapitre précédent, en disposant exactement les attelles et en liant avec des bandes de telle manière qu'un orifice soit laissé découvert dans la suture de la plaie, afin que la plaie puisse être pansée chaque jour sans défaire toute la ligature qui ne doit point être défaire jusqu'à cinq jours ou à peu près, ensuite de trois en trois ou de quatre en quatre, comme il te semblera, comme j'ai dit dans le chapitre ci-joint de l'adjutoire. Mais tu traiteras exactement la plaie en **mollifiant**, mondifiant, incarnant et consolidant selon les canons placés plus haut, au livre deuxième, au chapitre des plaies en tous endroits. Mets sur la suture et fracture la poudre confirmative susdite seule ou mêlée avec blanc d'oeuf et sur la poudre, si tu l'emploies seule sur la partie, mets l'emplâtre constrictif fait au chapitre de la fracture de l'adjutoire, ou de la fracture de la cage et des côtes, composé de farine de **cice-roles**, de poudres constrictives, etc. Et cela jusqu'au parfait affermissement de la partie ; et tu n'omettras point autour de la plaie le défensif plusieurs fois dit de bol d'Arménie, myrte et sucs froids, huile rosat et vinaigre, etc. Mais sur la fin, la partie étant bien affermie, étends sur tout le bras de l'**emplâtre mollificatif** de gommés, fait au chapitre de la fracture des côtes, et le malade sera guéri. Mais si la plaie n'a pas besoin du rapprochement des parties, tu la traiteras d'une manière semblable à la susdite, sans suture. Soit aussi la diète dans la nourriture et boisson exactement semblable à la diète du chapitre de la fracture de l'adjutoire. Examine-la en cet endroit et lis, car tu as là, pour sûr, cuisinier et hôtelier doctes et capables dans l'art.

Chapitre X - De la fracture du peigne et des doigts de la main.

Mais s'il arrive que les os du peigne de la main, qui sont au nombre de 4, soient fracturés sans plaie, qu'ils soient alors réduits aussitôt et égalisés dès le début et sans douleur, autant que possible, de sorte que tu aies un servant qui tienne le coude du patient bien fixe et l'étende et le relâche selon ta volonté et ton ordre, et un autre qui tienne fixes les doigts de la main, si c'est nécessaire, qui t'obéisse directement comme le premier, à moins que tu n'aies besoin que du premier servant. Et alors, toutes les choses nécessaires à ton opération étant préalablement préparées, comme tu l'as appris au chapitre de la fracture de l'adjutoire, fais l'égalisation convenable de la partie selon les modes dits en cet endroit. L'égalisation convenable de la partie étant faite, soit mis aussitôt exactement sur la partie les choses qui ont été dites plus haut, comme étoupes convenablement faites, roulées dans blanc d'oeuf, huile rosat et poudres constrictives dites au chapitre de l'adjutoire et plusieurs fois ailleurs. Ou bien soit mis un morceau d'étoffe de lin propre, avec emplâtre de farines constrictives, et poudres, et blanc d'oeuf indiquées aussi en cet endroit et, en résumé, qu'il soit fait de la même manière dans les fractures des doigts que dans celles de toute la main et de la rasète avec le peigne. Mais sur l'emplâtre, du côté sylvestre de la main, soit mis tampons et plumasseaux d'étope placés en long, en large et en travers, de manière qu'ils compriment convenablement la partie, sans grand apport de douleur, si c'est possible. Et sur la partie domestique, sur la paume de la main, soient mis seuls tampons d'étope et non plumasseaux, lesquels tampons s'ils sont mis sur l'emplâtre, n'ont pas besoin d'être trempés dans quelque liqueur ; ou s'ils sont trempés dans quelque liqueur, que ce soit petit vin noir styptique, avec un peu de vinaigre. Mais si là n'est pas mis emplâtre, qu'ils soient trempés dans blanc d'oeuf battu, mêlé aux poudres constrictives plusieurs fois dites dans les précédents chapitres. Et sur ces tampons, de quelque manière que cela soit, soit placé à la partie domestique de la main une attelle large selon la largeur de la paume, et longue de manière qu'elle comprenne tous les doigts, sauf le pouce, de l'extrémité des doigts jusqu'au milieu du bras, du côté de la rasète, de manière que toute la main soit assujettie et soutenue sur elle. Et sur les parties supérieures et latérales, si cela te paraît expédient, mets et dispose attelles convenables, selon la longueur de la main avec la rasète, et larges de deux doigts ou environ, comme il te semblera meilleur. Cela fait, soit le tout lié et assujetti premièrement avec une bande d'une largeur de 4 doigts ou environ, d'une grande longueur, de manière qu'elle puisse être bien roulée et roulée encore autour du bras. Et dans ce cas, tu commenceras toujours à faire la ligature sur les extrémités des doigts et tu procèderas vers la rasète et le bras, et lorsque tu seras avec le tour de bande vers le lieu lésé, alors tu serreras plus fort que dans les autres endroits, pas excessivement toutefois, ou avec douleur intolérable du patient, de manière que les os fracturés, maintenant réunis, adhèrent mieux et plus fortement, et pour qu'un tel bandage empêche que les humeurs ne soient refoulées dans la partie et qu'il s'y produise un apostème. Procède ensuite en liant avec la bande jusqu'à la fin des attelles et étoupes. Ensuite, avec une autre bande, fais un bandage exactement semblable, c'est-à-dire commence, avec cette bande, à lier sur l'endroit lésé, et procède vers le bras en faisant absolument comme précédemment. Et sur ces deux ligatures soit fait bandage avec un bandeau d'une longueur telle qu'ont été les bandes, et d'une largeur d'un doigt pouce, au moyen duquel toutes choses soient mieux assujetties et réunies. Et tu remarqueras ici que certains, aussitôt les susdits tampons d'étope placés, avec ou sans emplâtre, font un bandage avec une bande semblable aux susdites et procèdent ensuite exactement comme ci-dessus. Et, en vérité, je loue aussi ce mode ; fais de la manière que tu voudras, tu n'erreras point. Mais le premier mode m'a été usuel dans mon temps. Fais aussi soigneusement attention de ne pas omettre l'enveloppement des attelles avec étope ou autre chose molle, afin qu'il ne soit point causé de douleur au membre par leur dureté et qu'il ne soit occasionné là un apostème. Et qu'au moment de la restauration ne soit point omis le défensif dit au chapitre de l'adjutoire et plusieurs fois ailleurs. Et au moins qu'il ne

soit pas omis non plus, après la seconde visite qui doit être faite dans le cinquième jour ou environ, comme il te semblera de la tolérance du malade et autres conditions dites au chapitre de l'adjutoire, de suspendre le bras au cou avec une écharpe. Et toujours, au début, fais la phlébotomie de la main opposée, ou la scarification avec ventouses, selon le consentement ou la défense de la force, de l'âge, de la complexion du malade et autres conditions de ce genre. Tu n'omettras pas non plus l'évacuation naturelle ou artificielle du ventre, chaque jour, depuis le commencement jusqu'à la fin de la cure. Que le malade observe exactement aussi, dans l'aliment et la boisson, la diète telle qu'elle est dite au chapitre de l'adjutoire et autres chapitres. Mais dans la restauration du doigt ou des doigts de la main, les autres choses étant ordonnées et disposées convenablement comme ci-dessus, soit placé une attelle au côté domestique de la main, dont la largeur soit comme d'un doigt s'il y en a un seul lésé, ou de deux s'ils sont deux lésés, et que sa longueur soit comme de l'extrémité du doigt jusqu'au milieu de la paume de la main, et alors, avec emplâtre, étoupes courtes et convenables et bandes non larges si ce n'est de deux doigts ou d'un pouce, et longues, soit la partie convenablement liée en prenant dans la ligature les deux doigts latéraux sains avec le lésé, ou au moins un sain, si tu ne peux en prendre deux. Car le bandage se fait plus convenablement de cette manière, et la réunion et adhésion des parties fracturées est meilleure. Mais remarque que dans ce cas, à la place des tampons d'étoupe, tu peux procéder avec seuls linges de lin, attendu qu'avec eux se fera un moindre amoncellement dans la partie, ce qui est très utile à cause de la petitesse du membre. Et que le défensif susdit ne soit pas non plus omis ici, autour de la partie, c'est-à-dire à la rasète et à l'entour, ni l'évacuation du ventre, ni quelquefois la phlébotomie ou la ventousation, du moins chez un jeune homme robuste et bien musclé. Mais si la fracture est avec plaie, qu'elle soit liée et disposée ainsi, que chaque jour la plaie puisse être changée comme tu l'as appris. Pour sûr, il est convenable, comme je l'ai effleuré, que dans ce cas un doigt sain soit compris avec le malade dans la ligature, ou les deux doigts latéraux si c'est possible, etc.

Chapitre XI - De la fracture de l'os de la hanche.

L'os de la hanche est fracturé par coup, ou chute, ou autre cause de ce genre dans le sens de la longueur et cela s'appelle scissure, ou selon la largeur, et cela s'appelle proprement fracture. Et la scissure se reconnaît d'après le toucher sur la longueur de l'os, par lequel on trouve une séparation de l'os selon la longueur, et on trouve les parties d'os séparées, et elles ne font point de bruit comme une chose qui est cassée, et ne cèdent point au toucher. Mais la fracture se reconnaît par le toucher parce que les fragments font du bruit comme choses cassées, comme bois ou autre choses. Ils s'écartent du travers lorsqu'ils sont palpés avec les doigts et cèdent au toucher. Et avec ces signes, pour les distinguer parfaitement entre elles, le mode de chute et de coupe doit toujours être considéré. Mais si l'os de la hanche a été fendu, tu n'auras besoin d'autre chose que de mettre immédiatement sur la scissure, si rien ne presse, l'emplâtre constrictif tel, en partie aussi répercussif, et confirmatif, et confortatif de la partie : Prenez de farine de fèves, de farine de ciceroles, de farine d'orge, de farine folle du moulin, de chaque 5 onces, de mastic, d'adragant, de gomme arabique, de momie, de bol d'Arménie, de myrrhe pulvérisés, de chaque 3 drachmes, 5 blancs d'oeuf battus dans petit vin noir styptique, de suc de plantain et styptiques de ce genre autant qu'il suffit à l'incorporation. Faites emplâtre en cuisant toutes ces choses sur le feu, dans une bassine, jusqu'à épaississement, duquel emplâtre soit étalé sur un morceau d'étoffe, et soit toute la partie recouverte en mode d'emplâtre ; ou bien, au lieu d'emplâtre, et cela est plus expéditif et applicable ainsi pour le début, soit mis tampons d'étoupe roulés dans blancs d'oeuf battus comme ci-dessus, mêlés avec pcudres constrictives plus haut dites, ou avec celles dites au chapitre de l'adjutoire, etc. Et sur l'étoffe de l'emplâtre, s'il est appliqué, ou sur ces dits tampons en place d'emplâtre, soit mis encore

tampons d'étoupe secs ou baignés dans eau ou petit vin noir styptique et fortement exprimés, et au-dessus d'eux soit mis autres tampons et plumasseaux assujettissant parfaitement la partie. Et alors, autour de la partie, soit fait onction avec le défensif dit au chapitre de l'**adjutoire** et des **fociles**. Et soit fait ensuite bandage convenable de la partie avec bande large de 6 doigts et très longue, de manière qu'elle puisse bien être ramenée autour de la hanche et vers les parties postérieures sur le dos ; et à chaque tour de bandes fais une couture, et la partie sera ainsi assujettie. Et qu'elle ne soit pas défaite jusqu'à 5 jours ou 6, à moins qu'une douleur trop forte n'éprouve le malade, ou que la stupeur ne survienne au membre, ou qu'il te **fût** évident que la partie ait été imparfaitement réduite et restaurée, ou quelque chose de ce genre. Le premier bandage étant fait, soit fait aussitôt phlébotomie de la salvatelle de la main opposée, ou scarification des épaules avec ventouses, toujours selon consentement ou défense de la force, de l'âge, etc. Soit l'évacuation naturelle ou artificielle du ventre imposée tous les jours par le médecin. Mais à partir du second bandage (1) au-delà, soit la fracture liée et changée de 8 en 8 jours, ou de 6 en 6, comme il te semblera d'après les conditions du malade. La scissure de cet endroit est guérie en effet par ce mode artificiel, même elle ne réclame guère pour sa cure que quelque affermissement des parties, immédiatement au début, avec tes mains, et la conservation de cet **affermissment** dans la position due, avec emplâtre, ou tampons d'étoupe susdits, et ligature avec bandes comme ci-dessus, jusqu'à **parfaite guérison**. Mais si tel os est fracturé, soient alors les parties fracturées rapprochées les unes des autres et égalisées avec tes mains, selon les règles données au chapitre de l'**adjutoire**, avec le secours de servants capables. Cela fait, alors sur la partie réduite et restaurée soit mis l'**emplâtre constrictif** dit immédiatement plus haut, ou tampons d'étoupe roulés dans blancs d'oeuf et poudres constrictives susdites, **comprenant** toute la hanche. Et sur cette étoffe avec l'emplâtre et tampons d'étoupe roulés dans eau ou vin noir styptique, ou sur ces tampons roulés dans le blanc d'oeuf et les susdites poudres constrictives, soit placé une attelle de saule ou d'autre bois flexible, faite selon la forme de l'os de la hanche, enveloppée toujours avec l'**étoupe** ou autre chose molle, de crainte que par son dur contact le membre soit **lésé** ; et que l'**apostème** soit causé **là** par elle. Ensuite, ou bien soit fait immédiatement sur l'attelle la ligature avec la bande, ou bien soit mis sur elle les tampons **d'étoupe** trempés dans eau ou vin et exprimés comme ci-dessus, entourant toute la hanche. Puis, autour de l'endroit lésé, comme sur l'extrémité du dos et des spondyles, à la queue et aux autres parties adjacentes, soit fait onction avec le défensif dit au chapitre de l'**adjutoire** et plusieurs fois ailleurs. Et sur toutes ces choses soit fait alors ligature convenable, avec bande, selon le mode susdit ; et que cette première **ligature** ne soit point défaite **jusqu'à** 5 jours ou environ, selon les susdites conditions du malade et aussi de la maladie et de ton opération bonne et louable, ou non, etc. Et que la phlébotomie ou ventousation susdites ne soient pas omises, immédiatement, au début et avec les conditions dites en cet endroit, ni l'évacuation du ventre, naturelle ou artificielle, tous les jours, depuis le commencement **jusqu'à** la fin. Et soit procédé au moyen de ces règles **jusqu'à** la fin de la cure, parce que rien autre n'est réclamé par ce cas et que je n'ai pas fait usage d'autre chose en mon temps, et **j'ai** eu un bon succès, etc. Soit aussi la diète ordonnée exactement telle que ci-dessus, pour ne la point répéter, etc.

(1) A partir du jour où le bandage a été refait pour la deuxième fois.

Chapitre XII - De la fracture de l'os de la cuisse.

Lorsque l'os de la cuisse est fracturé, cela est très à considérer et à examiner, tant à cause de l'étendue de la partie qu'à cause de son grand muscle placé là, qui est la racine des cordes mouvant les membres inférieurs. Et sa fracture est reconnue par le toucher et palpation avec tes mains, parce qu'il se produit une certaine saillie à l'endroit fracturé. La cuisse, à cause de son étendue, perd sa forme et figure propre et, en palpant la cuisse et cherchant avec les mains, tu trouves cette saillie de l'os extra-naturelle et habituelle ; et ces signes sont utiles pour cela, surtout lorsqu'il n'y a pas de plaie. Si donc cet os a été fracturé sans plaie, premièrement, avant ton opération actuelle quelconque, que toutes choses qui te sont nécessaires dans l'opération soient préparées, à savoir étoupes préparées en tampons, bandes, bandeau, blancs d'oeuf battus dans eau ou vin noir styptique, poudres constrictives, huile rosat, emplâtre constrictif susdit, aussi défensif de bol d'Arménie, etc. Lesquelles choses étant préparées, tu auras un servant capable et vigoureux qui, avec ses mains, tienne solidement la cuisse près de la hanche et de la fesse, selon ton ordre et volonté, puis un autre servant qui soutienne la cuisse à l'endroit lésé et aussi au genou, puis un troisième servant qui soutienne solidement la jambe du patient au milieu et au talon. Ces choses étant préparées, tu prendras la cuisse dans tes mains, à l'endroit lésé, et avec ta palpation, pression et impulsion dans les parties d'os cassées, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, ou avec étirement, ou avec relâchement du membre par les servants, selon ton ordre et volonté, soit fait réduction du membre et égalisation convenable. Soit ensuite mis aussitôt sur la partie une pièce d'étoffe de lin, propre, fine, longue et large, selon la longueur et grosseur de la cuisse, trempée dans huile rosat ou ordinaire mêlée à un peu de blanc d'oeuf, si l'on ne pouvait avoir d'huile rosat dans le moment, et tellement exprimée qu'il ne reste en elle que la seule vertu de l'huile, et sur cette pièce soit mis l'emplâtre fait plus haut au chapitre de la fracture de la hanche, ou à la place de cet emplâtre soit mis tampons d'étoupe convenables, latéraux, longitudinaux et transversaux, aussi nombreux que la cuisse le demande, roulés dans blanc d'oeuf et poudres constrictives mises dans cet emplâtre même. Et alors, sur ces choses, soit mis encore tampons d'étoupe aussi nombreux et d'autant d'étendue que premièrement, trempés dans eau ou petit vin noir styptique et parfaitement exprimés ; et sur toutes ces choses soit alors placé et disposé, selon la grosseur du membre, 6 attelles ou environ, enveloppées d'étoupe ou d'autre chose molle pour que le membre ne soit point lésé, etc., faites de saule ou autre bois mou et flexible, comme de celui qui est mis dans les fourreaux des épées ou dont se font les drains ; et la longueur des attelles est faite selon la longueur de la cuisse, de telle sorte néanmoins qu'elles ne puissent porter offense aux nerfs du genou ni aux nerfs des aines. Et que la longueur et largeur de celles qui doivent être placées à la partie supérieure de la cuisse soient aussi grandes que celles des autres qui doivent être placées plus bas, par le travers, parce que la cuisse, à la fesse, à cause de la masse charnue inférieure (1), lorsque l'os fracturé commence à se reliaer avec le pore sarcoïde comme avec son ligament, se retire (2) le plus souvent alors en pressant sur lui, et il est incliné vers la partie supérieure et vers la partie sylvestre, et cela ne manque pas. C'est pourquoi il est convenable que les attelles supérieures et extérieures soient plus épaisses, plus larges et plus fortes que les autres, comme je l'ai dit. Et sur ces attelles soit mis alors autres tampons d'étoupe de telle quantité et grosseur que la cuisse les demande, trempés dans eau ou vin noir styptique et bien exprimés, et alors sur toutes ces choses soit fait la ligature avec bande convenable dont la largeur soit d'environ 4 doigts ou 5, de manière que la ligature commence à être faite sur l'endroit lésé et qu'il soit procédé en haut, vers

(1) De la fesse.

(2) Se rétracte.

la hanche et l'aine, pardessus la fesse, avec une partie de la bande, et qu'il soit procédé avec le reste de la bande vers le genou, et tu auras toujours présent à l'esprit de serrer davantage la bande sur l'endroit lésé qu'aux extrémités, et dans les tours de bande autour de la hanche et de l'aine, de les coudre avec fil et aiguille. Et à la fin de tous les tours soit fait aussi couture au bout de la bande. Sur cette bande soit fait ensuite une ligature avec bande semblable, qui commence à être faite avec elle en bas dans la région du genou, en procédant en haut vers la hanche, en serrant davantage sur le point lésé, comme ci-dessus, parce qu'au moyen de telle constriction le point lésé est mieux défendu là même contre le refoulement des humeurs et est ainsi défendu contre la formation de l'apostème, comme tu l'as su plus haut, au chapitre de l'adjutoire, du coude et des fociles, etc. Toujours en cousant convenablement et solidement les premiers et les derniers tours de bande afin qu'ils ne se laissent pas aller et ne s'élargissent pas. Et ensuite soit fait sur celle-là une autre ligature avec un bandeau de la largeur d'un doigt pouce et de tant de longueur qu'il suffit pour bander la cuisse d'une extrémité à l'autre. Et qu'il ne soit pas fait dans ce bandage constriction tellement forte et violente qu'une douleur intolérable en résulte avec une fâcheuse tuméfaction, parce que ces choses disposent le membre à la stupeur, et à l'apostème malin, et quelquefois aussi à la mort provenant du spasme. Toutes ces choses étant ordonnées et disposées de la sorte, soit le malade couché, le corps en supination, et soit la cuisse étendue selon la longueur, bien assujettie ainsi que toute la jambe avec draps, coussins, ou parfois avec une gouttière convenable faite dans la forme de la jambe et de la cuisse, qui s'oppose aux mouvements de la cuisse, excepté par ses côtés, avec des noeuds faits avec art, de manière que toute la cuisse et la jambe restent dans leur première position. Et qu'elles ne soient pas remuées, qu'elles le soient très délicatement et sans douleur. Que de suite après la première visite soit fait la phlébotomie de la salvatelle de la main opposée, ou la scarification aux fesses avec ventouses, selon que l'âge, l'habitude, etc., du malade le permettront, et que l'évacuation artificielle ou naturelle du ventre soit imposée tous les jours au malade. Et que la première ligature ne soit pas remuée jusqu'à 4 ou 5 jours, comme il a été dit plus haut. Mais soit la partie visitée tous les jours, touchée, et qu'on examine bien si elle est restée dans la position due selon la première situation, et si l'on trouve quelque changement qui se soit produit là, empêchant la parfaite réunion des parties, qu'elle soit défaite alors très délicatement, que l'obstacle soit enlevé et que le membre soit disposé et placé dans la manière due. Que le point dans lequel le vice s'est produit soit bien examiné, s'il se montre là quelque éminence ou difformité, et que cette éminence et difformité soit alors comprimée et ajustée avec étoupes et plumasseaux convenables, et avec attelles, de manière qu'elle soit enlevée et que le membre revienne à sa forme propre, et soit, de nouveau, convenablement bandé, et un bandage quelconque peut être fait. Et que ces choses soient faites avant que se produise la réunion de l'os fracturé au moyen du pore sarcoïde, parce qu'après qu'une telle réunion ou soudure aura durci, il ne pourra certainement être opéré en elle rien de parfait. Soit la diète exactement celle qui a été dite au chapitre de la fracture de l'adjutoire et des fociles du bras. Mais si telle fracture est avec vaste plaie, alors examine et recherche avec tes instruments s'il y a là quelques parties d'os séparées, fracturées et tellement séparées de l'os sain qu'elles ne puissent rester là, ni être réunies l'une à l'autre par laps de temps, et alors enlève-les avec tes instruments convenables et rapproche ensuite les parties de chair et de peau avec une suture convenable, en observant les règles de la suture dites plus haut au livre deuxième, de la plaie du cou, et soit égalisé le reste de l'os comme il doit l'être, selon le mode susdit, en mettant sur la suture la poudre conservative dite plus haut, au livre deuxième et au présent, de bol d'Arménie, terre sigillée, aloès, sang-dragon, momie, mastic, adragant, encens, gomme arabique, farine folle du moulin et autres de ce genre. Cela fait, soit alors liée de telle sorte et soient les attelles, tampons d'étoupe et bandes disposés de telle manière que l'orifice laissé ouvert sur la suture de la plaie puisse être pansé une ou deux fois tous les jours. Et soit dans l'orifice lui-même mis, à la première visite, jusqu'à l'appa-

rition de la sanie, un bourdonnet d'étope convenable, roulé dans jaune d'oeuf, huile rosat et safran mêlés et chauds pour l'usage. Mais soit ensuite la partie mondifiée avec mondificatifs connus, puis incarnée et consolidée comme tu as su. Peut être mis aussi sur l'orifice, après le bourdonnet placé, emplâtre tel, mondificatif d'une part et d'autre part confortatif de la partie par ses propriétés styptiques : Prenez de farine d'orge, de fleur de froment, de lupins et farine folle du moulin, de chaque 5 onces, de miel rosat passé en colature 5 livres, de la poudre constrictive susdite de 1 à 5 onces. Soient toutes ces choses incorporées les unes avec les autres, et fasse le médecin usage de cela, comme j'ai dit, et procède ainsi dans la cure. Et dans ce cas, la diète dans la nourriture et boisson ne varie point du mode ci-dessus. Mais si un apostème se produisait en cet endroit, qu'il soit alors traité avec maturatifs, avec incision, avec mondificatifs, incarnatifs et consolidatifs, comme nous te l'avons abondamment enseigné au premier livre, au chapitre de l'apostème à cuisse, etc.

Chapitre XIII - De la fracture de la rotule du genou.

Cet os est fracturé quelquefois selon la largeur, quelquefois selon la longueur, comme les autres. De quelque manière qu'il le soit, il ne demande qu'à être restauré et égalisé comme il faut par la main du médecin, avec le concours de servants capables, comme plus haut, au chapitre de l'adjutoire et des fociles du bras, et au chapitre de la cuisse, en étendant et étirant la jambe par un fort étirage, et en pressant sur la partie par une forte pression, et en égalisant ainsi la fracture convenablement. Ensuite en procédant avec des tampons d'étope convenables, roulés dans le blanc d'oeuf et les poudres constrictives susdites au chapitre de la cuisse, ou avec l'emplâtre dit au chapitre de l'adjutoire. Mais fais attention que dans ce cas ne doit pas être mis le susdit morceau d'étoffe de lin trempé dans l'huile rosat, parce que ce membre, lorsqu'il est fracturé, ne demande que prompt rapprochement et prompt réunion des parties l'une avec l'autre et le repos. Or l'application d'une telle pièce d'étoffe amènerait l'amollissement dans le membre, à cause de l'onctuosité et de quelque humidité huileuse. Et après tampons ou emplâtre soit mis autour de la partie le défensif dit au chapitre de l'adjutoire, des fociles du bras et de la cuisse, et sur toutes ces choses soit mis tampons d'étope et plumasseaux trempés dans l'eau ou dans le petit vin noir styptique, et parfaitement exprimés, afin que la partie soit bien assujettie. Soit fait ensuite sur ces choses ligature convenable et forte avec bande ou compresse large de 5 doigts ou environ, et que cette ligature soit bien assujettie dans les derniers tours en les cousant comme tu as appris, et soit cette ligature changée de 4 en 4 jours, comme tu l'as su avec ordre dans les autres chapitres. Dès le début, que la phlébotomie dérivative de la salvatelle du côté opposé soit faite tout de suite, et que l'évacuation du ventre, naturelle ou artificielle, soit imposée chaque jour au patient. Que la diète, dans la nourriture et boisson, soit aussi ordonnée exactement comme au chapitre de l'adjutoire, des fociles, de la cuisse, etc. Et que toutes ces choses se fassent toujours selon le consentement ou l'opposition de la force du malade, de l'âge, de la complexion, du temps, etc., comme tu l'as su plus haut.

Chapitre XIV - De la fracture de s fociles de la jambe.

Les fociles de la jambe sont fracturés quelquefois tous les deux, quelquefois un seul, et quelquefois ils se fendent, ou l'un d'eux se fend. Si donc il arrive que les deux soient fracturés sans plaie, il convient et il est selon les règles de l'art que, tout de suite, le médecin prépare et dispose toutes les choses qui lui sont opportunes dans l'acte de son opération, et qui sont détaillées dans le chapitre de l'adjutoire du bras, et des fociles du bras, et de la cuisse, comme tampons d'étope convenables, longs et larges comme toute la jambe,

latéraux, longitudinaux et transversaux, morceaux d'étoffe de lin de même quantité (1) que les dites étoupes, trempé dans l'huile rosat ; emplâtre constrictif dit au chapitre de l'**adjutoire** du bras ; blancs d'oeuf battus avec petit vin noir styptique ou eau, mêlés avec les poudres constrictives dites à cet endroit même ; autres tampons et plumasseaux d'étoupe ; attelles, 5 ou 6, selon la grosseur ou la finesse du membre, longues comme toute la jambe, depuis les chevilles jusqu'au genou, larges de trois doigts, ou comme il te paraîtra plus convenable de pouvoir être fait. Lesquelles choses étant disposées et le malade étant placé assis, tu auras trois servants capables dont l'un tienne dans ses mains le genou du patient bien fixe et l'étende et relâche à ta volonté, dont l'autre tienne fortement dans ses mains le pied avec le talon et les chevilles et l'étende et relâche à ton **commandement**, et dont le troisième soutienne délicatement la jambe, dans le milieu, avec ses mains. Et tu prendras alors la jambe dans tes mains, tu palperas et tu comprimeras la saillie des os fracturés en les ramenant l'un vers l'autre convenablement et en les égalisant jusqu'à ce que la jambe ait acquis sa forme propre et surface naturelle qu'elle doit avoir. Soit ensuite étendu aussitôt sur la jambe le morceau d'étoffe de lin trempé dans l'huile rosat, comme dessus, et bien exprimé sur lequel soit mis les dits tampons d'étoupe enveloppés dans le blanc d'oeuf et les dites poudres constrictives, ou bien, à la place de ces étoupes soit mis, étalé sur un linge, l'emplâtre dit au chapitre de l'**adjutoire** du bras. Sur lui, sont mis ensuite tampons de telle longueur et largeur que toute la jambe, trempés dans le petit vin noir styptique, ou l'eau, ou bien exprimés, et sur toutes ces choses place les dites attelles et superpose-leur autres tampons trempés dans le dit vin, et ensuite, sur toutes ces choses, soit fait **ligature** avec bande large de 5 doigts au moins et tellement longue que tu puisses lier la jambe par plusieurs tours. Et que la ligature commence à être faite sur la partie lésée, en procédant vers le genou avec une partie de la bande, en serrant toujours plus fort sur le point lésé, afin que la partie soit préservée de l'imbibition et refoulement des humeurs et, avec le reste de la bande, qu'on descende en liant vers le pied. Ensuite, sur ce bandage, en soit fait un autre avec bande semblable, qui commence à être fait avec elle à la partie inférieure de la jambe, autour du talon, en procédant en haut jusqu'au genou, en serrant davantage le point de la fracture, comme ci-dessus. De sorte, néanmoins, que ni dans la première, ni dans cette seconde ligature ne soit fait bandage si dur que grande douleur s'en suive pour le malade, ou tumeur d'apostème, ou stupeur, ou certaine perte de chaleur et d'esprits, parce que le malade pourrait encourir la paralysie et destruction du membre. Mais sur ces deux bandages en soit fait un autre avec bandelette de même longueur et de la largeur d'un doigt pouce, afin que toutes ces choses soient bien réunies les unes aux autres. Et tu n'omettras pas l'enveloppement des attelles avec étoupes ou autre chose molle, afin que le membre ne soit point lésé, etc., ni le défensif autour de toute la fracture, soit sur le genou, toute la cuisse et tout le pied. Soient aussi, les attelles, façonnées de telle sorte qu'elles ne lèsent d'aucune manière la rasète du pied, les chevilles, le talon et la courbe du genou, en cousant les derniers tours des bandes avec une aiguille et du fil, de manière que leur ligature ne puisse s'élargir, ni, par conséquent, le membre se défaire de sa première restauration. Tout de suite, au début, soit fait **phlébotomie** des basiliques, hépatique ou splénique des côtés opposés, ou la scarification aux fesses et aux épaules avec ventouses. Et que l'évacuation du ventre se produise une ou deux fois chaque jour, naturelle ou artificielle. Mais à partir de ce moment, soit la ligature défaite de 4 en 4 jours, ou de 3 en 3, et soit refaite comme ci-dessus. Que le malade soit néanmoins visité chaque jour, de crainte qu'il ne se produise dans la partie quelque chose de mal, à quoi le médecin ne puisse s'opposer par ses instruments, ni avec ses médecines. Et si, dans quelque visite, quelque saillie indue est remarquée dans le

.....

(1) Pour **surface**.

lieu de la fracture, qu'elle soit alors comprimée de telle sorte, avec les plumasseaux d'étope et les attelles, que le membre soit ramené à sa forme due, autant que possible sans douleur intense du malade, et soit alors procédé en la cure, jusqu'à la fin, avec les autres moyens connus. Mais si, avec la fracture, il y a une plaie grande ou petite, large ou étroite, qu'on examine alors s'il y a là quelques parties d'os séparées de l'os sain qui ne puissent rester avec lui et, si elles y sont, enlève-les convenablement avec tes instruments, à la première visite si tu peux ; si tu ne peux pas, soit à cause de la trop grande douleur, soit à cause de l'écoulement excessif du sang, soit pour autre cause, laisse-les jusqu'à la seconde visite, parce que tu pourras alors les enlever plus facilement. Et ne t'effraie pas de l'issue de la moelle de l'os, comme nous l'avons dit au chapitre de l'adjutoire. Tu réuniras ensuite et coudras convenablement les parties de chair et de peau l'une à l'autre, comme je l'ai dit de la plaie au cou, au deuxième livre, et alors égalise le reste de l'os et tout le membre avec tes mains, très délicatement et convenablement, lie ensuite le tout comme précédemment, et façonne les attelles et dispose le bandage de telle sorte que l'orifice de la plaie laissé ouvert dans la suture puisse être changé chaque jour sans défaire tout le bandage, en mettant sur la suture la poudre conservative dite plus haut au chapitre de l'adjutoire, et en plaçant dans cet orifice, dans la première visite, un tampon trempé dans le jaune d'oeuf, l'huile rosat et le safran, jusqu'à production de la sanie dans la partie. Ensuite mondifie, incarne et consolide comme tu as su. Et tu sauras aussi les médecines bonnes à cela, devant être dites à la fin du présent ouvrage. Or bien, lorsque la sanie commence à se produire dans la partie, mets alors sur toute la plaie et la suture l'emplâtre constrictif et mondificatif dis plus haut au chapitre de l'adjutoire, des fociles et de la cuisse, de miel rosat, de farine d'orge, de farine de lupins, de myrrhe et de poudres constrictives. Tu feras de la même manière si la plaie est petite, n'ayant pas besoin de suture. Et soit la diète exactement comme dans les précédents chapitres, et cela d'après le temps de la maladie, et la faiblesse, et la vigueur du patient, et l'âge, etc.

Chapitre XV - De la fracture des os du talon.

S'il arrive que l'os du talon soit fracturé, ce qui se reconnaît d'après le toucher rationnel d'un médecin habile, parce qu'on trouve là, sous le toucher, les parties d'os normales, selon le long et le large, et à la manière du coupe et chute, il se produit aussi pour cela douleur et angoisse du patient et tuméfaction de la partie. Donc, après la reconnaissance de la fracture de ce genre, tu n'as besoin que de la réduction immédiate et restauration de la partie, avec le concours de servants capables et avec préparation des choses nécessaires à ton opération, ci-dessus dites relativement à la fracture des fociles et de la cuisse ; de telle sorte que, la restauration convenable étant faite, soit mis sur la partie emplâtre constrictif tel : Prenez de farine de fèves, de ciceroles, d'orge, de farine folle, de chaque 5 onces, d'adragant, de mastic, de gomme arabique, de momie, de sang-dragon, d'aloès, d'encens, de gypse, de bol d'Arménie, de terre sigillée, de chaque 3 drachmes ; soient toutes ces choses mêlées ensemble avec suffisamment de blancs d'oeufs pour qu'elles soient bien molles, et soient appliquées immédiatement sur la partie restaurée. Et qu'un morceau d'étoffe trempé dans l'huile rosat ne soit pas mis immédiatement sur le membre, pour le motif dit au chapitre de la rotule du genou. Et sur l'emplâtre soit mis tampon d'étope trempé dans vin noir styptique et exprimé, et sur ce tampon soit placé une attelle de saule ou d'autre bois flexible dont la forme soit à la façon du talon, sur laquelle soit placé un autre tampon trempé dans le vin. Sur toutes ces choses soit fait ensuite bandage convenable et fort avec bande large environ de 5 doigts, et soit la partie bien assujettie afin que le bandage ne se défasse point ; et à chaque tour de bande soit fait une couture de crainte qu'il ne s'élargisse. Et autour de la partie et de tout le pied jusqu'au milieu de la jambe soit fait onction avec le défensif de bol d'Arménie, etc., plusieurs fois dit. Dès

le début, soit fait aussitôt phlébotomie de la salvatelle du côté opposé. ou scarification aux fesses avec ventouses, et soit l'évacuation naturelle ou artificielle du ventre pratiquée chaque jour selon qu'il lui sera nécessaire ou habituel. Qu'il lui soit ordonné aussi diète telle qu'elle a été dite au chapitre de l'adjutoire, des fociles du bras, de la cuisse et des fociles de la jambe, et que ce mode ne soit pas changé parce que le malade sera guéri.

Chapitre XVI - De la fracture des os du pied et de ses doigts, etc.

La fracture de ces os est facilement reconnue et le médecin n'a besoin, pour cette connaissance, que de toucher le membre et de le palper dans les règles de l'art et, par cette voie, le défaut et lésion seront facilement trouvés. Donc, dans l'égalisation de ces os, qu'ils soient avec plaie ou sans plaie, il est requis, entre autres choses, une attelle de bois façonnée à la manière d'une semelle qui s'étende sous le pied ; et soit placée entre elle et le pied un coussin en filtre, ou soie, ou frange de lin, ou étoupe, si les autres choses font défaut, je dis quand l'égalisation convenable de la partie est faite avec louable concours de tes servants capables et des autres choses nécessaires à ton oeuvre. Laquelle égalisation étant faite, soit aussitôt mis sur la partie l'emplâtre constrictif dit au chapitre du talon, ou bien, à sa place, soit placé tampons d'étoupe enveloppés dans blanc d'oeuf mêlé avec poudres constrictives, et sur eux soit mis tampons d'étoupe trempés dans vin noir styptique et exprimés, en faisant onctions autour de la partie avec le défensif connu. Et sur toutes ces choses soit fait la ligature avec bande large de 3 doigts ou environ, et longue de manière qu'elle suffise au bandage de tout le pied avec plusieurs tours. Et telles choses soient faites, que la rasète du pied soit blessée sans lésion des doigts, ou que les doigts soient lésés, ou un seul doigt, ou deux seulement, etc. Et remarque que dans le bandage d'un seul doigt ou seulement de deux doigts lésés, tout le pied ou, au moins, les doigts sains doivent être liés avec le doigt malade, afin que le membre restauré reste mieux dans son égalisation. Et que la ligature ne soit pas défaite jusqu'à 5 jours comme tu l'as appris ci-dessus au chapitre de l'adjutoire et aux autres, etc. Soit fait aussi la phlébotomie du côté opposé, tout de suite, au début, ou la scarification avec les ventouses aux épaules et aux fesses, et soit imposé chaque jour l'évacuation artificielle ou naturelle du ventre, et soit la diète semblable aux susdites. Mais si en cet endroit il y a plaie, grande ou petite, qu'elle soit traitée avec ou sans suture et bandage, et blanc d'oeuf, avec poudres constrictives, et avec emplâtre constrictif, et choses de ce genre, comme tu as su au chapitre de la rasète et du doigt de la main, et plusieurs fois ailleurs ; ou bien, que le membre soit défait et changé chaque jour, en raison de la fracture et en raison de la plaie, et qu'on mette cette seule attelle de bois indiquée sous le pied, avec tampon de filtre ou de soie, etc. Et sois mis sur la partie, depuis le commencement jusqu'à la fin, emplâtre tel : Prenez d'adragant, de mastic, de gomme arabique, de momie, d'aloès, de sang-dragon, d'encens, de gypse, de chaque 5 onces, de miel rosat passé en colature autant qu'il suffit à l'incorporation. L'affermissement de la partie étant fait ainsi que la modification de la plaie, qu'elle soit consolidée avec poudre siccatrice et consolidative telle : Prenez de noix de cyprès, de galls, de momie, d'encens, d'écorce de grenade, de chaque 5 onces ; soient ces substances parfaitement pulvérisées et tamisées et soient mises en poudre sur la plaie, au moment de la consolidation, à chaque renouvellement de pansement, et soit mis sur la plaie un morceau d'étoffe, ou bien de l'étoupe trempée dans vin noir chaud ou vin blanc et exprimée. Car ce vin chaud fait dans tout le membre chair solide, attirante et forte. Et soient toutes les autres choses exécutées dans ce cas !exactement comme il te l'a été écrit immédiatement plus haut.

Chapitre XVII - De la dislocation en général.

Pour plus grande clarté des choses qui doivent être dites, tu sauras que l'os se continue ou est maintenu en contiguité avec l'os de 4 manières : le premier mode est aussi le principal et a lieu seulement dans les jointures, comme la continuation de l'adjutoire avec l'os de la spatule, ou de la cuisse avec la hanche, ou en un mot quelle continuation que ce soit des autres jointures entre elles. Le deuxième est l'implantation de l'os dans l'os, comme l'implantation des dents dans les mandibules. Le troisième est l'insertion de l'os dans l'os, comme les côtes s'insèrent dans les os de la poitrine, ou, quant à l'attache, comme est l'attache de l'os de la furcule avec l'épaule, ou l'attache des 7 os de la poitrine⁽¹⁾ les uns avec les autres. Le quatrième est l'attache des os les uns avec les autres à la manière d'une scie, comme est l'attache des six os de la tête ou des deux os de la furcule de la mandibule inférieure au menton. Relativement au premier mode, il se produit dislocation proprement dite ; relativement aux autres, pas du tout, comme il ressortira de la définition de la dislocation devant être dite tout de suite. La dislocation, en effet, est la sortie du membre de la place dans laquelle il se meut naturellement, selon la volonté. La mollification, ou contorsion, la séparation et autres de ce genre, se produisent d'habitude dans toutes les autres jointures et noeuds quelconques. On voit donc que la mandibule ne peut se disloquer au menton, mais bien se séparer, et la furcule ne se disloque point, mais bien se sépare de sa place de l'épaule⁽²⁾. De même l'os de la spatule et de la hanche se séparent, se mollifient et se tordent, mais ne se disloquent en aucune façon. La rotule du genou, elle aussi, se mollifie seulement, mais ne se disloque point à proprement parler. Donc, les seules jointures noueuses sont réputées se disloquer à proprement parler, comme on le voit, et quelquefois se mollifier, se tordre et se séparer, et principalement lorsque la commotion a été forte dans le noeud par le fait de la chute ou du coup, et le membre est chassé du noeud ou poussé, et la partie reste alors douloureuse. Et il ne faut point écouter les paroles de ceux qui disent que dans la dislocation, séparation et autres de ce genre, le membre doit être plongé dans l'eau chaude, et lotionné, et délicatement frictionné au moment de la restauration à la première visite, comme étant chose inutile et irrationnelle, parce que l'eau chaude, lorsqu'elle échauffera le membre, le dilatera et débilitera, le dispose à recevoir l'humeur se jetant surtout à la partie lésée et, par conséquent, à l'apostème plus étendu et plus prompt ; et finalement, par le fait de l'eau, le membre pourrait être mis dans un état anormal et mauvais et, dans la suite, il perdrait peut-être facilement son opération propre. Je reconnais néanmoins que si le membre se trouvait induré à l'endroit de la dislocation, soit à cause de la longueur du temps⁽³⁾, soit à cause du froid de l'air, soit à cause de l'ignorance du malade sur lui-même, ou du médecin opérant au début, soit pour un autre motif, alors il serait bon que le membre induré fut plongé non pas seulement dans l'eau simplement chaude, mais dans eau chaude de décoction d'althée, de fleurs de camomille, de fenugrec, de graines de lin et de mollificatifs anodins de ce genre, parce qu'alors l'eau n'attire pas la matière vers la partie, à cause de la cessation de l'écoulement de la matière par le fait de la longueur du temps. Et je le dis surtout lorsqu'a été fait la modification générale du corps avec quelque solutif, comme d'hermodactyle, turbith et autres de ce genre, parce qu'elle prépare à la mollification le membre induré lui-même et le rend plus flexible, par lesquelles conditions il est disposé à une restauration plus convenable et moins douloureuse, comme il est assez évident à quiconque. Mais remarque que dans un même membre se fait quelquefois dislocation avec fracture d'os et avec plaie, et alors, lorsque ces trois

(1) Par l'expression ossa pectoris aut thoracis Salicet désigne le sternum.

(2) Articulation acromio-claviculaire.

(3) Long intervalle depuis l'accident.

choses diverses se rencontrent en même temps dans le même membre, le sage réparateur doit premièrement préparer toutes les choses qui lui sont nécessaires dans l'acte de son opération, et pour la fracture, et pour la dislocation et la **plaie**, ainsi que servants capables et autres choses opportunes **nommées** au chapitre de la fracture de l'**adjutoire** et des **fociles** du bras, et au chapitre de la fracture de la cuisse. Et il doit alors entreprendre d'égaliser la fracture, si elle est plus redoutable que la dislocation, ou vice versa ; ou bien, il doit en même temps et simultanément égaliser la fracture et la dislocation, si c'est possible, et ce sera mieux ; et alors, après égalisation convenable, il doit rapprocher les parties de la plaie avec une suture, s'il en est besoin; il doit procéder ensuite avec tampons d'étoupes dans blancs d'oeufs, avec poudres constrictives, emplâtre constrictif, huile rosat, attelles enveloppées et bandage dû, comme j'ai dit dans les chapitres indiqués. Mais remarque soigneusement que, dans ce cas et dans tout semblable, tu dois, comme je l'ai dit plusieurs fois, couper et façonner les attelles nécessaires à la fracture et dislocation, de manière que la plaie puisse être changée et examinée chaque jour sans défaire la ligature, sauf aux moments dus et, dans ce cas, tu n'omettras point le défensif, de quelle manière que ce soit. Lorsque, en effet, le membre est ainsi lésé d'une manière fâcheuse et de diverses façons, il est tellement affaibli qu'on ne peut facilement empêcher que l'**apostème** ne se produise, à moins qu'il ne soit **préservé** par un habile médecin. Que tout ton effort soit donc pour défendre et conforter le membre, et pour préserver son organisation, et sa forme, et son opération propre, afin qu'elles ne soient point détruites. Car le malade pourrait facilement tomber en de semblables extrémités par telle cause et même mourir. Et tu feras bien attention en pareil cas de ne **pas** oublier de pronostiquer la mort d'un pareil malade à ses amis et à ses **parents**. Car toutes ces infirmités, si variées et complexes, sont ordinairement mortelles ; et tu pourras connaître cela avec assurance par la pratique, si tu veux examiner soigneusement ces choses, et avec un esprit assuré.

Chapitre XVIII - De la dislocation de la mandibule.

La mandibule se disloque quelquefois en dedans, quelquefois en dehors. Mais soit qu'elle se disloque en dedans, soit en dehors, elle n'est pas cependant privée de tout mouvement . Et les signes de la dislocation en dedans sont que la bouche du patient reste ouverte et que les dents antérieures de la mandibule inférieure sont portées en haut et les dents antérieures de la mandibule supérieure avancent (1). Mais de la dislocation en dehors, les signes sont que la bouche est fermée et ne peut d'aucune manière être ouverte, et que le malade ne peut point mastiquer l'aliment, et les dents adhèrent quasi au palais et, en avant, apparaît une saillie extraordinaire, manifeste à l'endroit de la dislocation, et le patient est privé de la parole. La dislocation étant donc reconnue, qu'elle soit en dedans ou qu'elle soit en dehors, le réparateur doit mettre les **deux** pouces de ses mains dans la bouche du malade et les appuyer sur les dents molaires de la mandibule inférieure, et avec les autres quatre doigts de ses mains saisir parfaitement par dehors la mandibule disloquée. Et à ce moment **il** doit avoir un servant capable qui tienne solidement la tête au patient, et alors **il** doit mouvoir et porter la mandibule lésée tantôt fortement en avant, vers soi, ensuite en arrière, la remettre enfin à la place due. Laquelle réduction étant faite, soit mis sur la partie l'emplâtre constrictif fait ci-dessus au chapitre de la fracture de la poitrine ou du thorax, et des côtes, et de l'adjutoire du bras, etc. Et soit

(1) On note la curieuse utilisation du mot mandibule, qui actuellement ne désigne que la mâchoire inférieure. Voir également le chapitre II : "De la fracture de la mandibule" et le chapitre XVII : "De la dislocation en général".

liée et maintenue parfaitement avec bande convenable, et soit laissée ainsi Pendant un jour et pas davantage, parce qu'on la débarrassera du bandage ce jour-la, si la partie a été dûment restaurée ; ou bien jusqu'au second ou troisième jour au plus. J'observerai toujours toutes les choses auxquelles il faut faire attention dans ce cas et cas semblables, tant en raison des applications locales que des autres, soit de la phlébotomie ou de la ventousation, de l'évacuation naturelle ou artificielle du ventre, et de la diète, comme nous avons abondamment traité de toutes ces choses dans presque tous les précédents chapitres. Ou bien, à la place de l'emplâtre, soit mis tampons d'étoupe convenablement faits et trempés premièrement dans eau ou petit vin noir styptique et exprimés, roulés ensuite dans blanc d'oeuf battu, mêlé aux poudres constrictives dites aux endroits cités ; et soit la partie ainsi liée et traitée.

Chapitre XIX - De la dislocation de l'épine ou des spondyles.

Si les spondyles du cou ou de la poitrine se disloquent, la mort subite du patient est à craindre alors pour sûr, parce que de la dislocation des spondyles du cou il s'ensuit bien souvent et même presque toujours la mort subite ou prompte, à cause de la gêne qui se produit dans la respiration ; et de la dislocation des spondyles de la poitrine, à cause de la gêne qui est amenée dans les membres et muscles mouvant le coeur, naturellement et volontairement, le poumon est empêché, ainsi que le diaphragme, dans le mouvement fréquent et petit de la respiration, et finalement c'est la mort de tout l'organisme. Et par la dislocation des autres spondyles des reins qui sont cinq, il arrive un effet nuisible dans les reins et la vessie, et la douleur et aussi la difficulté d'uriner, ou un empêchement dans les voies urinaires, et la formation d'apostème dans ces régions, et quelquefois la fièvre et la mort. Mais les signes de la dislocation du cou sont l'inclinaison du cou sur la partie droite, ou sur la gauche, et brièvement la chute de la tête vers la partie antérieure ou postérieure, sans direction, et la perte de voix, et la respiration difficile et défectueuse. Mais dans la dislocation des spondyles des côtes et des reins, ils ne demandent, pour être reconnus du médecin habile, que sa vue et son toucher. Dans ce cas, il faut donc, autant que possible, secourir le patient tout de suite et rapidement. S'il arrivait donc que les spondyles du cou, qui sont 7, fussent disloqués, ou quelqu'un d'entre eux, alors de crainte que la nuisance susdite n'augmente, soit fait tout de suite la restauration de la partie de cette manière : premièrement, tu auras avec toi un servent qui mette une main sous le menton du patient, avec laquelle il comprime très bien la mandibule inférieure du malade, et qui mette l'autre main à la partie postérieure de la tête, sous la nuque, et alors, en pressant bien, qu'il soulève le malade en haut, de tout son pouvoir, et secoue bien tout le corps du malade en le tenant bien avec ses mains, convenablement ; ou bien qu'il comprime en dedans avec sa main droite la partie du spondyle élevé et saillant ou les spondyles saillants, s'ils sont plusieurs, et fasse, tout en pressant ainsi et palpant, que la restauration et réduction de la partie à la place qui lui est due soit parfaite. Et qu'il mette alors sur la partie l'emplâtre constrictif dit ci-dessus au chapitre de la fracture du thorax, des côtes, etc., ou l'emplâtre tel : Prenez de bol d'Arménie, de momie, de mastic, de gomme arabique, de myrte, d'adragant, de chaque 5 onces, d'huile rosat 2 onces, de blancs d'oeufs quatre suffiront à l'incorporation de l'emplâtre de manière qu'il soit assez liquide ; et qu'il en soit mis sur un linge sur la partie. Et soit mis sur l'emplâtre deux tampons d'étoupe roulés dans le même emplâtre ou dans le blanc d'oeuf avec les poudres constrictives, ou dans seul petit vin noir styptique, et soit ensuite la partie liée délicatement avec bande convenable. Cela fait, que la phlébotomie de la céphalique de la main soit faite immédiatement, ou la scarification avec ventouses aux épaules. Que l'évacuation du ventre, naturelle ou artificielle, soit imposée aussi au malade. Qu'il fasse usage pour sa vie, jusqu'à 5 ou 7 jours, si du moins il est fort et robuste, de suc d'orge ou de gruau, ou d'épeautre, ou autres de ce genre, avec sucre, ou leur ptisane avec sucre, ou qu'il fasse usage de

panade faite dans bouillon de petit poulet, ou de mie de pain trempée dans l'eau cuite sucrée, avec vin de grenades, ou verjus, ou styptiques froids de ce genre. Mais pendant ces jours, qu'il fasse usage pour boisson d'eau de décoction de prunes de Damas, et de jujubes, et de violettes, et de cheveux de Vénus avec du sucre. Mais le cinquième jour soit le bandage changé et soit fait exactement comme en premier lieu. Et alors, que le malade commence à revenir peu à peu à sa vie habituelle, parce qu'il sera alors sauvé et sain, s'il doit jamais-être sauvé par quelque procédé. Mais si quelqu'un des spondyles des côtes qui sont 12, ou des spondyles des reins qui sont 5 se disloque, il n'y a pas d'autre chose nécessaire si ce n'est que les spondyles soient fortement comprimés immédiatement par les mains d'un habile réparateur, et soient remis à la place due et qui leur est propre, avec le concours de servants capables. Et soit mis alors sur la partie l'emplâtre susdit, ou tampons d'étoupe roulés dans le blanc d'oeuf avec lesdites poudres constrictives et, sur ces choses, soit mis autres étoupes ou plumasseaux trempés dans petit vin noir styptique ou eau et exprimés. Et sur les premiers tampons soit placé quelque attelle légère et molle, large comme la médulle spinale et bien flexible, et enveloppée avec étoupe légère et molle, ou soie, ou avec linge fin ; et sur cette attelle soit mis un autre tampon d'étoupe trempé dans le vin, ou deux, ou comme j'ai dit plus haut, et qu'enfin soit fait ligature et convenable soutien de la partie avec une bande dont la largeur soit d'une palme, et la longueur tellement grande qu'elle ceigne bien tout le corps en l'entourant plusieurs fois, et soit laissée ainsi jusqu'à 5 jours ou environ, selon qu'il te semblera de la bonne et louable restauration ou non, et de la douleur du patient, et de la formation de l'apostème, ou de la tuméfaction de la partie, ou non, comme je l'ai dit plusieurs fois dans les autres chapitres ci-dessus. Mais ensuite que le patient soit changé de 3 en 3 jours, parce qu'il sera bientôt délivré, et peut-être jusqu'à 12 ou 15 jours. Que le défensif connu ne soit jamais omis autour de la partie. Dès le début aussi, soit fait immédiatement la phlébotomie de la basilique, hépatique ou splénique, ou de la saphène opposées, ou bien soit fait la ventousation aux fesses avec incision. Que l'évacuation du ventre ne soit, non plus, omise ici d'aucune façon ; que les clystères soient même toujours en usage en pareil cas, afin qu'ils détournent et attirent des parties supérieures la matière et vapeurs. Et soit la diète exactement réglée comme celle dite immédiatement plus haut. Mais si après que le malade aura échappé au danger de la dislocation et sera sauvé. quelque douleur ou dureté est restée dans la partie. soit fait onctions sur la partie avec onguent de ce genre : Prenez d'huile 6 onces, de résine 3 onces, de farine de fenugrec 1 once, de beurre 2 onces, d'encens, de mastic, de bdellium, d'opopanax, d'ammoniaque, de chaque 5 onces, de graisse de rognons d'animal châtré, de chaque 3 drachmes, de cire à suffisance. Faites un onguent un peu mou, pas beaucoup. Soit fait ainsi : soit dissous cire, résine, huile et graisses ensemble, sur le feu, dans une bassine, et passées à colature, soient ensuite mêlées et incorporées aux susdites gommés ramollies dans le vinaigre pendant la nuit et bien dissoutes sur le feu dans une autre bassine et passées à colature, en ajoutant la farine de fenugrec et toutes autres choses, et en remuant très bien avec la spatule, continuellement, jusqu'à parfaite incorporation et louable forme d'onguent. Et soit le membre oint avec cet onguent comme j'ai dit.

Chapitre XX - De la séparation de la furcule et de l'os de la spatule.

Ces os ne se peuvent disloquer, mais ils peuvent se fracturer ou se séparer des endroits auxquels ils sont contigus ou joints. Pareillement les os de la poitrine et extrémités des côtes dans la poitrine peuvent se séparer, se ramollir et se ployer mais nullement se disloquer, comme cela est ressorti évidemment de la définition de la dislocation au chapitre XVII. S'il arrive donc que ces os se séparent des endroits auxquels ils sont joints et contigus, sans plaie, de laquelle séparation les signes sont tirés de la saillie, dans la partie et lorsque la partie est touchée et palpée l'os séparé se déprime et se soulève facilement. Donc, cette recherche étant faite, le réparateur doit préparer alors toutes cho-

ses nécessaires à l'acte de son opération, comme emplâtre constrictif dit au chapitre de la fracture du thorax, ou au chapitre de la dislocation des spondyles, assez liquide, ou blancs d'oeufs battus mêlés aux poudres constrictives plusieurs fois dites, tampons et étoupes trempés dans vin noir styptique et exprimés, ou dans eau, aussi des bandes convenables, suffisamment larges et longues. Lesquelles choses étant préparées, qu'il ait avec lui des servants doctes et capables qui, embrassant le patient par le travers et par les cuisses, le tiennent fortement et solidement. Et qu'alors le réparateur presse fortement avec ses mains sur l'endroit de l'éminence et saillie tellement qu'il ramène le membre à sa forme propre, et soit alors mis sur la partie ledit emplâtre constrictif, ou les tampons d'étoupe roulés dans le blanc d'oeuf et lesdites poudres constrictives, et ensuite autres étoupes trempées dans le vin ou l'eau, comme j'ai dit, et soit alors la partie parfaitement liée avec une bande aux derniers tours de laquelle soit fait la couture et réunion de ces mêmes tours les uns avec les autres. Et qu'en aucune façon ne soit omis autour de la partie le défensif plusieurs fois dit, ni la phlébotomie, ou la scarification, ni l'évacuation du ventre, ni une diète légère et convenable, toutes choses dites dans le précédent chapitre. Mais si telle séparation est avec plaie qui ait besoin de suture, qu'elle soit alors suturée selon les règles, comme au chapitre de la plaie au cou, au deuxième livre, et selon les règles de la suture de plaie unie à fracture, dites au chapitre général de la fracture et dislocation, et plusieurs fois ailleurs. Et si elle n'a pas besoin de suture, qu'elle ne soit point suturée. Cependant, sur la plaie, avec et sans suture, soit répandu poudre constrictive telle : Prenez de mastic, d'adragant, de gomme arabique, de momie, de sang-dragon, d'aloès, d'encens, de chaque 5 onces et, sur la poudre, soit procédé exactement comme ci-dessus. Et que le premier bandage sans plaie ne soit pas changé jusqu'à 5 jours au moins, ensuite de 3 en 3. Mais aux premières visites soit la plaie traitée en résumé selon le mode et disposition qui t'ont été donnés ci-dessus, au chapitre de la plaie à cet endroit, au livre II et dans ce même livre en plusieurs autres. Néanmoins, après le neuvième jour ou environ, tu mettras sur toute la plaie cet emplâtre mondificatif, incarnatif, en totalité : Prenez de miel rosat 5 livres, de farine de fenugrec, de farine de graines de lin, de farine d'orge, de chaque 1 once, d'encens, de sarcocolle, de myrrhe, d'aloès de chaque 5 onces, de vin noir styptique autant qu'il est suffisant pour épaissir. Soit fait un emplâtre dont on fera usage comme j'ai dit : La mondification étant faite ainsi que l'incarnation, soit la plaie consolidée avec poudre telle : Prenez de noix de cyprès, de galls, d'écorces de grenades, de myrte, de momie, de chaque 5 onces. Soit cette poudre répandue chaque jour sur la plaie, en lavant préalablement celle-ci avec vin noir styptique chaud, ou avec vin de décoction des choses susdites, en séchant bien ensuite la partie avec un linge chaud, puis en mettant la poudre dessus comme j'ai dit. La diète, l'évacuation du ventre et toutes autres choses ne sont point modifiées ici de celles dites ci-dessus.

Chapitre XXI - De la dislocation de l'épaule ou de l'adjutoire.

Le plus souvent, la tête de l'adjutoire se disloque dans l'épaule vers la partie inférieure (1) et vers la supérieure (2), mais elle ne se disloque d'aucune manière vers la spatule (3). Et cette dislocation est reconnue lorsqu'elle est vers la partie inférieure ou intérieure, vers le creux de l'aisselle, même sous l'aisselle, par le toucher, et aussi la vue, parce qu'une certaine éminence et tumeur, en forme de noix ou d'oeuf, apparaît dans l'aisselle, sous le creux de l'aisselle, et cela à cause de la descente de la tête du vertébron ou de l'os appelé adjutoire vers les parties inférieures, et un certain vide ou fossette appa-

(1) Luxation sous-glénoïdienne.

(2) Luxation intra-coracoïdienne.

(3) L'auteur ne veut certainement pas parler ici de la luxation sous-acromiale ou en arrière ; il la signale plus bas.

raît à la partie supérieure. Mais lorsque la dislocation aura lieu vers les parties antérieures⁽¹⁾ ou postérieures (2), alors la dite éminence apparaît manifestement à la partie antérieure ou postérieure, et le vide à l'endroit opposé, pour les dites causes. Mais tu remarqueras ici avec soin qu'un signe commun de dislocation dans quelque membre que ce soit est l'immobilité du membre disloqué, du moins à l'endroit où est la dislocation et à l'endroit où le membre se meut selon la volonté. Si donc la tête de l'adjutoire est disloquée vers les parties inférieures ou intérieures, du côté du creux de l'aisselle, alors le réparateur savant et docte ordonnera toutes les choses qui lui sont nécessaires dans l'acte de son opération, à savoir un servant capable et fort qui tienne dans ses mains le coude du patient bien ferme en même temps avec le bras levé, et l'étende et relâche à la volonté du réparateur, et un autre servant, ou peut-être deux, capables, qui tiennent toute la personne du patient et sa tête, afin qu'au moment de l'égalisation il ne puisse se mouvoir de quelque manière que ce soit. Lesquelles choses étant préparées, que le réparateur ait alors une pelote de fil ou d'étope, ronde, ou de linge, dure et solide, dont le volume et forme soient à la façon du vide du titilloir ou de l'aisselle, et mette cette pelote et la place convenablement sous l'aisselle, à l'endroit où apparaît la saillie de la tête de l'adjutoire. Et qu'il y ait alors une serviette bien tordue, et la place vers son milieu sur cette pelote, et saisisse avec une main une extrémité de la serviette et l'autre avec l'autre main, et tire et pousse fortement sur la tête de l'adjutoire avec cette serviette, et que le servant du coude, au moment de cette traction, relâche peu à peu et très délicatement le coude et le bras et les plie vers la poitrine du patient. Mais que les deux autres servants tiennent constamment et fortement le malade aux endroits dits, afin que l'os revienne mieux à sa place propre et s'y fixe. Et soit continué ce procédé et traction aussi longtemps qu'il faudra jusqu'à ce que l'égalisation due ait été faite. Car il ne se pourra pas que l'os ne revienne point facilement à sa place au moyen de ce mode et procédé, si une dislocation de ce genre est récente. Une bonne égalisation étant faite, soit appliqué sur la partie premièrement tampons d'étope trempés dans eau ou vin noir styptique et exprimés et roulés dans poudre constrictive de mastic, adragant, gomme arabique, aloès, sang-dragon, encens, momie, et autres de ce genre, et blancs d'oeufs suffisants. Ou bien, au lieu de ces étoupes, soit mis premièrement emplâtre constrictif tel : Prenez de farine de cicerole, ou d'avoine, ou de fleur de farine de froment, ou d'épeautre, ou d'orge, 5 onces, de mastic, d'adragant, de sang-dragon, d'aloès, de gypse, de bol d'Arménie, de terre sigillée de momie, de chaque 5 onces, de blanc d'oeuf autant qu'il suffit à l'incorporation, et soit fait emplâtre assez liquide et coulant, duquel, étendu sur un large lambeau de linge, toute la partie lésée soit enveloppée avec le creux de l'aisselle et l'épaule. Et sur cet emplâtre soit mis, dans le creux de l'aisselle, cette pelote ronde susdite, et sur tout le linge de l'emplâtre soit mis tampons d'étope, larges, comprenant toute l'épaule, la spatule et le creux de l'aisselle, comme le linge de l'emplâtre, trempés dans l'eau, ou le vin noir styptique et bien exprimés. Et soit fait alors, sur toutes ces choses, ligature convenable et forte avec une bande dont la largeur soit d'environ 6 doigts, et très longue, de manière qu'elle retourne plusieurs fois du côté lésé au non lésé, par dessous les aisselles et sur les épaules et les spatules, jusqu'à ce que l'endroit soit bien assujetti, en cousant les tours les uns aux autres. Et que l'endroit ne soit point défait jusqu'à 5 jours, ou plus, ou moins, comme il semblera au médecin, de la restauration bonne ou mauvaise, et de la douleur, et de l'apostémation dans la partie, et autres choses de ce genre. Et que le défensif plusieurs fois dit ne soit pas omis autour de l'endroit lésé, ni la phlébotomie de la céphalique de la partie contraire, immédiatement, dès le début même, ou la ventousation

(1) Luxation sous-coracoïdienne.

(2) Luxation sous-acromiale ou en arrière.

aux fesses avec scarification, ni l'évacuation naturelle ou artificielle du ventre, chaque jour, ni la diète dite au chapitre de la dislocation des spondyles, et plusieurs fois ailleurs. Et que le bras soit suspendu au cou avec une écharpe large et longue, comprenant le coude et l'épaule en entier, pour que l'adjutoire soit bien soutenu. Et soient toutes ces choses exécutées sans grande douleur, autant que possible, de crainte que les humeurs surabondantes ne s'épanchent vers l'endroit lésé et que l'apostème se produise. Car la douleur, comme c'est le sentiment de tous les auteurs et l'expression vulgaire et commune, prépare l'endroit à recevoir les humeurs superflues émises des autres membres, par une certaine compassion (1) avec le membre lésé, et certaine ordonnance de la nature envers les membres du corps, et une industrie grande et qui nous est cachée, et certainement admirable. Ces choses étant exécutées, qu'il soit imposé au patient, jusqu'à sécurité par rapport à l'apostème, de manger suc d'orge, ou de gruau, ou d'avoine, ou d'épeautre, ou de graines froides styptiques de ce genre, ou leur ptisane avec sucre, ou panade préparée avec lait d'amandes douces et semences communes, ou avec bouillon de petit poulet, ou seule mie de pain lavée dans eau sucrée, avec sucre, vin de grenades, ou verjus, ou autres de ce genre ; ou bien qu'il fasse usage d'épinards, de laitues, de courges, de bourrache, de pourpier, de chicorée, de trèfle, de fenouil et de persil, de carotte, cuits premièrement dans l'eau et bouillis, préparés ensuite avec amendé ; ou bien qu'il fasse usage de bouillon de petit poulet, d'un peu de vin de grenades ou de verjus, de diacinnamome et d'un peu de safran. Qu'il boive eau de décoction de prunes, de jujubes, de cheveux de Vénus et de violettes, avec sucre rosat vieux, ou avec sucre blanc commun, ou bien seule eau commune cuite, avec sucre, ou bien cette eau avec vin de grenades, ou verjus, ou jus d'oranges, ou autres substances de ce genre, froides, styptiques et répercutives. En ce temps il peut manger aussi, après son repas, une poire ou une pomme cuites sous la braise, avec sucre et un peu de cannelle. Et je dis cela d'après l'agrément de son goût et l'approbation et désir de son appétit. Mais après ce temps, qu'il revienne peu à peu à sa diète ordinaire. Mais s'il y a plaie avec telle dislocation, soit la plaie laissée découverte dans le bandage si elle est petite, n'ayant point besoin de suture ; et si elle est grande, ayant besoin de suture, qu'elle soit suturée et qu'un orifice soit laissé ouvert dans la partie la plus déclive, lequel orifice soit laissé découvert comme ci-dessus ; et soit, en résumé, procédé en sa cure comme tu l'as su au chapitre de la plaie de cet endroit, au deuxième livre et aux autres chapitres. Relativement à ce cas, lis cependant le chapitre de la séparation de la furcule et de l'os de la spatule, et tu trouveras là le mode et ordonnance qui le concernent. Mais si cêt os est séparé, tordu ou mollifié, ce que tu sauras et distingueras de la vraie dislocation susdite à ce que le membre se mouvra à sa place selon la volonté, quoique avec douleur et difficulté, et qu'il n'y aura point là de saillie manifeste et notable et que, en résumé, les autres signes de la dislocation dits ci-dessus dans presque tous les chapitres de cet objet n'apparaîtront pas vraiment et manifestement, soit alors procédé en sa cure exactement comme il a été dit ci-dessus dans la dislocation de cette partie, toutefois avec violence et effort plus doux de l'épaule et de toute la partie. Et si, après la restauration, il restait dans le membre quelque dureté ou nodosité, soit alors fait onctions sur toute la partie avec l'onguent mollificatif de gommes fait ci-dessus au chapitre de la plaie ou fracture de la rasète de la main, ou au présent livre, au chapitre de la fracture des spondyles, et lis au chapitre de leur dislocation, vers la fin du chapitre. Mais si la dislocation de cet endroit est vers les parties intérieures ou postérieures, elle ne réclame point autre chose si non que l'endroit soit comprimé fortement et convenablement par les mains d'un médecin habile, les servants étant distribués à leurs places comme tu as su. Ensuite, avec toutes les autres choses requises et nécessaires pour cela, tu procèderas comme nous te l'avons

.....

(1) Compassio, sympathie.

fait savoir à cet endroit même. Mais si après le temps où la restauration a dû être confirmée, ce qui est jusqu'à 15 ou 20 jours, ou environ ce temps-là, lorsque l'adjutoire se laissera aller de lui-même de l'épaule et de sa place, et qu'il se laisse encore aller lorsqu'il est ramené et rétabli à sa place avec les mains du médecin, cela est alors signe de fracture ou de séparation du ligament reliant la tête de l'adjutoire avec la boîte de la spatule. Et dans ce cas, telle dislocation de l'adjutoire ou du vertébron n'est point curable à moins que, par hasard, la mollification et séparation d'un tel ligament provint de matière humide mollifiant cet endroit, laquelle matière pût être tarie et par hasard consumée par bénéfice de cautère actuel ou potentiel, en trois points en ce lieu autour de l'os ; et si, par cette voie et avec le moyen de la ligature dite plus haut, il ne reçoit pas consolidation due dans sa place propre et naturelle, alors la cause de la séparation n'est pas cette matière humide phlegmatique, mais quelque chose de fort, annexé au membre et comme de même nature, dont je te conseille de ne pas t'occuper d'entrer dans la cure. Car pour sûr j'estime plus honorable de laisser les cures de ce genre et autres longues cures. Mais si cet os est resté disloqué un long espace de temps, et s'il a déjà acquis une certaine dureté et nodosité, soit l'endroit fomenté deux fois chaque jour avec eau de décoction de camomille, de mélilot, de fenugrec, de graines de lin, d'althée et autres de ce genre ; soit bien fait ensuite sur toute la partie onctions avec l'onguent mollificatif de gommes dit au chapitre de la fracture des spondyles ; et une bonne mollification étant faite ainsi, soit alors le membre réduit et restauré avec la pelote, écharpe et autres choses susdites, et soit la partie parfaitement assujettie, et soit procédé en toutes choses dans sa cure comme je te l'ai déjà fait savoir ci-dessus. Mais si par cette voie le membre ni la partie ne pouvaient être réduits et dûment restaurés, qu'on prenne alors quelque bois poli et rond, de la grosseur du bras à l'adjutoire et long de telle sorte que deux hommes puissent tenir ce bois sur leurs épaules à ses extrémités, et soit alors cette pelote ronde mise sur l'endroit dans son milieu et y soit bien assujettie avec un lien ou même des clous, convenablement, et soit alors le patient placé avec le creux de l'aisselle, du côté lésé, sur cette pelote assujettie au bois, et qu'il y ait d'une part deux servants qui par les jambes, en travers, tiennent le patient suspendu ainsi ; et qu'il y ait un autre servant ou deux, capables qui tiennent d'autre part le bras et le coude du côté lésé bien étendus et étirés avec leurs mains ; et que les servants qui tenaient le patient par les jambes, en travers, au moment de l'étirage et extension de tout le bras par les deux autres susdits servants, laissent alors le patient pendre et rester suspendu au susdit bois par l'aisselle, de manière que, par cette suspension et violence, l'os de l'adjutoire soit ramené à la place due ; ou par ce moyen soit fait la dite suspension du patient au degré d'une échelle à main, forte et assujettie, et ce sera exactement la même chose. Et si par cette voie le membre est réduit et restauré, c'est bien, mais s'il ne l'est pas, qu'on le laisse alors, et ne vas pas t'embarrasser dans cette cure, parce que le cas est incurable. Mais si par la dite voie se fait réduction et restauration convenables de la partie, soit alors procédé en sa cure en toutes choses, en résumé, comme je te l'ai fait savoir ci-dessus, en omettant leur répétition pour abrégé.

Chapitre XXII - De la dislocation du coude.

La restauration de cette partie est très douteuse à cause de sa composition et de sa forme. Car il y a là certains petits os ayant la forme de la petite roue au moyen de laquelle l'eau est tirée des puits (1), lesquels os sont

(1) La poulie sur laquelle passait la chaîne ou la corde du puits.

restaurés avec difficulté, et quelquefois ne peuvent l'être nullement. Et une dislocation de ce genre se reconnaît par le toucher, parce qu'on trouve et il apparaît dans l'endroit certaine saillie indue, et le malade souffre fortement, et-il ne peut mouvoir son bras à la place habituelle. Mais outre la fracture et dislocation véritable, dans cet endroit et aussi dans d'autres endroits noueux et jointureux peut se produire contorsion (1), mollification, séparation, etc., tous accidents qui, en résumé, se traitent avec les mêmes choses et de la même manière que la dislocation, mais avec moins de labeur et violence du malade, qui diffèrent cependant en un point, parce que quand la dislocation est jointe à une plaie, alors la dislocation, quant à elle, est défaite et changée (2) de 3 en 3 jours ou environ, mais la plaie chaque jour ; mais lorsque la contorsion, mollification et séparation seront jointes à une plaie, alors à chaque époque du changement de la plaie se fait aussi nouveau changement de ces maladies, ou bien il se fait de la même manière que premièrement, et il n'y a pas d'obligation de le faire de quelque manière que ce soit, etc. La dislocation du coude étant donc recherchée et reconnue, que le réparateur, toutes choses nécessaires à son opération étant premièrement préparées, ainsi que les servants capables dont l'un tienne fortement le patient par la main lésée, et l'autre en travers à l'épaule, que le réparateur prenne alors lui-même avec sa main droite la main du patient vers la racine et la rasète, et avec la gauche conduise, saisisse et palpe la saillie du coude, et qu'il fasse alors mouvoir le bras avec sa main droite en le faisant jouer délicatement en avant et en arrière, et en l'infléchissant jusqu'à ce que la restauration soit parfaite. Et qu'il place alors immédiatement sur l'endroit lésé un linge trempé dans l'huile rosat tiède et bien exprimé, et qu'il mette ensuite sur ce linge l'emplâtre constrictif dit au chapitre de la dislocation de l'épaule et de la tête de l'adjutoire ; et sur l'emplâtre sont mis plusieurs tampons trempés dans vin noir styptique ou eau et exprimés, de manière que toute la partie soit comprise par eux de toutes parts ; ou bien, à la place de l'emplâtre soit mis tampons d'étoupe convenables trempés dans ledit vin et exprimés, enveloppés ensuite dans le blanc d'oeuf et les poudres constrictives dites au chapitre de la dislocation de l'adjutoire et plusieurs fois ailleurs. Soit fait ensuite sur toutes ces choses bandage convenable et, autant que possible, non douloureux ; et en faisant le bandage, soit le bras fléchi dans la ligature, vers la poitrine, comme au chapitre de la plaie de l'adjutoire et du coude, le dernier du livre II, soit le bras suspendu au cou avec écharpe convenable comprenant tout l'adjutoire et les fociles avec le coude. Ces choses étant accomplies, soit fait aussitôt phlébotomie de la main contraire ou ventousation aux épaules avec scarification, et soit l'évacuation naturelle ou artificielle du ventre imposée, pour le moment, au moins une fois chaque jour. Soit la diète telle qu'elle a été dite au chapitre cité de l'adjutoire. Que le premier bandage ne soit pas défait jusqu'à 5 jours, puis soit lié et défait de 3 en 3, à moins que la partie et la médecine (3) ne durcissent trop en cet endroit. Et lorsque se fait le bandage, soit le bras toujours étendu peu à peu et fléchi d'ici et de là, jusqu'à ce que le patient puisse, de lui-même, l'étendre et fléchir naturellement et sans violence. Et soit ainsi procédé jusqu'à parfait affermissement de la partie. S'il est resté ensuite quelque nodosité ou dureté dans l'endroit, soit fait chaque jour copieuse onction avec l'onguent de gommes fait au chapitre de la plaie de la rasète, au livre II et au présent livre, au chapitre de la dislocation de l'épine et des spondyles. Mais si avec la dislocation il y a plaie et qu'elle ait besoin de suture, qu'elle soit suturée selon les règles données au chapitre de la plaie au cou et à la gorge, au livre II ; puis soit procédé avec les autres choses, comme il a été dit ci-dessus dans les cas semblables, en disposant toujours le bandage de manière que, sans le défaire totalement, la plaie puisse être pansée chaque jour avec l'emplâtre modificatif dit ci-dessus par rapport à la séparation de la furcule et de l'os de la spatule,

(1) Contorsio, l'entorse.

(2) Pansée.

(3) Le médicament : emplâtre, tampons, etc...

et avec onguent et poudres mondificatifs et **consolidatifs**, et lotion avec vin noir styptique chaud dits au même endroit, **jusqu'à** bonne guérison. Et tu feras soigneusement attention que si, en pareil cas, la plaie est en travers du bras ou du coude, ou à la partie contraire de la dislocation, le bandage susdit ne doit **pas** être refait ainsi si souvent à chaque pansement, parce que cela empêcherait la consolidation de la plaie et réunion des parties les unes aux autres. Mais **sur** la fin de la parfaite consolidation de la partie, afin que le membre devienne plus flexible, soit fait onctions avec l'onguent **mollificatif** de gommes cité plus haut dans le présent chapitre. Et tu auras toujours présent à la pensée qu'au moment de l'onction tu fasses mouvoir le patient et porter délicatement son bras ici et là, afin qu'il soit ramené peu à peu à son ancien mouvement. Et soient toutes les autres choses nécessaires réglées dans ce cas exactement comme elles ont été réglées antérieurement, et que le bandage du bras ne soit point omis et sa suspension au cou avec écharpe convenable et placée comme il faut, de manière qu'il reste constamment en tranquillité et repos.

Chapitre XXIII - De la dislocation de la rasète de la main.

Ce membre est facilement déplacé du lieu qui lui est dû et naturel, et par toute faible cause, et cependant il est restauré et remis en son ancien état avec difficulté, et cela à cause des petits os de la rasète, lesquels, à cause de leur petitesse, ne peuvent pas bien être mûs par le médecin, et parce que les têtes des **fociles** se joignent très délicatement avec les os de la rasète et du peigne de la main. D'où, pour ces causes, spécialement lorsque cet endroit se disloque, il est rarement restauré si ce n'est avec difficulté. Et à cause de cela, c'est tout différent si ce membre est tordu, **mollifié** ou étiré. Et les médecins ignorants et les laïcs disent que toute douleur avec torsion, séparation et mollification à cet endroit est une dislocation, mais cela n'est point vrai, car la dislocation dans les endroits semblables se produit avec grande douleur et tumeur dans la partie, ou avec certaine saillie à l'endroit disloqué, et elle se produit avec privation du mouvement du membre. Dans la torsion, ou l'extension et la mollification, ces signes ne se rencontrent pas ensemble, ou du moins ils ne sont pas requis. Donc, la connaissance de la dislocation étant acquise, que le médecin sagace prépare aussitôt toutes les choses nécessaires qui seront dites, et fasse qu'un servant capable tienne dans ses mains la main lésée du patient, en saisissant solidement le peigne de la main et les doigts, et qu'un autre servant tienne entre ses mains le bras de la main lésée. Et que le réparateur saisisse alors l'endroit disloqué et comprime bien avec ses mains les parties saillantes et jusqu'à ce que l'égalisation de l'endroit soit parfaite, et cela délicatement autant que possible. Qu'il mette ensuite immédiatement sur la partie un linge de lin propre trempé dans huile rosat chaude et exprimé ; et soit mis sur ce linge tampons d'étoupe trempés dans vin noir styptique et exprimés, puis roulés dans l'emplâtre constrictif dit au chapitre de la séparation de la furcule et de l'os de la spatule, ensuite soit mis sur cela tampons d'étoupe trempés dans le dit vin ou dans l'eau et exprimés, et sur ces choses soit fait ligature de la partie avec bande large de 3 doigts et assez longue, et soient les tours cousus les uns aux autres. Et que le défensif connu et plusieurs fois dit ne soit pas non plus omis autour de l'endroit. Dès le début, soit fait aussitôt la phlébotomie de la main opposée, et soit l'évacuation du ventre imposée chaque jour, et que l'endroit ne soit pas défait jusqu'à 5 jours, ensuite de 3 en 3, comme il te semblera être expédient. Soit aussi la diète réglée comme j'ai dit ci-dessus en de nombreux chapitres. Mais si une dislocation de ce genre est avec plaie, alors, au moment du premier bandage, soit la plaie placée de telle manière qu'elle puisse être changée tous les jours sans défaire tout le bandage. Et soit, la plaie, traitée avec médecines à ce requises, comme au livre II, au chapitre de la plaie de cet endroit, et ailleurs plusieurs fois. Et si la plaie avait besoin de suture, qu'elle soit suturée, les règles de la suture, etc. étant observées, en mettant par-dessus la poudre conser-

vativo de la suture, etc. Et sur la poudre soit placé l'emplâtre mondificatif et confortatif de l'endroit, dit au chapitre de la séparation de la furcule et de l'os de la spatule ; soit ensuite incarné avec les médecines dites en cet endroit. Fais attention cependant que dans la torsion, extension et mollification tu procèderas d'une manière plus facile, quant aux médecines et autres choses, que dans la dislocation, comme je l'ai dit aussi ci-dessus. Et si, à la fin de la cure de la dislocation, une saillie ou dureté indue est restée dans l'endroit, ou quelque douleur par le refoulement et induration des humeurs retenues dans cet endroit même, soit fait onctions copieuses sur toute la partie deux fois chaque jour avec l'onguent de gommes fait au chapitre de la dislocation des spondyles, et avec les mollificatifs faits au chapitre de la fracture des côtes, en ayant dans l'esprit que dans ce cas, et quelconque semblable, soit fait fomentation avec eau de décoction d'althée, de fleurs de camomille, de fenugrec, de graines de lin, de mélilot, de mauves, de semences d'aneth et d'absinthe, avant la susdite onction avec l'onguent. Et cela est très convenable et conforme à l'art.

Chapitre XXIV - De la dislocation des doigts de la main.

Les os des doigts de la main ne se disloquent pas facilement à cause de leur disposition à la flexion et inclinaison, excepté le doigt pouce qui, pour une faible cause, se disloque dans son second noeud (1) et se restaure aisément aussi. Mais tous les noeuds des doigts se tordent aisément, sont étirés, se mollifient et se séparent. Si donc ils sont disloqués, qu'ils soient alors convenablement et très délicatement réduits selon les canons de la restauration dits plusieurs fois ci-dessus, en tirant, et relâchant, et pressant l'endroit disloqué jusqu'à ce que la restauration soit parfaite ; qu'ensuite soit aussitôt enroulé autour du doigt étoupes trempées dans vin noir styptique ou eau, bien exprimées, puis roulées dans le blanc d'oeuf et les poudres constrictives plusieurs fois dites. Et soient les étoupes petites, fines, convenablement faites, ou bien à leur place soit mis morceaux de linge de lin, propres, imprégnés du dit médicament, comme je l'ai dit au chapitre de la fracture de la rasète et des doigts de la main, ou bien, à la place de ces choses, aussitôt l'égalisation faite, soit mis l'emplâtre constrictif dit au chapitre de la séparation de la furcule et de l'os de la spatule ; et soit alors le doigt bandé avec toutes autres choses à ce requises et assujettis comme tu l'as su au chapitre de la fracture de la rasète et des doigts de la main ; et tu ne déferas point la première ligature jusqu'à 5 jours, à moins que la grande douleur du patient, ou une tumeur d'apostème, ou la restauration défectueuse de l'endroit, ou autre semblable t'oblige à la défaire, et alors tu déferas et tu lieras de nouveau. Mais si le pouce est disloqué au second noeud, alors tu le réduiras et restaureras convenablement, avec le concours de servants capables, comme je l'ai dit plusieurs fois. Cela fait, soit toute la partie enveloppée aussitôt avec tampons d'étoupe longs, à queue et trempés dans vin noir styptique ou eau et bien exprimés, roulés ensuite dans le blanc d'oeuf et les poudres constrictives plusieurs fois dites, ou bien, à la place de ces choses, soient le doigt et endroit restaurés enveloppés avec un linge de lin convenable enduit de l'emplâtre constrictif plusieurs fois dit ; et sur l'emplâtre soit mis autres tampons légers, à queue, trempés dans ledit vin ou l'eau et exprimés. Ensuite, si cela te semble devoir être opportun, étends et dispose convenablement sur toutes ces choses deux ou trois attelles légères au-dessous du doigt, et au-dessus, et du côté domestique, enfin avec une bande large de deux doigts et très longue, que le doigt soit lié en enroulant solidement la bande vers le bras et vers le doigt lésé, de manière qu'il se conserve dans la position due ; et que les tours de bande soient consus ensemble

(1) L'articulation métacarpo-phalangienne du pouce.

afin qu'ils ne se relâchent pas ; et que le bandage ne soit défait que de 4 en 4 ou de 5 en 5 jours. Et si quelque dureté est restée en l'endroit, soit fait onctions avec l'onguent mollificatif de gommès fait au chapitre de la dislocation des spondyles, et soit fait fomentations avec la fomentation dite ci-dessus par rapport à la dislocation de la rasète de la main, et par cette voie le doigt reviendra, avec le temps, à son ancienne souplesse et opération. Et soient les autres choses, pour ce qui a trait à la diète, évacuation du ventre, défensif, phlébotomie ou ventousation, ordonnées exactement comme ci-devant, si c'est nécessaire . Mais dans ce cas, elles ne sont pas très nécessaires comme dans les susdits.

Chapitre XXV - De la dislocation de la hanche, ou du vertèbron de l'os.

Ce membre se disloque le plus souvent en arrière, vers la fesse, mais rarement en avant ; quelquefois aussi en dedans vers l'aine. Il ne se disloque d'aucune manière en dehors à cause de l'os de la hanche et de son ligament

¶ Mais lorsqu'il se disloque en arrière, alors le pied du malade est incliné (2) et avec cela la cuisse est raccourcie, de manière que le talon ne porte pas pleinement en terre, et il se produit une éminence manifeste à la partie postérieure, à cause de la tête du vertèbron faisant saillie en cet endroit. Mais s'il se disloque en avant, alors tout le pied est incliné et la cuisse est raccourcie également. Mais s'il se disloque vers l'aine, le pied est incliné en dehors vers la partie sylvestre, et la cuisse est allongée plus qu'elle ne devrait, et on trouve une saillie manifeste dans l'aine. Mais lorsqu'elle se disloque en arrière ou en avant, soit alors le malade placé sur un banc large, le corps en supination et, toutes choses nécessaires à l'opération du chirurgien étant préparées, soit un servant capable chargé de tenir solidement avec ses mains le malade au genou et à l'entour du genou, et un autre servant de tenir et gouverner délicatement et légèrement la jambe du malade, sans lui faire violence, et cela à la volonté et ordre du réparateur. Et un troisième servant sera chargé de tenir solidement le patient dans ses bras, en travers autour des épaules, toujours à la volonté du réparateur, comme ci-dessus ; et qu'alors le réparateur place une longue serviette tordue et enroulée entre la cuisse lésée et les testicules, et tire la cuisse en haut avec ses mains, de manière que l'os du vertèbron ou de la canne de la cuisse soit repoussé de l'endroit où il est et, lorsqu'il sentira qu'il cède, qu'il commande au servant tenant le genou qu'à ce moment il tire fortement, violemment et convenablement le genou avec la cuisse en bas, et que le réparateur lui-même tire la cuisse fortement en haut avec la susdite serviette, et que le troisième servant, tenant la jambe, aide en ce moment le premier servant dans la traction de la jambe en bas, et qu'alors le réparateur, à ce moment de la réduction, et l'extraction (3) étant faite avec la serviette dans les deux dislocations dites (4), relâche peu à peu la serviette, de manière que l'os de la cuisse, déjà attiré en haut par lui-même avec l'effort apporté par l'étirage en même temps qu'avec l'artifice du servant gouvernant la jambe du patient d'après l'ordre du réparateur, revienne à sa place due, lequel retour tu sauras par la disparition des symptômes susdits signifiant la dislocation du côté postérieur et antérieur. Mais lorsque telle dislocation se sera produite en dedans vers l'aine, alors le patient étant placé sur un banc et les servants et autres étant prêts comme ci-dessus, que le réparateur place, comme ci-dessus, la serviette tordue entre la cuisse et les tes-

(1) Ligament périphérique ou capsule articulaire.

(2) Tourné.

(3) Extractio. C'est ici l'action d'écarter la tête du fémur du point où la luxation l'avait portée.

(4) Luxation en arrière et luxation en avant.

ticules, et qu'une moitié de la serviette ou son extrémité soit tirée vers les spondyles et le dos, et l'autre vers l'ombilic à la partie domestique du corps, et que le milieu de la serviette soit placé et situé sur l'os saillant à l'endroit de la dislocation, et ensuite qu'il (1) saisisse avec ses mains les extrémités de la serviette, et qu'on opère en tirant en haut la partie contraire de celle qui a été opérée premièrement (2), par exemple qu'il ordonne au premier servant tenant le genou, et à l'autre gouvernant la jambe, qu'à ce moment ils tirent en bas ~~violemment~~ l'os disloqué de la cuisse, cependant avec intelligence et délicatement, et lui fassent très délicatement exécuter des mouvements ici et là, à la volonté du réparateur qui, lorsqu'il sentira le mouvement de l'os, le tire alors fortement en haut avec la serviette et le remette à sa place propre avec le concours des servants gouvernant le genou et la jambe et les tournant à la volonté du réparateur. Et l'os sera ainsi dûment placé par une ou plusieurs manœuvres de ce genre. Et ce mode de remplacement et de restauration a lieu dans ce cas à cause de la grosseur du membre. Donc, les susdites égalisations étant faites, soit appliqué sur l'endroit tampons d'étoupes longs et convenables, comprenant l'aine et toute la hanche, trempés dans vin noir styptique ou eau et exprimés, roulés ensuite dans le blanc d'oeuf et les poudres constrictives plusieurs fois dites, ou bien, à la place des étoupes, soit appliqué l'emplâtre constrictif dit au chapitre de la fracture de l'adjutoire, avec un linge comprenant toute la hanche avec l'aine. Et fais attention que, dans tel cas ni autre semblable, l'huile rosat ne doit être appliquée d'aucune manière, quoiqu'elle soit louée en beaucoup de cas ci-dessus, parce que ce membre, par le fait de sa grosseur, a besoin, à cause de la difficulté de sa dislocation, d'une constriction forte et durable, et non de quelque mollification qui se produirait par le fait de l'huile. Mais sur le linge de l'emplâtre soit mis tampons d'étoupe trempés dans vin noir styptique ou eau et exprimés, assez longs pour que tout l'endroit de la hanche et le tour de l'aine soient entourés et, si cela te semble devoir être fait, tu pourras rouler les dites étoupes dans ledit emplâtre. Soit ensuite l'endroit de l'aine rempli avec plumasseaux d'étoupe ou linges de lin, de crainte que le vide de cet endroit empêche le bandage. Soit ensuite l'endroit lié avec bande de la largeur d'une palme, qui passe sous l'aine, sur l'endroit et noeud de la dislocation, et revienne vers la partie saine vers l'ombilic et l'épine, et que chaque tour soit cousu, afin que la ligature ne se relâche pas. Le bandage étant placé, soit fait onctions autour de la partie avec le défensif fait de bol d'Arménie, huile rosat, vinaigre, myrte, suc de solathre, de joubarbe, de pourpier, de plantain, de roses, ou leurs eaux, si on ne peut avoir les suc. Soit ensuite le patient mis au lit le corps en supination et avec toute sa commodité et bonne position. Mais le jour du premier bandage, si le moment, ou la force, l'âge et les autres conditions du malade ne s'y opposent pas, soit fait la phlébotomie de la salvatelle, hépatique ou splénique, ou soit ventosé avec scarification à la fesse opposée à la fesse lésée, et soit l'évacuation du ventre, de quelque manière que ce soit, imposée au malade, et qu'il soit traité avec la diète ordonnée au chapitre de la dislocation de l'adjutoire, et plusieurs fois ailleurs. Et que le premier bandage ne soit pas défait jusqu'à 5, ou peut-être 7 ou 10 jours, comme il te semblera d'après la grande douleur du patient, ou la grande tumeur d'apostème de la partie, ou d'une restauration défectueuse et autres circonstances de ce genre, ou de choses opposées. Mais que le bandage soit ensuite défait et changé de 4 en 4. Mais si, avec telle dislocation, il y a plaie demandant suture à cause de son étendue, déclare alors que cette dislocation sera incurable. tant à cause de la difficulté de la réduction, tant à cause de la grosseur du membre qui empêchent la cicatrisation de cet endroit, avec plaie ; et la plaie empêcherait l'égalisation, restauration et affer-

(1) L'opérateur.

(2) Il est question de la luxation ad interiora uersus inguen qui n'est autre que la luxation en avant, et il a été question premièrement de la luxation en arrière. C'est ce qu'entend l'auteur par partie contraire.

missement convenables de l'endroit disloqué et la réunion des parties ensemble. Mais tu ne te désisteras pas pour cela d'une opération raisonnable et du salut du patient, autant que possible. Donc, dans ce cas, soit le membre réduit premièrement à sa place avec les moyens dits, ou avec moyens plus faciles si c'est possible, et soit mis sur la **partie** les susdites étoupes, ou l'emplâtre dit avec ces étoupes ; soit fait ensuite la ligature avec la susdite bande, en laissant dans le bandage une ouverture à l'orifice de la plaie que tu as laissé ouvert dans la suture, afin que la plaie puisse être pansée tous les jours sans défaire tout le bandage, en **mettant** sur la suture la poudre conservative plusieurs fois dite, et en observant dans la suture ses règles dites au chapitre de la plaie au cou et à la gorge, au livre II. Et mondifie et conforte la plaie avec l'emplâtre dit au chapitre de la séparation de la furcule de l'os de la spatule ; ou bien, tu traiteras la plaie elle-même, depuis le début **jusqu'à** la fin, comme tu l'as su dans presque tous les chapitres du livre II. Et que le bandage ne soit pas remué, si ce n'est de 4 en 4 ou environ, mais que la plaie soit changée deux fois par jour ; et tu traiteras avec les mêmes choses la plaie n'ayant pas besoin de suture. Tu sauras néanmoins qu'il y a beaucoup de chirurgiens qui, dans semblable dislocation avec plaie réclamant suture dans les gros membres, rapprochent premièrement et cousent ensemble les parties de la plaie, et la préservent avec la poudre dite, et lient ainsi **jusqu'à** 3 jours, et pansent la plaie chaque jour selon le mode qui t'a été dit, afin que la plaie ne soit point un obstacle dans la restauration de l'os ; et le 3^{ème} jour, parce qu'ils disent que le sang est arrêté et que les lèvres de la plaie sont réunies ensemble d'une certaine manière, ils font la restauration de l'os et procèdent, à partir de ce moment, comme j'ai dit ci-dessus. Mais cette manière ne me plaît point, quoiqu'il puisse être procédé commodément ainsi, parce que je crains que, si la dislocation était abandonnée ainsi durant ce temps, la partie, à cause de la douleur qui ne cesserait point, finirait par enfler et qu'il s'y formerait apostème par l'afflux continu des humeurs vers cet endroit, que la partie ne pourrait ainsi être alors convenablement traitée ni restaurée et que, par cette cause, la maladie deviendrait incurable. Que le premier mode plus profitable soit donc observé, et que le patient soit traité exactement comme je l'ai dit dans ce chapitre quant aux autres choses opportunes. Mais si cet os est resté disloqué un long temps et est induré par le fait de la non réduction au début, alors certainement il me paraîtra plus honorable d'abandonner sa cure. Et si tu veux la faire et que le patient soit robuste et jeune, fait exactement comme j'ai fait moi-même chez quelqu'un qui avait vécu un an avec le vertébron disloqué en arrière et qui, d'aucune manière, ne pouvait aller si ce n'est avec des bâtons, et il était **âgé** de 25 ans et robuste. Or, le premier jour qu'il vint à moi, je le fis mettre dans un bain de décoction d'althée, de fleurs de camomille, de graines de fenugrec, de graines de lin, de semences d'aneth, et je fis cela, l'estomac à jeun, chaque jour pendant 15 jours ; et toujours, au sortir du bain, je faisais oindre tout le membre avec l'onguent **mollificatif** de gommes fait au chapitre de la dislocation des spondyles. Cela fait, un jour, au lever du soleil, j'eus auprès de moi maître Gérard Riccius et maître Albert Deretionus ou Pegoronus, médecins manuels et avec eux j'eus aussi d'autres hommes, et alors j'ai fait mettre le patient sur un banc large et plus long que le patient et j'ai examiné, ensemble avec ces médecins, l'endroit de la dislocation qui était suffisamment bien mollifié, et moi-même à ce moment j'ai attaché sur le genou du côté lésé une bande ample dont j'ai étendu une part du côté de la partie domestique de la jambe, et l'autre du côté sylvestre **jusqu'à** la plante du pied, sur laquelle plante j'ai prolongé ces deux extrémités de bande l'une vers l'autre et je les nouai afin qu'elles ne glissent point ni ne bougent par le fait de la violence exercée par nous au moment de la restauration. J'ai continué aussi avec cette bande très forte, bien liée sur le genou susdit par plusieurs tours, convenablement et bien assujettie là, afin que, d'aucune manière elle ne puisse bouger au moment de la restauration, mais que par le moyen de ces liens elle puisse fixer solidement la cuisse **jusqu'à** la fin de la restauration. J'ai eu ensuite une corde solide et j'en ai attaché un bout au noeud de la bande fait autour de la plante du pied et l'ai bien assujetti là, et j'ai attaché l'autre bout au bois d'un instrument qui

s'appelle tourniquet placé près de la plante des pieds du patient, et auprès de cet instrument j'ai mis deux hommes capables et prudents qui, au moment de la restauration, dussent tourner cet instrument à ma volonté et à mon commandement. J'ai placé ensuite une toile longue, tordue, entre la cuisse et les testicules du patient, de manière qu'une moitié fut étendue en suivant l'épine, jusqu'à la tête et au delà, et que l'autre moitié fut étendue sur l'ombilic jusqu'à la même partie et place, et alors j'ai prolongé les extrémités de la toile l'une vers l'autre, et jusqu'à un bois solide et fortement fixé en terre, et c'était quelque pieu fort et dur. Ces choses étant disposées, je me suis placé auprès de la hanche disloquée, et je l'ai palpée avec mes mains délicatement et légèrement et, en tenant ainsi la hanche dans mes mains et en palpant, j'ai commandé aux servants placés près du tourniquet de le faire tourner délicatement, et ils ont fait ainsi. Et alors les dits médecins avaient déjà préparé des tampons d'étaupe longs et larges, de manière qu'ils pussent envelopper la hanche, trempés dans le vin noir styptique, et exprimés, et roulés dans blanc d'oeuf et poudres constrictives de mastic, adragant, bol d'Arménie, sang-dragon, encens et autres de ce genre, dites au chapitre de la fracture de l'adjutoire et de sa dislocation. Et ils avaient préparé aussi l'emplâtre constrictif dit en cet endroit et d'autres tampons d'étaupe, longs, trempés dans petit vin noir et exprimés, et du fil, et une aiguille, et toutes choses nécessaires. Et ces deux hommes en faisant alors tourner délicatement le tourniquet, comme j'ai dit, selon mon commandement, délogèrent au bout de peu de temps, de la place où il était, le vertébron disloqué de la cuisse ; et quand j'ai senti ce mouvement, alors avec mes mains, et celles de ces médecins aussi, j'ai comprimé l'os lui-même et je l'ai ramené à sa place propre. Et j'ai mis alors sur la partie les tampons et l'emplâtre dont il a été question ci-dessus, et j'ai lié toute la partie comme je te l'ai fait savoir ci-dessus. Et j'ai fait porter le patient sur le lit, en tenant toujours cette partie avec mes mains, et je l'ai placé convenablement, le corps en supination, avec repos (1) de toute la hanche, et je l'ai laissé ainsi jusqu'à 10 jours, ensuite j'ai continué le bandage de 4 en 4, à la manière dite, jusqu'à 20 jours, et j'ai alors tout enlevé, et j'ai ordonné au malade de commencer à aller avec précaution, et il a été guéri, et il a vécu ensuite 12 ans et plus, et je l'ai vu marcher sans gêne ou claudication.

Chapitre XXVI - De la séparation de la rotule du genou.

Ce membre ne se disloque point, mais se sépare et se mollifie, et il est porté vers la partie inférieure au delà de ce qui est dû, et rarement vers les parties supérieures ; et tu sauras cela dans semblable mollification ou séparation, etc., lorsqu'un homme redresse la jambe et que la rotule ne revient pas à sa place. Donc, dans ce cas il n'est pas requis autre chose sinon que le médecin fasse rester le patient droit sur ses pieds, et fasse qu'il soit bien tenu par les jambes et les pieds par des servants capables, et en travers de la poitrine, afin qu'il ne puisse se mouvoir, ou bien qu'il le fasse mettre le corps en supination et bien tenir par des servants comme ci-dessus, et qu'alors il presse fortement avec ses mains et pousse violemment, mais savamment et avec adresse la rotule à sa place, laquelle rotule revient facilement lorsqu'elle est ainsi poussée de quelque manière. Laquelle étant réduite, soit mis immédiatement sur l'endroit, de manière qu'ils compriment tout le genou en travers, en bas et en haut, tampons d'étaupe longs et larges trempés préalablement dans petit vin noir styptique ou eau et bien exprimés ; ou bien à leur place soit mis l'emplâtre constrictif dit ci-dessus au chapitre de la dislocation de l'adjutoire et de l'épaule, et soient

(1) Immobilité.

les dites étoupes roulées dans le blanc d'oeuf et les poudres constrictives dites en cet endroit. Et si tu appliques l'emplâtre, mets par dessus tampons d'étoupe longs et larges trempés dans le dit vin et bien exprimés. Soit ensuite la partie parfaitement liée avec bande large de 4 doigts et assez longue pour qu'elle puisse être menée autour du genou, en haut et en bas, par plusieurs tours. Et qu'elle ne soit point défaite jusqu'à 5 jours ; qu'elle soit, de nouveau, liée ensuite et le malade sera guéri. Si la séparation était compliquée d'apostème et de plaie, soit l'apostème traité d'une part comme j'ai dit au premier livre, au chapitre de l'apostème de cet endroit, et au présent livre en plusieurs chapitres, lorsqu'une plaie est unie à une fracture ou dislocation ; et soit aussi la mollification, ou contorsion, ou séparation, traitée d'une part selon qu'il sera nécessaire, comme tu l'as su plusieurs fois ci-devant. Soit fait la phlébotomie de la salvatelle, hépatique ou splénique, de la main ou du pied opposés, ou la ventousation aux fesses avec scarification. Que la diète dans la nourriture et boisson ne soit pas omise non plus, et l'évacuation du ventre, en ordonnant comme tu as appris plusieurs fois ci-dessus. Et tu n'omettras point autour de la partie le défensif plusieurs fois dit ; et si quelque dureté ou nodosité restait dans le membre après l'affermissement de la partie, soit fait alors sur la partie, deux fois chaque jour, onctions copieuses avec l'onguent mollificatif de gommes fait ci-dessus au chapitre de la dislocation de l'épine et des spondyles.

Chapitre XXVII - De la dislocation du jarret ou du Genou.

Tu sauras que ce membre se disloque facilement et qu'il est facilement restauré. Souvent, en effet, lorsque le patient se dresse violemment sur sa jambe et son genou et qu'il étend de lui-même sa jambe entièrement, les os reviennent en leurs places sans le secours du médecin. Mais si la restauration de l'endroit doit être faite avec son aide, toutes choses étant alors préparées, que le médecin prenne un servent capable qui tienne solidement la jambe du patient au pied, autour de la cheville, et l'étende et relâche à la volonté du réparateur, et qu'alors le médecin palpe et presse sur l'endroit avec ses mains, et il sentira aussitôt la bonne réduction de l'os lui-même. Laquelle réduction étant faite, qu'il mette sur l'endroit un linge trempé dans l'huile rosat et bien exprimé, parce que cette dislocation n'a pas besoin de grande constriction, et sur le linge soit mis l'emplâtre constrictif dit au chapitre de la dislocation de l'épaule et de l'adjutoire du bras, et sur l'emplâtre soit mis tampons d'étoupe, trempés dans vin noir styptique ou eau et bien exprimés et roulés dans ledit emplâtre, ou bien qu'ils soient mis par-dessus sans y être roulés. Et soit fait alors ligature convenable et solide du lieu, avec bande large de 4 doigts, en l'enroulant sur le genou et au-dessous, comme je l'ai dit dans le chapitre précédent, et soient, au moins les derniers tours, cousus pour qu'ils restent assujettis. Et qu'on n'omette pas l'onction avec le défensif de bol d'Arménie, terre sigillée, myrte, huile rosat, vinaigre, sandal, corail, suc de solathre, de joubarbe, de plantain, de roses, ou de leurs eaux si l'on ne pouvait pas avoir les sucs. Et que le premier bandage ne soit pas défait jusqu'à 5 jours. Soit fait aussi, dans ce cas, phlébotomie du pied opposé, à la salvatelle ou à la céphalique, et soit l'évacuation quelconque du ventre imposée, chaque jour ; et soit la diète ordonnée exactement comme ci-dessus, ou plus, ou moins, selon le plus ou moins de nécessité. Et fais attention que toute dislocation de n'importe quel membre, lorsqu'elle aura été restaurée, si elle est simple et non unie à apostème ou plaie, se guérit en peu de temps et ne réclame point de nombreux bandages. Mais lorsqu'il y aura là mollification, séparation, extension, contorsion et quelque chose de ce genre, comme ces choses sont maladies des nerfs, ligaments, lacertes et cordes, c'est pourquoi ils demandent un long temps pour leur cure. D'où, lorsque la dislocation est restaurée et qu'elle ne rend pas le membre à sa disposition et opération habituelles, le médecin doit alors juger qu'il y aura eu avec elle extension ou contorsion induite dans le nerf, ou la corde ou le lacerte, et violence qui réclame confortation et mollification

des parties nerveuses avec les huiles, graisses, moelles et onguents de gommés et semblables faits ci-dessus au chapitre de la dislocation de l'épine et des spondyles. Mais si avec telle dislocation il y a une grande plaie ayant besoin de suture, qu'elle soit alors suturée, ou une plaie petite n'en ayant pas besoin, qu'on la traite, de quel genre qu'elle soit, comme nous te l'avons fait savoir ci-dessus, dans presque tous les chapitres du livre 2 et dans les chapitres de ce troisième où une plaie est unie à une fracture et dislocation. Mais cependant, lis sur ce sujet le chapitre de la dislocation de la hanche, développé un peu avant, et quand à la modification, et à l'incarnation, etc.

Chapitre XXVIII - De la dislocation du noeud de la rasète du pied.

Cet endroit et membre se disloque facilement, mais ne se restaure pas facilement, à cause de la petitesse des os qui y sont placés, qui sont six, et qui ne peuvent être bien saisis par les médecins à cause de leur petitesse et attache, et c'est pourquoi leur forme et position ne se manifeste pas bien et n'est pas bien exposée à nos sens. Donc, lorsqu'en tel lieu sera dislocation, ou mollification, ou quelque chose de ce genre, les choses nécessaires étant ordonnées, soit fait égalisation et restauration par les mains d'un réparateur habile, avec le concours de servants capables, parce que cet endroit n'a pas besoin de beaucoup d'extension ni de violence du patient, de crainte que, par le fait de la douleur causée, les humeurs surabondantes ne s'épanchent vers la partie et ne produisent apostème. L'égalisation étant faite, soit aussitôt placé sur la partie un linge trempé dans huile rosat chaude, par laquelle la partie soit confortée et défendue et la douleur soit chassée. Et sur ce linge soit mis l'emplâtre constrictif indiqué au chapitre de la dislocation de l'épaule, et sur l'emplâtre soit mis tampons d'étoupe trempés dans petit vin noir styptique ou dans eau et exprimés, et autour de l'endroit soit fait onction avec le défensif dit immédiatement ci-dessus, au chapitre de la dislocation du genou, afin que le membre soit défendu de l'afflux des humeurs, de crainte qu'il se produise là un apostème. Et sur ces choses soit fait ligature avec bande large de quatre doigts, et soient les tours ass jettis avec une couture. Et soit alors le patient placé pour rester couché, le corps en supination et la jambe élevée avec le pied, afin que le membre soit mieux préservé du cours des humeurs. Que l'endroit ne soit point serré douloureusement au moment du bandage afin qu'il n'enfle point et qu'il ne s'y forme point d'apostème ou qu'il ne s'engourdisse point par ce qu'il pourrait devenir paralytique par cette cause et enfin se mortifier (1). Et ne soit point défait le premier bandage jusqu'à cinq jours ; ensuite de trois en trois. Immédiatement au début, soit fait phlébotomie de la saphène ou salvatelle du pied opposé, et soit l'évacuation naturelle ou artificielle du ventre imposée chaque jour au patient. Et la diète, dans la nourriture et boisson, n'est pas différente ici des cas précédents. Mais si, avec telle dislocation, il y a plaie de telle sorte qu'elle ait besoin de suture, qu'elle soit alors suturée et que la poudre conservative plusieurs fois dite soit mise par-dessus et, en résumé, soient la plaie et dislocation traitées comme tu l'as su au chapitre de la fracture de l'adjutoire et au chapitre de sa dislocation. Et si à la fin de l'affermissement, une douleur ou dureté sont restées dans la partie, qu'elle soit alors mollifiée en y faisant copieusement chaque jour onctions avec l'onguent mollificatif de gommés fait ci-dessus au chapitre de la dislocation de l'épine et des spondyles, à la fin du chapitre.

(1) Se gangrener par compression.

Chapitre XXIX - De la dislocation des doigts du pied.

Lorsque les doigts du pied ou quelqu'un d'eux se disloquent, cela ne demande rien autre chose sinon que leur égalisation due soit faite par le réparateur, immédiatement au début, comme tu l'as su plusieurs fois ci-dessus par les canons traitant de cela, placés ci-dessus. Lis cependant la restauration semblable, au chapitre de la dislocation des doigts de la main ; et cela demande que l'endroit soit alors recouvert avec l'emplâtre constrictif dit au chapitre de la dislocation de l'épaule. Car cet emplâtre resserre fortement par lui-même les parties du membre les unes vers les autres et les rejoint par sa stypticité ; d'où, par une forte ligature et constriction ajoutées, l'engourdissement se produirait dans le membre et peut-être enfin la mortification. Ou bien, à la place dudit emplâtre, que les doigts ou les doigts disloqués soient enveloppés avec tampons d'étoupe légers, trempés dans vin noir styptique ou eau et bien exprimés, puis roulés dans blanc d'oeuf et poudres constrictives plusieurs fois dites ; et si de petites attelles sont nécessaires, qu'elles soient convenablement placées sur ces étoupes ou cet emplâtre, de manière à ne pas causer de douleur. Soit fait ensuite sur ces choses ligature convenable et conforme à l'art avec bande large de deux doigts ou d'un pouce, comme j'ai dit au chapitre de la fracture des doigts de la main et de leur dislocation, et qu'elle ne soit pas défaite jusqu'à trois ou cinq jours, à moins que la douleur du patient, ou la tuméfaction et apostémation de la partie t'obligent à la défaire. Ou même qu'elle soit défaite chaque jour, de crainte que par le fait de la petitesse et faiblesse du membre il n'y vienne l'engourdissement et, peut-être, qu'il se mortifie et tombe. Mais à la fin de l'affermissement, soit fait copieusement, deux fois par jour, onctions sur la partie avec l'onguent des graisses et gommés fait au chapitre de la dislocation du genou. Que la phlébotomie de la salvatelle du pied opposé, ou saphène, ne soit pas omise, ni l'évacuation naturelle ou artificielle du ventre, ni l'ordonnance de la diète plusieurs fois dite ci-dessus pour l'aliment et boisson. Et je dis que ces choses soient faites, si une intolérable douleur survient dans le membre ; mais pour ce présent chapitre lis le chapitre de la fracture des doigts de la main.

(...)

LIVRE CINQUIEME

Chapitre premier - Des cautères.

Le cautère est donc un remède noble aidant à altérer la disposition du membre dont nous voulons redresser la complexion, et à résoudre les matières altérées contenues dans les membres et à réprimer le flux du sang. D'après cette définition, il est douteux si le cautère serait utile dans l'altération de la complexion de n'importe quel membre, et de n'importe quelle manière. Mais il paraît manifestement que, par sa nature, il sera très utile dans la complexion froide et humide, avec matière et sans matière. En effet, par l'opposition qu'a le cautère, à cause du feu, avec la matière froide, il la résout ; et par l'opposition qu'il a aussi avec la complexion en même temps froide et humide, sans matière, il les modifie dans le sens contraire, ce qui est leur cure naturelle, puisque toute cure se fait facilement par son contraire (III techni et IV primi) (1). Mais dans la complexion chaude sans matière, et sèche sans matière et, tout ensemble, dans la complexion chaude et du chaud sans matière, il ne paraît pas devoir être utile, bien que, par la simplicité de sa bonne action, il ne nuise point, mais il est prohibé pour sa chaleur actuelle et sa siccité finale, afin qu'on ne l'emploie pas, et on ne l'emploie ni dans la complexion sèche, simple, immatériel-

(1) Il est probable qu'il s'agit du premier livre du Tesrif, d'Abulcasis : La Théorie.

le, ni dans la chaude et également immatérielle. Mais lorsque telle est la complexion matérielle, alors, la mondification du corps étant préalablement faite, cette matière gardant, et conservant, et favorisant cette complexion chaude et sèche dans sa manière d'être, ne se résout pas quelquefois d'une autre manière, et alors il n'est pas défendu d'employer le cautère. Car le cautère, par la simplicité de la bonté de son action, résout sans lésion toute la matière contenue dans les membres, laquelle étant résolue, cette complexion chaude ou froide est modifiée, qui était favorisée par sa matière et était retenue dans sa manière d'être, et il ne faut point attaquer ici le contraire, ou la cure à faire par le contraire. Car il arrive dans ce cas, comme il arrive dans la curation de la tierce⁽¹⁾ avec la scammonée, parce qu'au moyen de la soustraction de la matière semblable, la disposition qui tenait de cette matière dans sa manière d'être est enlevée. Et ce mode de curation est appelé par le contraire. Si, en effet, la présence de quelque matière fait ou favorise la disposition dans la manière d'être, alors la soustraction de cette même matière sera cause de la destruction de cette disposition, et c'est ainsi que cette manière de faire est dite par le contraire. Et cela a lieu spécialement dans le cautère qui se fait avec le feu. Mais le cautère potentiel, ou qui se fait avec médecines, ne convient nullement, si ce n'est dans la matière froide et dans la complexion froide très humide, parce que le cautère avec médecine, à cause de sa complexion effective, détruit la forme et complexion du membre et sa composition, à moins qu'il n'y rencontre le contraire (2), comme le froid imprimé et étendu dans un corps humide, avec une matière froide. Mais dans la chaleur du cautère actuel, c'est-à-dire avec le feu, cela n'a pas lieu, parce qu'un tel cautère n'a en soi, dans sa composition, que ce qui lui provient de la nature ou de la forme de l'instrument. Et le feu, lorsqu'un médecin habile opère prudemment avec lui, n'apporte simplement que la chaleur ou la sécheresse, et c'est pour cela qu'il ne lèse en aucune manière la complexion du membre. On voit donc très bien par là dans quelles conditions peut être fait le cautère avec médecine, et que, le plus souvent, il doit être fait avec le feu. Car le cautère avec médecine ne doit certainement pas être fait avec sécurité, excepté dans un corps humide et froid, et dans lequel abonde la matière froide et humide ; et il doit aussi être fait spécialement en temps froid, et à un endroit et dans un membre éloigné au moins des principaux, soit du coeur et du cerveau, et il doit être fait de préférence sur un corps robuste et viril. Mais dans le cautère avec le feu on ne fait pas attention à tout cela, du moins aussi sérieusement, parce qu'à cause de sa bonté et simplicité il peut être fait en tout temps, et à tout âge, et dans toute complexion, avec matière et sans matière, sauf les cas que nous avons exceptés plus haut. Il tombe donc ici l'argument de ceux qui disent que le cautère ne doit être fait qu'au printemps, parce que, disent-ils, la nature excite, pousse les humeurs à couler au dehors, et aide le cautère dans son opération. Puisque, en effet, toutes les maladies peuvent avoir lieu dans tous les temps, et aussi avec matière, on voit qu'il peut, à cause de sa bonté exposée et définie, être fait dans tous les temps, avec l'aide du corps et sans lésion. Je veux que tu saches aussi qu'en aucune manière le cautère ne doit être fait, si ce n'est après mondification du corps ou mondifications, selon la réplétion du corps. Je te fais savoir aussi que le cautère avec or est meilleur, plus noble et plus égal que tout autre. Après lui est le cautère d'argent et de cuivre. Après lui est celui de fer. Mais parce qu'il est plus sûr d'opérer avec le cautère de fer, il est vanté au-dessus de tous les cautères, attendu que le médecin peut mieux mesurer l'impression du feu dans un instrument de fer que dans un autre. En effet, si les autres instruments sont laissés assez longtemps dans le feu et qu'on les y voie blanchir, ils perdront la figure et forme propre que l'art leur a donnée, ce qui n'arrive certainement pas au fer à cause de sa constante dureté, en comparaison de la mollesse des autres métaux, et le médecin sera joué ainsi dans

(1) La fièvre tierce.

(2) A moins qu'il ne rencontre dans le membre des conditions opposées aux siennes propres.

l'opération à laquelle il prétendait. Mais si tu veux peu impressionner par le feu d'autres instruments que le fer, la continuation de leur opération ne paraîtra pas suffisante à cause de la chaleur de ces métaux et à cause de la mollesse de leur composition, et ainsi ne se montrera pas à toi une suffisante quantité de chaleur de cet instrument. Lequel défaut ne se rencontre point dans le fer à cause de la bonté de sa substance en présence du feu. Et pour ces motifs le fer est ainsi communément choisi entre les autres cautères, quoique dans des cas spéciaux les cautères d'or, d'argent ou de cuivre soient choisis, comme dans la cautérisation des paupières des yeux inversées, et dans leur nodi, et ailleurs dans des cas semblables, et cela est parce qu'ils reçoivent moins de la part du feu et de sa pénétration. Et dans ce cas et semblables, l'opération en plusieurs temps vaut mieux qu'achever en une seule ce à quoi l'on prétend, et cela à cause de la noblesse et de la complexion délicate de l'endroit. Les anciens, comprenant la vertu de cette opération, s'accordent à dire, dans ce cas, que du premier jour de la cautérisation jusqu'à la chute de l'eschare, sur l'endroit brûlé par le cautère, soit mis au moins quelque chose onctueuse comme beurre, axonge, moelle et corps gras de ce genre, ou huiles. L'eschare étant enlevée, qu'il ne soit fait violence quelconque à la plaie, ni avec mondificatifs, ni avec autre chose consolidante ni incamante, mais seulement avec une boule de cire (1) ou une graine de fève, ou de lentille, ou de pois-chiche, ou avec une chose empêchant la sigillation, et qu'on laisse cette plaie se consolider peu à peu, sans application de consolidatif quelconque, comme j'ai dit et, à mon avis, sans les dites boule de cire, ou fèvre, ou lentille. Car un pareil cautère, par son feu et sa chaleur, altère dès le principe la composition et résout suffisamment toute la matière à résoudre. Mais si pendant une année ou pendant un autre temps long il est laissé ouvert comme au commencement, alors il purge et résout toute la matière froide et aussi la matière quelconque allant à l'endroit et la matière trouvée dans l'endroit, de manière qu'à la fin la matière attire de nouveau et reproduit les douleurs dans l'endroit, ce qui est un fâcheux inconvénient. Mais les modernes en général et quelques anciens font violence à la plaie du cautère après l'enlèvement de l'eschare. Ils placent aussi, comme je l'ai dit plus haut, une boule de cire ou d'étoupe, ou une fève, et ils tiennent ainsi la plaie elle-même ouverte pendant un long temps, comme pendant une année, etc. Et alors, pour sûr, un pareil mode conduit finalement à mal et à la récurrence de la douleur, parce qu'après la résolution de la matière contenue en cet endroit, pour laquelle le cautère a été fait, le cautère, par le fait de sa mondification à l'égard de la matière qui était à détruire dans la partie, attire alors pour cela l'autre matière facile à déplacer, c'est-à-dire chaude, parce que la vertu que la partie avait acquise du feu est déjà épuisée à cause de la longueur du temps, avec laquelle vertu elle altérerait le froid et le résolvait. On voit par ces choses que le cautère résout toute matière habile ; à la fin aucune, parce que sa vertu est épuisée ; mais il appelle la plus habile à couler, comme est la chaude, et l'évacue. D'où je conclus qu'il n'est pas convenable, ni conforme à l'art, ni utile pour les malades qu'il soit fait violence quelconque à la plaie faite par ce cautère après l'enlèvement de l'eschare, comme laisser la plaie plus longtemps ouverte, si ce n'est lorsque le cautère est fait en un membre très charnu et épais, duquel la matière est très profonde, épaisse et infiltrée, comme dans la sciaticque, la mélancholie, la paralysie et semblables, comme il est résulté des choses qui ont été dites, etc.

.....

(1) Pila cerae. Il s'agit de l'établissement d'un cautère.

Chapitre II - Des formes des instruments de cautères,
et des endroits dans lesquels Les cautères peuvent être faits.

Les formes des instruments avec lesquels se font les cautères se modifient d'après les diverses intentions des opérations des médecins, et d'après les formes diverses et composition des membres dans lesquels les médecins ont l'intention d'opérer, et parce que les anciens ont parlé diffusément de ces instruments et les ont augmentés en nombre selon les diverses formes, à cause de cela il me paraît meilleur de réduire tous ces instruments à six figures et formes parce qu'avec elles tous les cautères utiles pourront commodément être faits pour les maladies quelconques des membres. Desquels instruments le premier est olivaire ou cultellaire, lequel est un instrument tout à fait commun à tous les membres, (...).

Le second est le cautère claval qui est assez commun pour les petites brûlures à faire où que ce soit, mais surtout dans les membres menus et petits, (...).

Le troisième est le cautère ponctual qui est un instrument assez commun pour faire les petite brûlures, (...).

Le quatrième est le cautère rond qui est le cautère commun pour que l'impression ne pénètre pas profondément dans le membre et ne blesse les nerfs et artères et veines, (...).

Le cinquième est le cautère menu ou radial qui est le cautère commun de l'enfant, (...).

Le sixième est le cautère triangulaire qui est le cautère propre des hanches, et qui peut être fait lorsque tu auras besoin de perforations multiples dans l'endroit (...).

Il faut savoir que tout endroit dans lequel se produit la douleur et où elle ne sera pas résoute par bénéfice de purgations et par onctions ou emplastrations, peut être sûrement cautérisé ; et si l'endroit douloureux est nerveux, comme sont le genou, ou le coude, ou l'épine, que l'épaisseur totale de la peau de cet endroit n'y soit point perforée avec le cautère, de crainte qu'un nerf ou une artère ou quelque racine des nerfs ne soient lésés, mais la remarque et précaution étant acquises par cette considération au médecin habile, soit tout endroit cautérisé en sécurité dans les infirmités spirituelles, selon qu'il leur convient, comme dans la douleur de la tête, du moins matérielle, soit fait le cautère olivaire ou cultellaire à l'endroit de la tête où se termine le doigt médius de la main, lorsque la racine de la paume de la main est placée sous la racine du nez et que le doigt est étendu en haut sur le front. Et ce cautère doit être imprimé dans toute l'épaisseur de la peau, afin que l'endroit soit bien brûlé, et afin que la chaleur et vertu du feu puisse pénétrer jusque dans la profondeur et sous le crâne, et ce cautère convient pour le coryza, et pour le catarrhe, et pour l'humeur abondante au cerveau et son augmentation, et pour la douleur des dents et des yeux, et bref pour la maladie commune qui arrive surtout au cerveau à cause de sa froideur et humidité, comme la paralysie, l'apoplexie, la léthargie, la scotomie et autres de ce genre. On fait aussi des cautères⁽¹⁾ du même cautère et dans les mêmes maladies, quand le premier cautère ne convient pas, sur les deux cornes de la tête à l'occiput et sur les deux cornes antérieures, et à cette partie posté-

(1) Pour "cautérisations".

rière de la tête où commence la nuque. Mais fais attention qu'en ce lieu le cautère ne doit pas être imprimé profondément, de crainte qu'un grand préjudice ne soit porté aux parties nerveuses de la nuque et, par conséquent, de tout le corps, qui existent là. Et tel cautère doit être fait rond, (...)

(...) Deux cautères semblables se font aussi de chaque côté du cou, droit et gauche, chacun entre les nerfs du cou et l'oreille, et les veines et artères manifestes et apparentes en cet endroit sont totalement évitées ; et ces cautères se font principalement (...) à cause de la paralysie faite par vice de la nuque et principalement de son origine : ils se font aussi avec l'instrument cultellaire ou **claval** qui est meilleur. Mais **titilloir** avec le cautère ponctual se fait un cautère ponctual, à cause de la douleur de l'épaule. Avec le cautère rond se font les cautères à l'épine, qui ne s'impriment pas à cause de la multitude des nerfs. Et ce cautère se fait pour la gibbosité et douleurs de l'épine ou des reins.

(...) Mais sur la hanche, dans sa lésion se font trois cautères avec le troisième instrument ; et dans le même endroit deux cautères peuvent être faits aux côtés avec l'olivaire, pour la même cause. Sous le genou et dans sa concavité, entre les deux cordes, se font cautères ronds ou clavals, à cause de la douleur du genou par la matière présente en cet endroit, ou à cause de la complexion froide. Mais à la plante du pied, entre le doigt auriculaire et l'annulaire, ou entre le pouce et l'index du pied, se font, à cause de la douleur matérielle et à cause de la goutte, surtout froide, cautères **ponctuals** ou menus et quelquefois cultellaires, selon que le malade sera fort, ou débile, ou patient, ou impatient. Et cautères de ce genre se font pour même cause au côté domestique et sylvestre du pied, dans les deux concavités sous les chevilles des pieds (...).

GUILLAUME de SALICET (Sommaire)

(...)

LIVRE DEUXIEME

DES PLAIES ET CONTUSIONS PRODUITES AU CORPS HUMAIN, DEPUIS LA TETE JUSQU'AUX PIEDS EN ENUMERANT LES CHAPITRES AU NOM DE DIEU.

Chapitre I - De la percussion et plaie de la tête, et autre offense, avec et sans fracture du crâne et de la cure de toutes ces choses759

Chapitre II - De la percussion de la tête, avec plaie par épée, au glaive, au lance, ou semblable, ou par flèche, et de la manière de l'extraire, et de la curation de chacune de ses dispositions766

Chapitre III - De la plaie au nez ou à la face avec épée ou flèches, et du mode d'extraction et de curation768

(...)

Chapitre V - De la plaie au cou, avec épée, ou flèche, etc..773

(...)

Chapitre IX - De la plaie à l'adjutoire, avec épée, ou flèche, etc..775

(...)

Chapitre XVII - De la plaie de la hanche, avec épée ou flèche, etc.....777

Chapitre XVIII - De la plaie à la cuisse, avec épée ou flèche, etc.....778

Chapitre XIX - De la plaie au genou, avec épée ou flèche, etc.....779

Chapitre XX - De la plaie de la jambe, avec épée ou flèche, etc..780

Chapitre XXI - De la plaie de la rasète au noeud de la cheville du pied, etc.....781

Chapitre XXII - De la plaie du peigne du pied, avec l'épée ou flèche, etc782

Chapitre XXIII - Des piqûres des nerfs par épine, aiguille, ou de ce genre783

(...)

Chapitre XXV - Des flagellations avec fouet, et de ceux qui ont été suspendus par les jambes, ou les hanches avec une corde ou autrement, et de sa cure786

Chapitre XXVI - Des causes empêchant la consolidation des plaies788

LIVRE TROISIEME

DE L'ALGEBRE, C'EST A DIRE DE LA RESTAURATION QUI CONVIENT A L'ENDROIT DE LA FRACTURE ET DISSOLUTION DES OS.

Chapitre I - De la fracture de l'os du nez, avec ou sans plaie789

Chapitre II - De la fracture de la mandibule791

Chapitre III - De la fracture de la furcule, avec ou sans plaie792

Chapitre IV - De la fracture des os de la poitrine ou thorax793

Chapitre V - De la fracture des os des côtes795

Chapitre VI - De la fracture des spondyles796

<u>Chapitre VII - De La fracture de l'os de la spatule</u>	
<u>Chapitre VIII - De La fracture de l'os de l'adjutoire</u>	798
<u>Chapitre IX - De la fracture d e s fociles du bras</u>	801
<u>Chapitre X - De la fracture du peigne et d e s doigts de la main</u>	804
<u>Chapitre XI - De la fracture de l'os de La hanche</u>	805
<u>Chapitre XII - De La fracture de l'os de la cuisse</u>	807
<u>Chapitre XIII - De la fracture de la rotule du genou</u>	
<u>Chapitre XIV - De la fracture des fociles de la jambe</u>	809
<u>Chapitre XV - De La fracture des os du talon</u>	811
<u>Chapitre XVI - De La fracture des os du pied et de ses doigts, etc</u>	812
<u>Chapitre XVII - De la dislocation en général</u>	813
<u>Chapitre XVIII - De la dislocation de la mandibule</u>	814
<u>Chapitre XIX - De la dislocation de l'épine au d e s spondyles</u>	815
<u>Chapitre XX - De la séparation de la furcule et de l'os de la spatule</u> ...	816
<u>Chapitre XXI - De la dislocation de l'épaule ou de l'adjutoire</u>	817
<u>Chapitre XXII - De La dislocation du coude</u>	820
<u>Chapitre XXIII - De la dislocation de La rasète de la main</u>	822
<u>Chapitre XXIV - De la dislocation d e s dojats de la main</u>	823
<u>Chapitre XXV - De la dislocation de la hanche, ou du vertèbron de l'os</u> ..	824
<u>Chapitre XXVI - De la séparation de la rotule du genou</u>	827
<u>Chapitre XXVII - De la dislocation du jarret ou du genou</u>	828
<u>Chapitre XXVIII - De la dislocation du noeud de la rasète du pied</u>	829
<u>Chapitre XXIX - De la dislocation des doigts du pied</u>	
(...)	

LIVRE CINQUIEME

<u>Chapitre I - Des cautères</u>	830
<u>Chapitre II - Des formes des instruments de cautères, et des endroits dans lesquels les cautères peuvent être faits</u>	833